

YSJ Plan
d'accessibilité et
processus de
rétroaction 2024

Contenu

1.	Introduction.....	3
2.	Informations générales	4
3.	Technologies de l'information et de la communication	5
4.	Autres méthodes de communication.....	5
5.	Acquisition de biens, de services et d'installations	6
6.	Conception et fourniture de programmes et de services.....	6
7.	Transport.....	6
8.	Environnement bâti	7
9.	Dispositions relatives à l'accessibilité dans les règlements de l'Office des transports du Canada.....	8
10.	Consultations	8
11.	Emploi	8
Annexe A : Plan d'action pour l'environnement bâti - Examen du rapport sur l'accessibilité de la PJJ et plan d'action.....		8

1. Introduction

Un plan d'accessibilité est un plan qui établit une feuille de route complète que les fournisseurs de services de transport (FST) utilisent pour améliorer l'accessibilité et qui décrit les mesures qu'un FST prendra pour prévenir et supprimer les obstacles.

En adoptant ce plan d'accessibilité, Saint John Airport Inc. s'engage à respecter les normes du Règlement sur l'accessibilité du transport des personnes ayant une déficience (ATPDR).

DÉFINITIONS

Loi sur le Canada accessible (ACA)

Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées (ATPDR)

Règlement relatif à l'établissement de plans et de rapports sur les transports accessibles (ATPRR)

Accessibilité : Il s'agit de la prise en compte intentionnelle et réfléchie des besoins des personnes handicapées lors de la construction ou de la modification de produits, de services et d'installations afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle : La loi sur l'accessibilité du Canada définit un obstacle comme "toute chose - y compris toute chose physique, architecturale, technologique ou attitudinale, toute chose fondée sur l'information ou la communication ou toute chose résultant d'une politique ou d'une pratique - qui empêche la pleine et égale participation à la société des personnes ayant une déficience, notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle".

Le handicap : La loi sur l'accessibilité du Canada définit le handicap comme "toute déficience - notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle - ou limitation fonctionnelle - permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non, qui, en interaction avec un obstacle, empêche la pleine et égale participation d'une personne à la société".

Principes d'accessibilité

L'article 6 de l'ACA énonce une série de principes qui doivent être reconnus et respectés lorsque les exigences de l'ACA sont mises en œuvre.

Les FST doivent donc agir conformément aux principes suivants lorsqu'ils préparent leurs plans d'accessibilité, leurs processus de retour d'information et leurs rapports d'avancement :

toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent avoir la même possibilité de mener la vie qu'elles peuvent et souhaitent mener, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent pouvoir accéder sans entrave à une participation pleine et égale à la société, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent disposer d'options significatives et être libres de faire leurs propres choix, avec un soutien si elles le souhaitent, quel que soit leur handicap ;

les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles les personnes sont confrontées ; et,

les personnes handicapées doivent être associées à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures.

En ce qui concerne l'emploi, le YSJ s'engage à continuer d'**identifier et de supprimer les obstacles et à empêcher l'installation de nouveaux obstacles.**

2. Informations générales

Responsabilité

Le directeur des opérations du YSJ est la personne désignée pour recevoir les commentaires relatifs à l'accessibilité.

Fournir un retour d'information

Le public peut fournir des commentaires par 3 moyens différents, à la fois sur le processus de rétroaction et sur le plan d'accessibilité, et peut demander qu'un autre format du processus de rétroaction ou du plan d'accessibilité lui soit mis à sa disposition en gros caractères, en braille, en format électronique, audio ou technologie adaptable. Les commentaires sur le processus de rétroaction ou le plan d'accessibilité (autres que les commentaires anonymes) seront accusés de réception de la même manière qu'ils ont été reçus.

En envoyant une lettre à l'adresse postale :

Directeur des opérations - Saint John Airport Inc.
4180 Loch Lomond Road
Saint John, NB E2N 1L7, Canada

En appelant :

(506) 638-5555

En envoyant un courriel :

info@ysjsaintjohn.ca

Si vous souhaitez fournir un retour d'information anonyme :

ne mentionnez pas votre nom et ne fournissez pas d'autres informations permettant de vous identifier (par exemple, votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone). N'indiquez pas votre adresse de retour sur l'enveloppe si vous envoyez le retour d'information par courrier.

3. Technologies de l'information et de la communication

Afin d'identifier et d'éliminer les obstacles, et d'éviter d'en créer de nouveaux, le YSJ a mis en place des outils technologiques et des procédures liées aux technologies de l'information et de la communication.

- Formats audio et visuels pour les annonces publiques dans le terminal
- Kiosques de paiement du stationnement accessibles
- Site web accessible (WCAG 2.1 Conforme)
- Demandes d'information par courrier électronique

Les compagnies aériennes et le personnel qui doivent faire des annonces sont informés de la procédure d'utilisation du système de sonorisation, qui comprend des mesures en cours d'élaboration pour garantir que les annonces audio sont affichées de manière bilingue sur les écrans de l'aérogare.

4. Autres méthodes de communication

Outre les moyens technologiques énumérés dans la section précédente, le YSJ dispose d'autres stratégies pour garantir des communications respectueuses et accessibles avec les personnes handicapées, comme indiqué ci-dessous.

Les communications verbales qui prennent en compte les éléments suivants :

Nature du handicap

Utilisation de dispositifs d'assistance

Informations sur la forme d'assistance physique préférée de la personne

Description des services que le YSJ peut fournir

Annonces publiques à l'intérieur du terminal :

La plupart des annonces sont préenregistrées et diffusées plusieurs fois.

Les messages qui ne sont pas enregistrés doivent être clairement énoncés

Les employés reçoivent une formation en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités, qui comprend des conseils sur la manière d'interagir respectueusement avec les personnes handicapées .

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Lors de l'acquisition de biens, de la mise en œuvre de nouveaux services ou de l'ouverture de nouveaux locaux, le YSJ veille à ce que le processus reste respectueux des personnes handicapées et leur soit accessible.

Lors de l'acquisition de biens, il convient de vérifier leur conformité aux normes d'accessibilité.

Lors de la mise en place de nouveaux services, il convient de vérifier l'impact sur chaque étape du voyage des passagers, de former le personnel en poste et de veiller à ce que tout soit accessible.

Lors de l'acquisition de nouvelles installations, il convient de vérifier l'impact sur le trajet des passagers et de respecter les normes d'accessibilité.

Le personnel chargé de l'acquisition de biens, de la mise en œuvre de nouveaux services ou de l'acquisition de nouvelles installations doit veiller à ce que tous les éléments soient conformes aux normes d'accessibilité.

6. Conception et fourniture de programmes et de services

Lors de la conception et de la fourniture de nouveaux programmes et services, le YSJ veille à ce que le processus reste respectueux et accessible aux personnes handicapées.

Le personnel est formé pour fournir une assistance physique aux personnes handicapées et un soutien pour un transport efficace des aides ou des chiens d'assistance. Vous pouvez appeler à l'avance ou réserver par le biais de la section accessibilité de notre site web.

L'assistance à l'enregistrement, à l'embarquement et au débarquement est assurée par le personnel qualifié de la compagnie aérienne ,

7. Transport

L'aéroport de Saint John (YSJ) s'engage à offrir aux personnes handicapées une expérience de voyage agréable et accommodante. L'aérogare est une unité de plain-pied avec une zone de

débarquement et de prise en charge le long de la façade du bâtiment. Les clients peuvent se rendre à YSJ en voiture privée, en taxi ou par les transports publics. Une zone de débarquement et de prise en charge des personnes handicapées est disponible près de l'entrée principale de l'aérogare.

L'assistance sur le trottoir peut être fournie par le personnel de sécurité du YSJ et peut être organisée par le biais de la section Accessibilité de notre site web : <https://ysjsaintjohn.ca/accessibility/>.

Transport en commun : Pour l'accès des aéroports aux transports en commun, Saint John Transit répond aux normes d'accessibilité : <https://saintjohn.ca/en/transit/accessibility>

8. Environnement bâti

Le terminal de l'YSJ a été construit selon les normes du code national du bâtiment de l'époque. Tous les nouveaux projets sont construits selon les normes les plus récentes, qui répondent aux exigences de conception universelle. Les éléments suivants de l'aérogare répondent aux exigences d'accessibilité :

- Signalisation à l'intérieur et autour du terminal :
 - La signalisation à portée de main à l'intérieur et autour du terminal est en cours de révision et contiendra le texte en relief .
- Toilettes :
 - Toutes les toilettes sont équipées de cabines accessibles.
- Zone de soulagement pour les animaux de compagnie :
 - Deux aires de repos pour animaux de compagnie sont en cours d'aménagement à YSJ : l'une à l'extérieur de l'aérogare, près des départs domestiques, et l'autre dans la zone sécurisée, près de la porte 1 (dans l'attente de l'achèvement des travaux de rénovation de l'aérogare à cet endroit).
- Parkings :
 - Des places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont disponibles dans tous les parkings du YSJ et des passerelles adaptées permettent d'y accéder facilement.

Le YSJ prévoit des consultations supplémentaires avec l'INCA et publiera des mises à jour dans l'annexe "A" de ce document.

9. Dispositions relatives à l'accessibilité dans les règlements de l'Office des transports du Canada

YSJ doit se conformer aux normes du *Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées* (ATPDR), à savoir les suivantes : Parties 1 et 4 ; Divisions 1 et 2 ; Annexe 1 - Section 23

10. Consultations

Avant de rédiger son plan d'accessibilité, YSJ a consulté AbilityNB, une organisation de soutien et de services pour les personnes handicapées. De plus, AbilityNB a réalisé un audit complet du site pour l'accessibilité et YSJ attribue actuellement des délais à chaque lacune ou suggestion identifiée qui feront partie de la prochaine révision du plan en annexe.

- Accessibilité du site - Sondage en ligne terminé le 7 mai 2024
- Vérification complète de l'accessibilité des installations et des stationnements sur place réalisée par Dominique Boudreau (consultant-AccessibleNB) et Ryan Chappelle (consultant-AccessibleNB) le 17 mai 2024
- L'ébauche du plan d'accessibilité est examinée par la direction d'AccessibleNB et rapportée par Dominique Boudreau le 27 mai 2024

Accessible NB

Ability New Brunswick Inc./Capacité Nouveau-Brunswick Inc.

440, rue Wilsey, chemin de la rue, bureau 102

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5

Tél./Tél. : 506.462.9555/1.866.462.9555

Fax/télé : 506.458.9134

www.abilitynb.ca

Notre site web : <https://ysjsaintjohn.ca/> est également régulièrement audité par AccessiBE afin de garantir la conformité WCAG 2.1 de toutes les fonctionnalités.

11. Emploi

Le YSJ suit les directives de l'ACA pour identifier, supprimer et prévenir l'introduction d'obstacles à l'emploi.

Le YSJ s'efforce de fournir des opportunités d'emploi et des offres d'emploi accessibles. Les demandes de modification des espaces de travail et des tâches sont examinées dans chaque cas.

Annexe A : Plan d'action pour l'environnement bâti- Examen du rapport sur l'accessibilité du YSJ et plan d'action

Briser les barrières et ouvrir les portes !

Examen de l'accessibilité

Outil

17 mai 2024

Aéroport de Saint John YSJ Nom de
l'entreprise Date de l'examen

Dernière mise à jour : **Août 2023**

Aperçu

Capacité Nouveau-Brunswick a élaboré l'outil d'évaluation et de révision suivant pour promouvoir une bonne conception, y compris la conception universelle. Le Code national du bâtiment et le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick, y compris le Code de conception sans obstacle

Le règlement du Code ne prévoit qu'une norme minimale en matière d'accessibilité. Compte tenu du taux élevé d'invalidité au Nouveau-Brunswick, du taux de chômage élevé chez les personnes handicapées, du vieillissement de la population et de la possibilité d'accéder à un bassin de main-d'œuvre inexploité et de bénéficier d'un tourisme accessible, il est nécessaire de dépasser les normes minimales en matière d'accessibilité. Cet outil d'évaluation reconnaît les domaines d'excellence en matière d'accessibilité et attire également l'attention sur plusieurs domaines où l'accessibilité peut être améliorée par une bonne conception.

Cet outil d'évaluation examine les lieux de travail des employeurs et fournit des recommandations spécifiques pour la nouvelle conception, les modifications et les adaptations qui permettraient à davantage d'entreprises d'embaucher des personnes handicapées et d'attirer une nouvelle clientèle. Les recommandations refléteront les normes de pratiques exemplaires en matière de conception universelle et sans obstacle, de législation sur l'accessibilité, de réglementation et de droits de la personne pertinents. L'outil d'évaluation comprendra également des sources de financement et sera lié aux organismes qui aident à l'embauche et au recrutement de personnes handicapées.

Un PDF de l'examen confidentiel accompagné d'une liste détaillée de recommandations sera fourni au propriétaire/exploitant de l'entreprise une fois l'examen terminé. Les propriétaires/exploitants d'entreprise seront invités à remplir un court sondage avant l'examen et après réception de l'examen final et des recommandations.

440, chemin Wilsey, bureau 102, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5

Tél. 1.866.462.9555 • info@abilitynb.ca • www.abilitynb.ca 2

Informations pour les participants

Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées (ou dactylographiées).

Nom de l'entreprise / de l'établissement	
Nom du propriétaire de l'entreprise / de l'établissement / opérateur	Aéroport YSJ de Saint John Jamie Degrace
Adresse postale (y compris le code postal)	4180, chemin Loch Lomond, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2N 1L7
Adresse de la rue (si différent de ci-dessus)	(506) 638-5584
Numéro de téléphone	jdegrace@ysjsaintjohn.ca
E-mail	

Nom du ou des réviseurs	Dominique Boudreau, Ryan Chappelle
Date d'achèvement de l'examen	6 juin 2024
Signature de l'avis	Dominique Boudreau

440, chemin Wilsey, bureau 102, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5

Tél. 1.866.462.9555 • info@abilitynb.ca • www.abilitynb.ca 3

ESPACES INTÉRIEURS

4

5

PARTIE 1

Arrivées

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
1.	Sont 50% des entrées piétonnes du bâtiment accessibles et : 1. un chemin venant de l'extérieur au niveau du trottoir ou une rampe qui part d'un trottoir ? (NB 3.8.2.2.1) 2. sont faciles à localiser depuis la route principale avec une adresse de rue/un nom de bâtiment clairement visible ou une signalisation d'orientation ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)	✓			1. Niveau du trottoir 2. « Arrivées » au-dessus de la porte
2.	La signalisation est-elle conforme Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?	✓			La lettres rge, bon contraste de couleurs
3.	Est-ce que le <i>Symbole international d'accès</i> en place pour identifier l'emplacement d'une entrée accessible (par exemple sur un bouton de porte électrique ou un autocollant sur la porte) ? (NB 3.8.3.6.6(ii))		✓		
4.	L'entrée est: au moins 86 cm large, excluant toute matériel, en position grande ouverte ? (CSA B651-23, 5.2.1)	✓			un.134 cm
	bien éclairé ? (COP – Éclairage)				b.

	Couleur contrastée par rapport aux murs ou aux surfaces environnantes ?(COP – Entrées des bâtiments)	✓			C. Portes vitrées, argent cadres, mur de briques rouges, trottoir en béton
	identifiable avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface ? (COP – Entrées des bâtiments)		✓		d.
	1. abrité ? (GCAF – 2. débarrassé de l'hiver	✓		✓	f. f.
	Trottoirs, sentiers et sentiers) neige et glace et bien salée ou bien poncé (GCAF – Trottoirs, sentiers et sentiers)				

PARTIE 1

6

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N/A	MESURES
5.	Si la porte d'entrée possède un panneau entièrement vitré : 1. Le panneau est-il transparent ?(CSA B651-23, 5.2.10(a)) 2. son bord inférieur n'est-il pas plus haut que 90cm du sol ou du sol ?(CSA B651-23, 5.2.10(b)) 3. est-il marqué d'une bande opaque continue qui est : ou couleur contrastée avec la porte?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(ii)) ou au moins 5 cm haut?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(iii)) ou s'étend sur toute la largeur de la porte?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv))	✓ ✓ ✓ ✓ ✓		✓	1. Verre 2. 13 cm 3. ou Argent sur verre porte ou 8 cm ou ou 106 cm

	ousitué entre 135 cm à 150 cm depuis le sol ou terrain ? (CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv))				
6.	Le seuil de la porte n'est pas plus haut que 1,3 cm haut ? (NB 3.8.3.6.5)	✓			1 cm
7.	La porte d'entrée accessible s'ouvre-t-elle avec une faible pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90 cm à 110 cm du sol ou du sol ? (NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90 cm à 110 cm du sol ou du sol ? (NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		✓ ✓ ✓ ✓	un. b. c. d. f.

PARTIE 1

1.0 ENTRÉES

OUI NON / A MESURES

8.	Pour les portes électriques, est-ce qu'ils : - avoir des commandes utilisables pour l'activation manuelle situées entre 90 cm et 110 cm au dessus du sol ou du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) - avoir des commandes utilisables pour l'activation du pied situées 15 cm à 30 cm au-dessus du sol ou sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) - avoir des commandes situées à l'écart du battant de la porte et à pas plus de 150 cm depuis le battant de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) - les contrôles sont-ils marqués du symbole international d'accès ? (CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii)) - complètement ouvert en au moins 3 secondes ? (NB 3.8.3.6.6 (bi)) - ne nécessite pas une force supérieure que 65 Newtons pour arrêter le mouvement de la porte ? (NB 3.8.3.6.6 (b)(ii)) - avoir une protection détectable par canne sur le côté charnière de la porte si elle s'ouvre sur le chemin de déplacement ? (NB 3.8.3.6.6 (7))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	- Pas une porte électrique
9.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150 cm par 170 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			230 cm sur 266,5 cm

10.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			318cm sur 217cm
-----	--	---	--	--	-----------------

7

PARTIE 1

1.0 ENTRÉES OUI NON S/O MESURES					
11.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm d'espace libre depuis le loquet du côté pousoir de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet du côté traction de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20a)			✓ ✓	Porte coulissante automatique un. b.
12.	Pour une approche latérale du bord du loquet d'une porte battante, y a-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	
13.	Pour une approche latérale à charnières vers une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	
14.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur ? (CSA B651-23, 5.2.5, Figure 21a) 2. y a-t-il une largeur entre les portes d'au moins 139 cm en en plus de la largeur de n'importe quelle porte se balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, Figure 21a; 21b)	✓		✓	1. 318 cm 2. Glissement automatique porte

15.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas 38 Newtons pour portes battantes extérieures ? (CSA B651-23, 5.2.8(a))			✓	Porte coulissante automatique
-----	--	--	--	---	-------------------------------

8

PARTIE 1

9

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
16.	S'il y a un lecteur de carte : - est la fente d'entrée située entre 80cm à 90cm du sol ou du sol ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(i)) - Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(iii)) - Comprend-il des graphiques tactiles sur la surface pour identifier sens d'insertion de la carte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(b)(ii)) - Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c)) - Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de lecteur de carte b. c. d. f.
17.	S'il y a un lecteur de proximité : - est-il situé entre 80cm à 120 cm depuis le sol ou terrain ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(a)) - Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b)) - Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b))			✓ ✓ ✓	1. Pas de lecteur de proximité b. c.

18.	S'il y a un clavier : 1. est-il situé entre 80cm à 120 cm depuis le sol ou terrain ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(a)) 2. Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(b)) 3. Est-ce qu'il y a des caractères ou des chiffres de couleur contrastée sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(c)) 4. Si elles sont numériques, y a-t-il des graphiques tactiles sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(d))			✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de clavier b. c. d.
-----	---	--	--	-------------------------------------	--

PARTIE1

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
19.	S'il y a des paillasons, des tapis ou des moquettes à l'entrée : 1. sont-ils antidérapants et sécurisés ? (CSA B651-23, 4.4.3(c)) 2. ont-ils une épaisseur ne dépassant pas 1,3 cm ? (CSA B651-23, 4.4.3(b))	✓	✓		a. un. b. 1 cm
20.	Existe-t-il un répertoire visible pour le bâtiment (par exemple, une liste de suites, un plan du centre commercial) conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		

10

11

PARTIE2

départs

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
-------------	--	-----	-----	-------	---------

1.	Sont 50% des entrées piétonnes du bâtiment accessibles et : - un chemin venant de l'extérieur au niveau du trottoir ou une rampe qui part d'un trottoir ? (NB 3.8.2.2.1) - sont faciles à localiser depuis la route principale avec une adresse de rue/un nom de bâtiment clairement visible ou signalisation d'orientation ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)	✓			1. Niveau du trottoir 2. « Départs » ci-dessus porte
2.	La signalisation est-elle conforme Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?	✓			La lettres rge, bon contraste de couleurs
3.	Est-ce que le <i>Symbole international d'accès</i> en place pour identifier l'emplacement d'une entrée accessible (par exemple sur un bouton de porte électrique ou un autocollant sur la porte) ? (NB 3.8.3.6.6(ii))		✓		
4.	L'entrée est: au moins 86 cm large, excluant toute matériel, en position grande ouverte ? (CSA B651-23, 5.2.1)	✓			un.139 cm
	bien éclairé ? (COP – Éclairage)	✓			b.
	Couleur contrastée par rapport aux murs ou aux surfaces environnantes ? (COP – Entrées des bâtiments)	✓			Portes vitrées, argent c. cadres, mur de briques rouges, trottoir en béton
	identifiable avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface ? (COP – Entrées des bâtiments)		✓		d.
	1. abrité ? (GCAF – 2. débarrassé de l'hiver Trottoirs, sentiers et sentiers) neige et glace et bien salée ou bien poncé ? (GCAF – Trottoirs, sentiers et sentiers)	✓		✓	f. f.

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N/A	MESURES
5.	Si la porte d'entrée possède un panneau entièrement vitré : 1. Le panneau est-il transparent ?(CSA B651-23, 5.2.10(a)) 2. son bord inférieur n'est-il pas plus haut que 90cm du sol ou du sol ?(CSA B651-23, 5.2.10(b)) 3. est-il marqué d'une bande opaque continue qui est : ou couleur contrastée avec la porte?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(ii)) ou au moins 5 cm haut?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(iii)) ou s'étend sur toute la largeur de la porte?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv)) ou situé entre 135 cm à 150cm depuis le sol ou terrain ?(CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv))	✓	✓	✓	1. Verre 2. 13 cm 3. ou Argent sur verre ou 8 cm ou 106 cm
6.	Le seuil de la porte n'est pas plus haut que 1,3 cm haut?(NB 3.8.3.6.5)		✓		1,9 cm

7.	La porte d'entrée accessible s'ouvre-t-elle avec une faible pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ?(NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ?(NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ou du sol ?(NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ou du sol ?(NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		✓	✓	✓	un. b. c. d. f.
----	--	---	--	---	---	---	-----------------------------

PARTIE 2

1.0 ENTRÉES

OUI NON / A MESURES

8.	Pour les portes électriques, est-ce qu'ils : - avoir des commandes utilisables pour l'activation manuelle situées entre 90 cm et 110 cm au dessus du sol ou du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) - avoir des commandes utilisables pour l'activation du pied situées 15 cm à 30 cm au-dessus du sol ou sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) - avoir des commandes situées à l'écart du battant de la porte et à pas plus de 150 cm depuis le battant de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) - les contrôles sont-ils marqués du symbole international d'accès ? (CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii)) - complètement ouvert en au moins 3 secondes ? (NB 3.8.3.6.6 (bi)) - ne nécessite pas une force supérieure que 65 Newtons arrêter le mouvement de la porte ? (NB 3.8.3.6.6 (b)(ii)) - avoir une protection détectable par canne sur le côté charnière de la porte si elle s'ouvre sur le chemin de déplacement ? (NB 3.8.3.6.6 (7))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	- Pas une porte électrique
9.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150 cm par 170 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			256,5 cm sur 280 cm

10.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			222cm sur 251cm
-----	--	---	--	--	-----------------

13

PARTIE 2

1.0 ENTRÉES OUI NON S/O MESURES					
11.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm d'espace libre depuis le loquet du côté pousoir de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet du côté traction de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20a)			✓ ✓	Porte coulissante automatique un. b.
12.	Pour une approche latérale du bord du loquet d'une porte battante, y a-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	
13.	Pour une approche latérale à charnières vers une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	
14.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur ? (CSA B651-23, 5.2.5, figure 21a) 2. y a-t-il une largeur entre les portes d'au moins 139 cm en en plus de la largeur de n'importe quelle porte se balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, figures 21a; 21b)	✓		✓	1. 222 cm 2. Glissement automatique porte

15.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas 38 Newtons pour portes battantes extérieures ? (CSA B651-23, 5.2.8(a))			✓	Porte coulissante automatique
-----	--	--	--	---	-------------------------------

14

PARTIE 2

15

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
16.	S'il y a un lecteur de carte : - est la fente d'entrée située entre 80cm à 90cm du sol ou du sol ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(i)) - Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(iii)) - Comprend-il des graphiques tactiles sur la surface pour identifier sens d'insertion de la carte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(b)(ii)) - Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c)) - Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de lecteur de carte b. c. d. f.
17.	S'il y a un lecteur de proximité : - est-il situé entre 80cm à 120 cm depuis le sol ou terrain ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(a)) - Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b)) - Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b))			✓ ✓ ✓	1. Pas de lecteur de proximité b. c.

18.	S'il y a un clavier : 1. est-il situé entre 80cm à 120 cm depuis le sol ou terrain ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(a)) 2. Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(b)) 3. Est-ce qu'il y a des caractères ou des chiffres de couleur contrastée sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(c)) 4. Si elles sont numériques, y a-t-il des graphiques tactiles sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(d))			✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de clavier b. c. d.
-----	---	--	--	-------------------------------------	--

PARTIE2

1.0 ENTRÉES		OUI	NON	N / A	MESURES
19.	S'il y a des paillasons, des tapis ou des moquettes à l'entrée : 1. Sont-ils antidérapants et sécurisés ? (CSA B651-23, 4.4.3(c)) 2. ont-ils une épaisseur ne dépassant pas 1,3 cm ? (CSA B651-23, 4.4.3(b))	✓	✓		un. b.1 cm
20.	Existe-t-il un répertoire visible pour le bâtiment (par exemple, une liste de suites, un plan du centre commercial) conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		

16

PARTIE1

41

Pas de rampes intérieures

2.0 RAMPES INTÉRIEURES	OUI	NON	N / A	MESURES
------------------------	-----	-----	-------	---------

	La rampe est-elle dotée d'un dispositif antidérapant ?				
1.	surface résistante, même mouillée ?(NB 3.8.3.5(4))				
2.	Si la surface de la rampe est construite en caillebotis en acier, les ouvertures ne dépassent-elles pas 1,3 cm large? (CSA B651-23, 4.4.4(a))				
3.	La rampe a-t-elle : 1. une pente courante sans plus que 1:12 (8,3%) ?(NB 3.8.3.5(1)(b)) 2. une pente transversale ne dépassant pas 1:50 (2%) ?(NB 3.8.3.5(4)(b)) 3. une longueur maximale de 900cm au total ou entre les intervalles ?(NB 3.8.3.5(1)(d)(i))				un. b. c.
4.	Existe-t-il une zone dégagée, ferme et plane 170cm par 170cm : 1. en haut de la rampe ? (CSA B651-23, 5.5.4(a)) 2. à intervalles réguliers ? (CSA B651-23, 5.5.4(b)) 3. au bas de la rampe ? (CSA B651-23, 5.5.4(a))				un. b. c.
5.	Au palier supérieur, se trouve : 1. au moins 60 cm au-delà le bord de l'ouverture de la porte lorsque la porte s'ouvre vers le rampe? (NB 3.8.3.5 1(c)(i)(ii)) 2. au moins 30 cm au-delà du bord de la porte où la porte s'ouvre loin de la rampe ? (NB 3.8.3.5 1(c)(i)(ii))				un. b.

PARTIE1

				MESURES
6.	Les mains courantes sont-elles : n des deux côtés de la rampe et en continu autour des paliers ? (CSA B651-23, 5.5.8(a)(iii))			un.
	Couleur contrastée avec l'environnement ?(CSA B651-23, 5.5.8(a)(iv))			b.
	2 cm à 100 cm large entre les l maux ?(CSA B651-23, 5.5.8(b))			c.
	ta hauteur de 86 cm à 92cm de la surface de la rampe jusqu'au sommet du rail ?(CSA B651-23, 5.5.8(a)(ii))			d.
	étendu horizontalement au moins 30 cm au-delà du sommet et bas de la rampe et courbé vers le poteau, le sol ou le mur ? (CSA B651-23, 5.5.8(c))			f.
7.	Si la rampe est plus large que 150cm , y a-t-il un rail intermédiaire situé au milieu à l'intérieur 75 cm d'un de les rampes ?(NBC 3.8.3.5.1(e))			
8.	Lorsque la rampe ou le palier n'est pas au niveau du sol ou n'est pas adjacent à un mur, existe-t-il l'un des suivant: 1. protection des bords sur les deux côtés d'au moins 10 cm haut?(CSA B651-23, 5.5.7(a)) 2. une balustrade dont le bord inférieur ne dépasse pas 10 cm de la surface ?(CSA B651-23, 5.5.7(b))			un. b.

2.0 RAMPES INTÉRIEURES		OUI	NON	/ A	MESURES
9.	Existe-t-il un seuil ne dépassant pas 1,3 cm : 1. en haut de la rampe ? (NB 3.8.3.6.2(2)) 2. à n'importe quel intervalle ? (NB 3.8.3.6.2(2)) 3. au bas de la rampe ? (NB 3.8.3.6.2(2))				a. b. c.
10.	La rampe est-elle dotée d'indicateurs de surface de marche tactiles au début et à la fin de la rampe ? (COP - Attention TWSI)				
11.	La rampe est-elle bien éclairée, au minimum 200 lux , pour éviter ombres ou éblouissement ? (COP - Éclairage)				

43

Pas d'ascenseurs

PARTIE 1

3.0 ASCENSEURS		OUI	NON	/ A	MESURES
1.	L'entreprise offre-t-elle des services sur plusieurs étages ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.		✓		
2.	Si l'établissement dispose d'un ascenseur, peut-il fonctionner sans clé ?				
3.	Existe-t-il un plan d'urgence/ d'évacuation en place ? (par exemple chaises d'évacuation, zone de refuge) qui est conforme Section 9.0 de l'outil d'accessibilité?				

4.	L'emplacement de l'ascenseur est-il clairement indiqué par une signalisation d'orientation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ? (COP - Signalisation);(NB 3.8.2.10.1)				
5.	Les boutons du hall sont-ils situés à l'extérieur de l'ascenseur : 1. situé entre 89 cm et 122 cm au dessus du sol?(CSA B44:19, E-15) 2. situé là où le sol est clair et dégagé espace d'au moins 76cm large et 122 cm long? (CSA B44:19, E-15) 3. au moins 1,9 cm large? (CSA B44:19, E-15) 4. équipé d'indicateurs visuels ?(CSA B44:19, E-15) 5. équipé d'indicateurs sonores ?(CSA B44:19, E-15)				a. b. c. d. f.
6.	La porte de l'ascenseur a-t-elle une largeur libre d'au moins 106,5 cm quand est-il ouvert ?(CSA B44:19, tableau E-5-1)				
7.	Les portes de l'ascenseur restent-elles ouvertes pendant au moins 5 secondes ?(COP – Cabines d'ascenseur)				

PARTIE 1

8.	L'ascenseur s'arrête-t-il au niveau des paliers avec un seuil ne dépassant pas 1,3 cm ? (CSA B44:19, E-3)				
----	---	--	--	--	--

9.	L'ascenseur a-t-il une bande jaune d'au moins 5 cm en profondeur sur le seuil pour créer du contraste et améliorer la visibilité de l'entrée ? (COP - Cabines d'ascenseur)				
10.	Tous les boutons de commande de la cabine sont-ils : utilisable d'une seule main ?(CSA B44:19, E-9)				un.
	a attribué un maximum de 122 cm du sol ?(CSA B44:19, E-9)				b.
	avec des caractères en relief et du braille ?(CSA B44:19, E-9)				c.
	s'allume lorsqu'on appuie dessus ?(CSA B44:19, E-9)				d.
11.	L'ascenseur a-t-il : 1. une signalisation tactile conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité? 2. indicateurs sonores (par exemple, fermeture et ouverture de porte, plancher Nombres)?(CSA B44:19, E-10.3) 3. des fonctionnalités d'urgence conformes avec Section 9.0 de l'outil d'accessibilité?				un. b. c.
12.	L'intérieur de l'ascenseur dispose-t-il d'un espace libre au sol d'au moins 137 cm par 203 cm ?(CSA B44:P19, E-8)				
13.	L'extérieur de l'ascenseur dispose-t-il d'un espace libre au sol d'au moins 150 cm par 150 cm ?(NB 3.8.3.6.14(b))				

					MESURES

14.	Le périmètre de l'ascenseur est-il indiqué par des indicateurs de surface de marche tactiles ou des indicateurs de surface d'attention tactiles ? (COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)				
15.	La surface du sol à l'intérieur de l'ascenseur est-elle ferme, stable et antidérapante ? (CSA B44:19, E-12)				
16.	L'intérieur de l'ascenseur présente-t-il un contraste de couleur entre le sol (couleur plus claire ou avec un indicateur de périmètre lumineux) et les murs ? (COP, cabines d'ascenseur)				
17.	L'intérieur de l'ascenseur est-il doté de mains courantes qui : 1. sont sur tous les murs non accessibles (portes) ? (CSA B44:19, E-13) 2. sont situés à une hauteur de 80cm à 92cm du sol ? (CSA B44:19, E-13) 3. avoir un espace de 3,5 cm à 4,5 cm entre la rampe et le mur ? (CSA B44:19, E-13)				un. b. c.
18.	Les miroirs à l'intérieur de l'ascenseur sont-ils positionnés de manière à éviter l'éblouissement ? (COP - Cabines d'ascenseur)				
19.	L'ascenseur est-il bien éclairé au minimum 200 lux ? (COP - Cabines d'ascenseur)				
20.	L'éclairage est-il positionné de manière à minimiser l'éblouissement ? (COP - Placement des luminaires)				

PARTIE1

4.0	CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES	OUI	NON	N/A	MESURES
1.	Les portes intérieures s'ouvrent-elles avec une basse pression en utilisant : porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6)		✓		Un. Tournez les boutons (la plupart des pièces)
	fonctionnement automatique porte coulissante?(NB 3.8.3.6.6(a))	✓			b. Entrées des vestibules
	ver poignées à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ?(NB 3.8.3.6.4(b))	✓			C. 102 cm (lavage des yeux)
	d. pousser les plaques ou tirer les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ?(NB 3.8.3.4(b))	✓			d. 104cm (sécurité)
	e. pas de porte du tout ?	✓			f. Toilettes
2.	Pour les portes électriques, disposent-elles : de commandes fonctionnelles pour l'activation manuelle situées entre 90cm et 110 cm au dessus du niveau du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) b. avoir des commandes utilisables pour l'activation au pied situées 15 cm à 30 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) commandes situées à l'écart du battant de la porte et à pas plus de 150cm depuis le battant de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) commandes ave marquées avec le <i>Symbole international d'accès</i> ?(CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii))			✓	Un. Pas de portes intérieures électriques
				✓	b.
				✓	c.
				✓	d.

ouvert dans au moins 3 secondes ?(NB 3.8.3.6.6 (b)(i))			✓	f.	
nécessite une force ne dépassant pas 65 Newtons arrêter le mouvement de la porte ? (NB 3.8.3.6.6 (b)(ii))			✓	f.	
Y a-t-il une protection détectable par canne sur le côté articulé de la porte si elle s'ouvre sur le chemin de déplacement ?(NB 3.8.3.6.6(7))			✓	g.	

PARTIE 1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	N / A	MESURES
3.	Toutes les portes intérieures sont :				
	1. au moins 86 cm large, à l'exclusion de tout matériel, en position ouverte large ? (CSA B651-23, 5.2.1(a))				134,5 cm (vestibule entrée) un.
	2. couleur contrastée par rapport aux murs environnants ou surfaces?(COP – Entrées des bâtiments)	✓		✓	b. Argent sur bleu, gris c. foncé sur blanc
	3. identifiés par des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des surfaces des changements ? (COP – Entrées des bâtiments)			✓	

4.	Si les portes ont un panneau entièrement vitré : 1. Le panneau est-il transparent ? (CSA B651-23, 5.2.10(a)) 2. son bord inférieur n'est-il pas plus haut que 90cm du sol ? (CSA B651-23, 5.2.10(b)) 3. est-il marqué d'une bande opaque continue qui est : ou couleur contrastée avec la porte ? (CSA B651-23, 5.2.10(c)(ii)) ou au moins 5 cm haut ? (CSA B651-23, 5.2.10(c)(iii)) ou s'étend sur toute la largeur de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv)) ou situé entre 135 cm à 150 cm du sol ? (CSA B651-23, 5.2.10(c)(iv))	✓	✓		1. Verre (vestibule à l'entrée) 2. 13 cm 3. ou Argent sur porte vitrée ou 8 cm ou 106 cm
5.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150cm par 170cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, tableau 8)			✓	182cm sur 116cm (toilette universelle)
6.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, tableau 8)			✓	183cm sur 248cm (toilette universelle)

PARTIE 1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	N / A	MESURES
7.	Pour une approche frontale d'une porte battante :			✓	1,7 cm (universel toilettes)

	1. y a-t-il au moins 30 cm d'espace libre depuis le loquet du côté poussoir de la porte? (CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm de libérer de l'espace à partir du loquet du côté de la traction de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20a)			✓	2. 27 cm (universel toilettes)
8.	Pour une approche latérale (approche par le bord du loquet) d'une porte battante, est là au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	Approches frontales
9.	Pour une approche à charnière d'une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	Approches frontales
10.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur? (NB 3.8.3.6.12) 2. y a-t-il une largeur entre portes d'au moins 139 cm plus la largeur de n'importe quel portese balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, Figure 21a; 21b)	✓		✓	318cm (arrivées) 1. 222cm (départs) 2. Pas de portes battantes
11.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas : 1. 22 Newtons pour portes battantes intérieures ? (CSA B651-23, 5.2.8(b)) 2. 22 Newtons pour portes coulissantes ou pliantes ? (CSA B651-23, 5.2.8(c))			✓ ✓	1. Pas de portes battantes b.

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	/ A	MESURES
12.	S'il y a un lecteur de carte : 1. est la fente d'entrée située entre 80cm à 90cm du sol ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(i)) 2. Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(a)(iii)) 3. Comprend-il des graphiques tactiles sur la surface pour identifier le sens d'insertion de la carte ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(b)(ii)) 4. Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c)) 5. Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.1(c))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de lecteur de carte b. c. d. f.
13.	S'il y a un lecteur de proximité : 1. est-il situé entre 80cm à 120 cm de la sol ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(a)) 2. Est-ce qu'il y a des signaux sonores pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b)) 3. Est-ce qu'il y a des signaux visuels pour indiquer l'ouverture ? (CSA B651-23, 5.7.4.2.2(b))			✓ ✓ ✓	1. Pas de proximité lecteurs b. c.
14.	S'il y a un clavier : 1. est-il situé entre 80cm à 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(a)) 2. Est-ce que la couleur est contrastée par rapport au mur ou à la porte ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(b)) 3. Est-ce qu'il y a des caractères ou des chiffres de couleur contrastée sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(c))			✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de claviers b. c. d.

	4. Si elles sont numériques, y a-t-il des graphiques tactiles sur les touches ? (CSA B651-23, 5.7.4.3(d))				
--	--	--	--	--	--

104cm (sécurité)

56

PARTIE1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES OUI NON S/O MESURES

15.	Y a-t-il un minimum de 180cm un passage libre vers toutes les zones de l'établissement, y compris dans les allées ? (COP - Couloirs et couloirs)		✓		55,5 cm (magasin) à 204 cm (halls A et D)
16.	Y a-t-il des miroirs montés dans les coins supérieurs des couloirs qui se croisent pour voir si quelqu'un se trouve au coin de la rue ? (Meilleure pratique CHH 6.29)		✓		
17.	Existe-t-il une signalisation claire d'orientation depuis la zone principale menant aux zones de grande importance (par exemple, les toilettes accessibles) qui soit conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		Non tactile
18.	Les salles accessibles au public (par exemple les salles de conférence, les bureaux) ont-elles le nom et le numéro de la salle affichés dans un endroit visible de tous ? (ASNB)		✓		

19.	S'il y a des tapis ou des chemins de roulement : 1. Sont-ils antidérapants et sécurisés ?(CSA B651-23, 4.3.3(c)) 2. ont-ils une épaisseur ne dépassant pas 1,3 cm?(CSA B651-23, 4.3.3(b))			✓	1. Pas de tapis intérieur
20.	S'il y a des distributeurs automatiques, des distributeurs automatiques de billets ou des machines de paiement de billets, les contrôles sont-ils : 1. utilisable d'une seule main en utilisant un poing fermé ou sans prise ferme ?(CSA B651-23, 4.3.4 (a)(i)) 2. pouvant être actionné avec une force ne dépassant pas 22 Newtons ? (CSA B651-23, 4.3.4 (b)) 3. situé à une hauteur comprise entre 40 cm à 120 cm?(CSA B651-23, 4.3.3, figure 3)	✓	✓	✓	b. 1. Paiement du stationnement machine 2. 0N 3. 124cm (départs) 157,5 cm (arrivées)

57

PARTIE 1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	/ A	MESURES
21.	Le comptoir de service dispose-t-il de : section abaissée ne dépassant pas 86,5 cm du sol et à moins 76 cm long?(NB 3.8.3.19(1)(a)(b))		✓		un. 99 cm et 119 cm de haut, 133 cm de long (Flair)
	zone de plancher claire et dégagée devant le comptoir qui est à moins 80 cm large et 135 cm long? (CSA B651-23, 6.7.1.1(a))	✓			b. 123cm sur 138cm
	Signalisation ctile avec braille pour identifier l'emplacement ?(COP - Panneaux Tactiles)		✓		c.
	indicateurs de surface de direction ctile ?(COP - Panneaux Tactiles)		✓		d.

	Contraste de couleur avec le sol ? (COP - Comptoirs et kiosques de service)		✓		f. Gris sur sol gris/beige
22.	Un utilisateur de fauteuil roulant ou de scooter électrique peut-il accéder à toutes les zones principales, à tous les niveaux et à toutes les commodités de l'établissement (par exemple) ? restaurants, piscines, salles de réunion, activités) ?(NB 3.8.2.3)	✓			
23.	site qui : Existe-t-il des équipements d'accessibilité (par exemple des commodes, une piscine) ? fauteuils roulants, ascenseurs) disponibles sur dans un endroit identifié et facile à trouver ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)		✓		UnDerrière le comptoir/la porte
	peut-on réserver à l'avance ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)	✓			b. Appelez ou ayez dans votre dossier
	des informations facilement disponibles en ligne et sur le site ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)		✓		Le site Web ne répertorie pas les C. équipements disponibles à l'utilisation
	bien entretenu ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)	✓			d.
	en tant que personnel formé pour l'utiliser ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)	✓			f.

58

PARTIE1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	N / A	MESURES
24.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker l'équipement personnel (par exemple, l'alimentation électrique) ? fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation des équipements de l'établissement ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)		✓		
25.	Des avis de permis de construire sont-ils affichés lors de travaux de rénovation ? (NBCAA, article 8)	✓			

26.	Le revêtement de sol est-il d'une seule couleur unie avec un minimum de brillance ?(COP - Finitions de plancher);(ASNB)	✓			
27.	Le bâtiment est-il bien éclairé avec un éclairage placé de manière non éblouissante ? (COP - Éclairage);(ASNB)	✓			63,2 à 2230 lux
28.	Si l'établissement dispose d'espaces pour s'asseoir (par exemple, des salles d'attente, devant des miroirs dans les salons de coiffure), est-ce qu'il se conformer àSection 4.1 de l'outil d'accessibilité?		✓		Espace insuffisant au niveau des genoux et trajectoire de déplacement.
29.	L'établissement fournit-il une zone de soulagement pour les animaux d'assistance qui est : adjacente à un chemin de déplacement accessible et dégagé ?(CK 4.3.19)		✓		un. Pas de secours pour les animaux d'assistance zone
	caté dans3000cmd'une entrée accessible ?(CK 4.3.19)			✓	b.
	situé à l'écart des voies d'accès des véhicules ?(CK 4.3.19)			✓	c.
	1. une surface gazonnée artificielle d'au moins150cm par 150cm?(CK 4.3.19) 2. équipé d'une poubelle conforme Article 19.0(3) de l'outil d'accessibilité?		✓		d.
			✓		f.
30.	Les plafonds et autres surfaces sont-ils construits avec des matériaux (par exemple, moquette, tampons acoustiques de plafond) qui ne provoquent pas d'amplification excessive du bruit occasionnel ? (BROCK 4.4.16)		✓		

59

PARTIE 1

4.0 CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES		OUI	NON	/ A	MESURES
31.	Lorsque vous envisagez un environnement favorable aux sens : il y a un bruit de fond limité ?(SFS)	✓			un.

Une protection auditive adaptée aux sens est-elle fournie ?(SFS)		✓	b.
toutes les pièces et les chemins de déplacement bien éclairés sans dépassement 500 lux sauf là où il y a de la lumière naturelle		✓	c. 63,2 à 2230 lux (sous lumière)
disponible?(COP – Éclairage) d. Si le bâtiment est éclairé par un éclairage fluorescent, y a-t-il		✓	d.
des lunettes de soleil adaptées aux sens sont-elles disponibles ?(SFS) il y a des sièges confortables fournis dans un endroit calme qui conforme aux sièges Section 4.1 de l'Accessibilité		✓	f. Cabine silencieuse : 92 cm sur 81 cm, non accessible
Outil? f. L'environnement est-il sans parfum ?	✓		f.
(SFS) les entreprises sont ouvertes au public, des horaires adaptés aux sens sont-ils proposés ? (par exemple, faible éclairage, pas de musique, nombre limité de clients)(SFS)			✓ g.

32.	Les fontaines à eau/stations de remplissage de bouteilles : 1. avoir un emplacement le long d'un itinéraire accessible ?(NB 3.8.3.10.1(a)) 2. avoir un espace clair et dégagé superficie au sol d'au moins 82 cm par 139 cm devant eux ?(CSA B651-23, 6.1.6(a), Figure 40)) 3. avoir un espace libre pour les genoux sous la fontaine qui est d'au moins 82 cm large, 20 cm profond et 68,5 cm en hauteur ? (CSA B651-23, 6.1.6(b), Figure 40) 4. avoir un bec qui est entre 75 cm et 90 cm du sol avec un écoulement d'eau parallèle à la devant la fontaine ?(CSA B651-23, 6.1.2(a)) 5. fonctionner avec des commandes qui sont soit automatiques, situé à l'avant ou situé des deux côtés de la fontaine ?(NB 3.8.3.10(e)(ii)) 6. avoir un contraste de couleur avec le mur ?(CSA B651-23, 6.1.6(c))	✓	✓		un.
33.	Si la fontaine à eau/la station de remplissage de bouteilles est en porte-à-faux, est-elle détectable par candélabre ou encastrée avec un orteil espace d'au moins 82 cm large, 23 cm profond et 23 cm haut? (CSA B651-23, 6.1.6(c))		✓		100 cm de large, 16 cm de profondeur, 32 cm de haut (dans la porte)

4.1 ZONES D'ASSISE	OUI	NON	/ A	MESURES

1.	L'établissement dispose-t-il d'un espace salon (par exemple, salle à manger, salle d'attente, hall d'entrée) ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.	✓			
2.	Combien de personnes désignées L'emplacement dispose-t-il d'espaces pour fauteuils roulants ? du <u>total</u> des sièges fixes ?				0 sur 67
3.	Le nombre de places réservées aux fauteuils roulants est-il conforme aux Tableau 3.8.2.3 dans le Code du bâtiment sur la conception sans obstacle, Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3 ?		✓		Le minimum requis est de deux espaces
4.	Existe-t-il un chemin de déplacement accessible et dégagé d'au moins 92cm large dans les zones d'assise ? (NB 3.8.3.2.1)	✓			108cm à 310cm
5.	Le chemin à parcourir est-il doté d'indicateurs de direction tactiles sur la surface ? (COP - Chemins de Voyage); (COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)		✓		
6.	Les espaces d'assise sont-ils clairs et de niveau avec des sièges amovibles ? (NB 3.8.3.21.1(a))	✓			
7.	Si une personne doit se transférer de son fauteuil roulant, existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker son équipement personnel ? (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)		✓		
8.	Y a-t-il des sièges dans les zones où de longues files d'attente sont prévues ? (TADG 2.4.4(3))	✓			

9.	Les bancs ou les sièges sont : - stable ou fixe ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(a)) - à une hauteur d'assise comprise entre 43 cm et 48,5 cm du sol ou réglable ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(b)) - disponible dans une variété de styles de sièges (par exemple certains avec accoudoirs, certains sans)? (CSA B651-23, 6.7.2.2(c))	✓	✓	✓	un. 7cm (cabine), 48cm (chaises), 75,5 cm (tabourets), 41 cm (canapés) C.
----	---	---	---	---	---

71

PARTIE 1

4.1 ZONES D'ASSISE OUI NON S/O MESURES					
10.	Y a-t-il deux ou plus des places assises désignées accessibles situées côte à côte ? (NB 3.8.3.21(c))		✓		Pas d'espaces désignés
11.	Y a-t-il un contraste de couleurs dans les zones d'assise entre : - le sol et les murs ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité) - les murs et les tables ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité) - la table et les chaises ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)	✓	✓	✓	- Sols beige/gris, murs blancs/noirs - Murs blancs/noirs, tables marron - Tables marron, chaises noires/marron
12.	Si la zone de sièges n'est pas visible depuis l'entrée accessible, existe-t-il une signalisation d'orientation conforme ? avec Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		Pas d'orientation tactile
13.	Les espaces réservés à l'usage des fauteuils roulants sont-ils : pas moins de 90 cm de large à 152,5 cm long pour permettre à un fauteuil roulant d'entrer par une approche latérale ? (NB 3.8.3.23.2 (c)(i))		✓	✓	Aucune désignation espaces b.

	2. pas moins de 122 cm long où le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace ? (NB 3.8.3.21.1(b))				
14.	Est-ce que le plateau de table le plus bas entre 73 cm et 86 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.7.1.2)	✓			75cm (cabine), 73,5cm (table), 105,5 cm (table haute)
15.	L'espace pour les genoux sous les tables est-il au moins suffisant ? 68,5 cm élevé par 82 cm large par 48 cm profond ? (CSA B651-23, 6.7.1.3)		✓		71 cm de hauteur, 122 cm de largeur, 10 cm de profondeur (table) 70 cm de hauteur, 152 cm/76 cm de largeur, 18 cm de profondeur (cabine)
16.	S'il y a une barre, a-t-elle une partie abaissée ne dépassant pas 86,5 cm du sol ? (NB 3.8.3.19.1(b))		✓		108 cm

72

PARTIE 1

4.1 ZONES D'ASSISE		OUI	NON	A MESURES
17.	S'il y a un plateau coulissant de type cafétéria, le dessus est-il situé entre 71 cm à 86,5 cm au dessus du sol ? (ADA 904.5.2)			✓ Pas de glissière de plateau
18.	S'il existe des prises de courant permettant de recharger les batteries des aides à la mobilité électriques, sont-elles situées entre 45,5 cm et 55 cm du sol ? (NB 3.8.3.22.1(f))		✓	117,5 cm

19.	Si le coin salon dispose d'une terrasse : 1. Est-il adjacent à un itinéraire accessible ?(CSA B651-23, 6.7.2.1(a)) 2. l'entrée est-elle conforme avecArticle 1.0 de la Outil d'accessibilité? 3. les sièges sont-ils conformes Article 4.1 de la Outil d'accessibilité? 4. y a-t-il un minimum de 180cmdégagé un chemin vers toutes les zones du patio, y compris les allées ? (COP - Couloirs et couloirs)			✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de terrasse b. c. d.
-----	--	--	--	------------------	--------------------------------------

73

Sièges à la porte

PARTIE2

4.1 ZONES D'ASSISE		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	L'établissement dispose-t-il d'un espace salon (par exemple, salle à manger, salle d'attente, hall d'entrée) ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.	✓			
2.	Combien de personnes désignées L'emplacement dispose-t-il d'espaces pour fauteuils roulants ? du <u>total</u> des sièges fixes ?				3 sur 195
3.	Le nombre de places réservées aux fauteuils roulants est-il conforme aux Tableau 3.8.2.3 dans le Code du bâtiment sur la conception sans obstacle, Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3?	✓			Le minimum requis est de trois espaces
4.	Existe-t-il un chemin de déplacement accessible et dégagé d'au moins 92cm large dans les zones d'assise ?(NB 3.8.3.2.1)		✓		76cm à 127cm
5.	Le chemin à parcourir est-il doté d'indicateurs de direction tactiles sur la surface ?(COP - Chemins de		✓		

	Voyage);(COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)				
6.	Les espaces d'assise sont-ils clairs et de niveau avec des sièges amovibles ?(NB 3.8.3.21.1(a))	✓			Certains sont amovibles
7.	Si une personne doit se transférer de son fauteuil roulant, existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker son équipement personnel ? (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)		✓		
8.	Y a-t-il des sièges dans les zones où de longues files d'attente sont prévues ? (TADG 2.4.4(3))	✓			
9.	Les bancs ou les sièges sont : 1. stable ou fixe ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(a)) 2. à une hauteur d'assise comprise entre 43 cm et 48,5 cm du sol ou réglable ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(b)) 3. disponible dans une variété de styles de sièges (par exemple certains avec accoudoirs, certains sans)? (CSA B651-23, 6.7.2.2(c))	✓ ✓ ✓			un. b.44,5 cm c.

74

PARTIE2

4.1 ZONES D'ASSISE OUI NON S/O MESURES					
10.	Y a-t-il deux ou plus des places assises désignées accessibles situées côte à côte ? (NB 3.8.3.21(c))	✓			Par mur

11.	Y a-t-il un contraste de couleurs dans les zones d'assise entre : 1. le sol et les murs ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité) 2. les murs et les tables ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité) 3. la table et les chaises ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)	✓ ✓ ✓			1. Tapis gris foncé, murs blancs 2. Murs blancs, tables marron 3. Tables marron, chaises rouges/bleues/noires
12.	Si la zone de sièges n'est pas visible depuis l'entrée accessible, existe-t-il une signalisation d'orientation est conforme à Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?		✓		Pas d'orientation tactile
13.	Les espaces réservés à l'usage des fauteuils roulants sont-ils : 1. pas moins de 90 cm de large à 152,5 cm long pour permettre un fauteuil roulant pour entrer par une approche latérale ? (NB 3.8.3.23.2 (c)(i)) 2. pas moins de 122 cm long où le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace ? (NB 3.8.3.21.1(b))		✓ ✓		1. 100 cm de large sur 190 cm de long (par la poste) 2. 106 cm (contre le mur)
14.	Est-ce que le plateau de table le plus bas entre 73 cm et 86 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.7.1.2)	✓			75 cm
15.	L'espace pour les genoux sous les tables est-il au moins suffisant ? 68,5 cm élevé par 80 cm large par 48 cm profond ? (CSA B651-23, 6.7.1.3)	✓			69,5 cm de haut, 138 cm de large, 110 cm de profondeur
16.	S'il y a une barre, a-t-elle une partie abaissée ne dépassant pas 86,5 cm du sol ? (NB 3.8.3.19.1(b))			✓	Pas de barre

75

PARTIE 2

4.1 ZONES D'ASSISE

OUI NON / A MESURES

17.	S'il y a un plateau coulissant de type cafétéria, le dessus est-il situé entre 71 cm à 86,5 cm au dessus du sol ?(ADA 904.5.2)			✓	Pas de glissière de plateau
18.	S'il existe des prises de courant permettant de recharger les batteries des aides à la mobilité électriques, sont-elles situées entre 45,5 cm et 55 cm du sol ?(NB 3.8.3.22.1(f))		✓		39 cm
19.	Si le coin salon dispose d'une terrasse : 1. Est-il adjacent à un itinéraire accessible ?(CSA B651-23, 6.7.2.1(a)) 2. l'entrée est-elle conforme avec Article 1.0 de la Outil d'accessibilité ? 3. les sièges sont-ils conformes Article 4.1 de la Outil d'accessibilité ? 4. y a-t-il un minimum de 180 cm dégagé un chemin vers toutes les zones du patio, y compris les allées ? (COP - Couloirs et couloirs)			✓ ✓ ✓ ✓	1. Pas de terrasse b. c. d.

76

PARTIE 1 Pas de cuisines

4.2 CUISINES ET CUISINES-CUISINES	OUI	NON	N/A	MESURES
L'établissement dispose-t-il d'une cuisine ou d'un espace de préparation des aliments ? 1. Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.				
2.				

Y a-t-il un minimum de 120 cm entre les compteurs et : 1. des cabinets opposés ? (NB 3.8.3.23.4(a)) 2. compteurs ? (NB 3.8.3.23.4(a)) 3. appareils électroménagers ? (NB 3.8.3.23.4(a)) 4. murs ? (NB 3.8.3.23.4(a))	un. b. c. d.
Y a-t-il une surface au sol dégagée devant les appareils (par exemple, les réfrigérateurs, fours, lave-vaisselle) d'au moins 82 cm par 139 cm ? (CSA B652, 5.10.1(c))	
Est-il possible d'accéder à des objets tels qu'une cafetière ou un micro-ondes depuis une position assise ? (SCHL - Cuisines)	
5. Existe-t-il au moins un espace de travail qui : 1. est au moins 75 cm large par 60 cm profond ? (NB 3.8.3.23.4(c)(i)) 2. est 81 cm à 86 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.23.4(c)(ii)) 3. dispose d'un espace libre au sol devant au moins 75 cm par 120 cm ? (NB 3.8.3.23.4(c)(iii)) 4. a un espace libre au niveau du genou d'au moins 75 cm large par 48 cm profond par 68 cm haut sous le plan de travail ? (NB 3.8.3.23.4(c)(iv)) 5. dispose d'au moins une prise électrique située à l'avant ou sur le côté du plan de travail ? (NB 3.8.3.23.4(c)(v))	
PARTIE 1	

6.	Les éviers de cuisine : ave le bord supérieur situé entre 81 cm à 86 cm du sol ?(NB 3.8.3.23.4(e)(i))				un.
	avoir un dégagement au genou de 75 cm large par 25 cm profond?(NB 3.8.3.23.4(e)(ii))				b.
	c. avoir un espace pour les orteils de 75 cm large par 23 cm profond par 23 cm haut?(NB 3.8.3.23.4(e)(ii))				c.
	des robinets avec poignées à levier ou capteurs mains libres ?(NB 3.8.3.23.4(e)(iv))				d.
	des tuyaux isolés où les tuyaux ne sont pas situés à l'intérieur d'une armoire ? (NB 3.8.3.23.4(e)(v))				f.
7.	Les armoires supérieures ont-elles au moins une étagère, pas plus de 120 cm du sol ?(NB 3.8.3.23.4(f))				
8.	Les armoires supérieures sont-elles équipées de systèmes coulissants et escamotables permettant d'accéder aux étagères depuis une position assise ?(SCHL – Cuisines)				
9.	Les portes et les tiroirs des armoires ont-ils des poignées qui sont : 1. facile à comprendre ?(NB 3.8.3.23.4(g)) 2. monté en haut des armoires de base et en bas des armoires supérieures ?(NB 3.8.3.23.4(g))				un. b.
10.	S'il y a un comptoir de service, est-ce qu'il a une partie abaissée ne dépassant pas 86,5 cm du sol ?(NB 3.8.3.19.1(b))				

Pas de couchage

4.3 DORMIR ACCOMMODATIONS		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	L'établissement dispose-t-il d'une zone de couchage désignée (par exemple, chambres d'hôtel, dortoirs) ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passer à la section suivante.				
2.	Combien de personnes désignées accessible en fauteuil roulant des unités de couchage sont situées dans l'établissement ? _____ dehors du nombre total de pièces.				
3.	Fait le nombre de désigné accessible les unités de couchage sont conformes aux article 3.8.2.1(2) dans le Sans barrières Conception Code du bâtiment NB Reg 2021-3?				
4.	S'il y a une porte extérieure, est-elle conforme Section 1.0 de l'outil d'accessibilité?				
5.	Les portes intérieures sont-elles conformes Section 4.0 de l'outil d'accessibilité?				
6.	Les judas sont-ils à une hauteur comprise entre 100 cm à 120 cm et 150cm à 170cm du sol ? (CSA B652-23, 5.7.8)				
7.	Si le lit n'est pas réglable en hauteur, le haut du lit est-il matelas entre 43 cm à 46cm du sol pour faciliter le transfert depuis un appareil de mobilité ? (CSA B652-23, 5.11.1(1))				
8.	L'une des chambres accessibles dispose-t-elle de deux lits ? disponible pour permettre un lit pour				

	un soignant ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				
9.	Y a-t-il une surface au sol libre d'au moins 82 cm par 139 cm sur à au moins un côté du lit et au moins 82 cm sur 120 cm de l'autre côté ?(CSA B652-23, 5.11.1.2, figure 36c)				
10.	S'il y a des fenêtres dans l'espace nuit : 1. Y a-t-il des couvre-fenêtres ou des stores pour limiter la lumière naturelle et l'éblouissement ? (COP- Placement de la lumière (Finitions) 2. Les commandes de fonctionnement sont-elles situées entre 40 cm et 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 4.3.3) 3. le seuil n'est pas plus haut que 75 cm du sol ? (CSA B652-23, 4.9(b))				a. un. b. c.

PARTIE1

4.3 DORMIR ACCOMMODATIONS		OUI	NON / A MESURES		
11.	Y a-t-il un contraste de couleur entre le sommeil les zones et les murs et les sols ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)				
12.	S'il y a un placard, possède-t-il : 1. une ouverture libre minimale de 90cm?(NB 3.8.3.23.2 (c)(i)) 2. cintre tiges situées à un				a. un. b. c.

	hauteur de 120 cm?(NB 3.8.3.23.2(c)(ii)) 3. au moins une étagère située à un hauteur de 137 cm?(NB 3.8.3.23.2(c)(iii))			
13.	Toutes les commandes de chauffage, de climatisation et d'éclairage sont-elles en place ? dégagé et non plus que 120 cm au dessus du sol ?(NB 3.8.3.22.1(e))			
14.	Les prises électriques : 1. avoir une taille entre 40 cm et 55 cm depuis le sol ?(NB 3.8.3.23.1(d)) 2. avoir un espace libre au sol de 139 cm par 82 cm devant eux ?(CSA B651-23, 4.3.2)			un. b.
15.	Des objets tels que des téléphones ou des horloges radios, accessibles depuis une position assise ou depuis le lit ?(BAH 3.8.3.22.1))			
16.	Les réseaux informatiques prises de courant ou prises téléphoniques non obstruées par meubles?(CSA B652- 23, 5.11.6(c))			
17.	S'il y a un bureau disponible, est-il conforme avec Article 4.1 (11-13) de la Outil d'accessibilité?			
18.	Les tables de nuit ou les bureaux ont-ils un coin ? protecteurs pour empêcher blessure due à une chute ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)			

19.	Les kitchenettes sont-elles conformes avec Section 4.2 de l'accessibilité Outil?			
-----	---	--	--	--

88

PARTIE 1

20.	Y a-t-il des équipements d'accessibilité (par exemple des commodes, des lève-lits) disponibles sur place ? que : dans un endroit identifié et facile à trouver ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				un.
	peut-on réserver à l'avance ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				b.
	des informations facilement disponibles en ligne et sur le site ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				c.
	bien entretenu ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				d.
	en tant que personnel formé pour l'utiliser ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				f.
21.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants électriques, déambulateurs) lors de l'utilisation de l'équipement de l'établissement ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				
22.	Les poubelles ont-elles une surface au sol libre d'au moins 82 cm par 139 cm devant eux ?(CSA B652-23, 4.4.2(a))				

23.	Les tapis : 1. avoir un poil bas, ferme et plat ? (CSA B651-23, 4.4.3(a)) 2. avoir un seuil, y compris tout remplissage, ne dépassant pas 1,3 cm haut?(CSA B651-23, 4.4.3(b)) avoir une fixation solide au sol ?(CSA B651-23, 4.4.3(c))				un. b. c.
-----	--	--	--	--	--------------------------------

89

PARTIE 1

4.3 DORMIR ACCOMMODATIONS		OUI	NON	/ A	MESURES
24.	S'il y a un balcon : est-il adjacent à un itinéraire accessible ?(CSA B652-23, 4.3.2(b)(i))				un.
	oes l'entrée est conforme Section 1.0 de l'outil d'accessibilité?				b.
	c. a-t-il un espace de rotation d'au moins 180cm par 180cm?				c.
	(CSA B652-23, 4.3.2(b)(iii)) il a éclairé au moins 50 lux au niveau du sol ?(CSA B652-23, 4.8.3, tableau 3)				d.
25.	L'établissement dispose-t-il d'aménagements pour les animaux d'assistance (par exemple, des bols d'eau dans les chambres) ?(GAPSA 6.0)				
26.	Existe-t-il un plan d'urgence/d'évacuation en place (par exemple, des chaises d'évacuation, une zone de refuge) est conforme à Section 9.0 de l'outil d'accessibilité ?				

90

PARTIE1

5.0 SALLES DE BAIN AVEC STALLS		OUI	NON / A	MESURES
1.	Des toilettes accessibles sont-elles disponibles pour les visiteurs ? Si « Oui », passez à la question suivante. Si vous répondez « Non », passez à la section suivante.	✓		
2.	Les toilettes accessibles disposent-elles d'une signalisation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓	Monté trop près de l'ouverture
3.	Les portes des toilettes s'ouvrent-elles avec une basse pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		un. b. c. d. f.

PARTIE1

5.0 TOILETTES AVEC DES STANDS		OUI	NON / A	MESURES
-------------------------------	--	-----	---------	---------

4.	Pour les portes électriques, faites-ils: 1. avoir opérable commandes pour la main activation située entre 90cm et 110 cm au dessus du niveau du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 2. avoir opérable commandes au pied activation située 15 cm 30 cm au dessus du sol?(NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 3. avoir des commandes bien placées du battant de la porte et pas plus de 150cm de la porte battante ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) 4. avoir des contrôles marqué avec le International Symbole de Accéder?(CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii))				Pas de porte
	ouvert dans au moins 3 secondes ?(NB 3.8.3.6.6 (b)(i))			✓ f.	
	il faut une force qui ne dépasse pas la main 65N pour arrêter le mouvement de la (porte ? NB 3.8.3.6.6 (b)(ii))			✓ f.	
	y a-t-il une protection détectable par canne sur le côté charnière de la porte si elle s'ouvre dans le sens de la marche ? NB (3.8.3.6.6 (7))			✓ g.	

5.	Les portes des toilettes sont-elles : 1. au moins 86 cm large, excluant tout matériel, quand on est en position ouverte large ? (CSA B651-23 5.2.1(a)) 2. couleur contrastée de la murs d'enceinte ou des surfaces ? (COP – Bâtiment Entrées) 3. identifié avec indicateurs tactiles, comme la canne détecteurs ou changements de surface ? (COP – Bâtiment Entrées)	✓	✓	✓	a. Entrée de 94,5 cm b. Murs beiges/gris, garniture argentée c.
6.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150cm par 170cm sol clair et plat zone?(CSA B651-23, 5.2.2,Tableau 8)	✓			191cm sur 495cm (entrée extérieure)

PARTIE1

5.0 SALLES DE BAIN AVEC STALLES		OUI	NON	N/A	MESURES
7.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2,Tableau 8)		✓		76cm sur 461cm (à l'intérieur, au sèche-mains)
8.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm de espace libre depuis le loquet du côté poussoir de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a)			✓ ✓	1. Pas de porte b.

	2. y a-t-il au moins 60 cm de l'espace libre du loquet du côté de la traction de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a)				
9.	Pour une approche latérale (approche par le bord du loquet) d'une porte battante, est-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	
10.	Pour une approche à charnière d'une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	
11.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur ? (NB 3.8.3.6.12) 2. y a-t-il une largeur entre portes d'au moins 139 cm plus la largeur de n'importe quel portese balancer dans l'espace ? (CSA B651-123, 5.2.5, figures 21a; 21b)			✓ ✓	1. Pas de vestibule b.
12.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas : 1. 22 Newtons pour portes battantes intérieures ? (CSA B651-23, 5.2.8)(b)) 2. 22 Newtons pour portes coulissantes ou pliantes ? (CSA B651-23, 5.2.8(c))			✓ ✓	1. Pas de porte b.
13.	Les toilettes ont-elles un contraste de couleurs entre les murs, le sol, l'évier et les stalles ? (COP, « Notions de base sur la conception, contraste de couleur et de luminosité »)		✓		Sol beige, murs blancs, luminaires gris/blanc, stalles marron

				MESURES
14.	Les toilettes sont-elles exemptes de risques potentiels de trébuchement tels que fontaines, poubelles ou distributeurs ? (COP - Objets saillants et autres obstacles)	✓		
15.	Les contrôles des distributeurs de fournitures (par exemple, serviettes hygiéniques, préservatifs) sont-ils situés non plus haut que 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 4.3.3)		✓	154 cm
16.	Les toilettes ont-elles : 1. indicateurs tactiles de surface de marche ? (COP - Surface de marche tactile de guidage Indicateurs) 2. une signalisation tactile en braille indiquant les stands accessibles ? (COP - Indicateurs tactiles de guidage pour surfaces de marche)		✓ ✓	un. b. Pas de braille
17.	Lorsque vous envisagez un environnement adapté aux sens, les toilettes sont-elles sans parfum (par exemple, pas de désodorisants puissants) ? (SFS)	✓		
18.	Les tables à langer pour bébé sont-elles : 1. monté avec son dessus non plus haut que 86 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.2.3.1(b)) 2. monté avec un espace libre au genou d'au moins 68,5 cm haut ? (CSA B651-23, 6.2.3.1(c)) 3. pas plus profond que 60 cm de l'avant de la table au mur ? (CSA B651-23, annexe A.2.2) 4. à portée de pas plus que 50 cm d'une position assise position ? (CSA B651-23, Annexe A.2.2) 5. monté sans gêner les voies de déplacement ou de transfert des espaces ? (ADA 604.8.1.1)	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	1. 110 cm 2. 69 cm 3. 64 cm 4. 0 portée 5. Entrave la trajectoire de déplacement 6. Argent sur mur gris

	6. couleur contrastée par rapport au mur ? (COP – Toilettes et cabines de douche)				
--	--	--	--	--	--

98

Femmes (porte extérieure)

PARTIE2

5.0 SALLES DE BAIN AVEC STALLES		OUI	NON	/ A	MESURES
1.	Des toilettes accessibles sont-elles disponibles pour les visiteurs ? Si « Oui », passez à la question suivante. Si vous répondez « Non », passez à la section suivante.	✓			
2.	Les toilettes accessibles disposent-elles d'une signalisation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		Pictogramme de 10 cm

3.	Les portes des toilettes s'ouvrent-elles avec une basse pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		✓ ✓ ✓ ✓	un. b. c. d. f.
----	--	---	--	------------------	-----------------------------

PARTIE 2

5.0 TOILETTES AVEC DES STANDS	OUI	NON / A	MESURES
4.	Pour les portes électriques, faites ils: 1. avoir opérable commandes pour la main activation située entre 90cm et 110 cm au dessus du niveau du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 2. avoir opérable commandes au pied activation située 15 cm à 30 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 3. avoir des commandes bien placées du battant de la porte et pas plus de		Pas de porte ✓ un. ✓ b. ✓ c. ✓ d.

	150cm de la porte battante ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) 4. avoir des contrôles marqué avec le International Symbole de Accéder?(CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii))				
	ouvert dans au moins 3 secondes?(NB 3.8.3.6.6 (b)(i))			✓	f.
	il faut une force qui ne dépasse pas la main 65 Newtons à son haut du mouvement de la porte ?(NB 3.8.3.6.6 b)(ii)) (			✓	f.
	y a-t-il une protection détectable par canne sur le côté charnière de la porte si elle s'ouvre dans le sens de la marche ? NB (3.8.3.6.6 (7))			✓	g.
5.	Les portes des toilettes sont-elles : 1. au moins 86 cm large, excluant tout matériel, quand on est en position ouverte large ? (CSA B651-23, 5.2.1(a)) 2. couleur contrastée de la murs d'enceinte ou des surfaces ? (COP – Bâtiment Entrées) 3. identifié avec indicateurs tactiles, comme la canne détecteurs ou changements de surface ? (COP – Bâtiment Entrées)	✓	✓	✓	UR Entrée 84cm b. Blanc et brique murs, sol beige, C. garniture argentée

6.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150cm par 170cm sol clair et plat zone?(CSA B651-23, 5.2.2,Tableau 8)	✓			314cm sur 750cm (entrée extérieure)
----	--	---	--	--	-------------------------------------

100

PARTIE2

5.0 SALLES DE BAINAVEC STALLS		OUI	NON	N/A	MESURES
7.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2,Tableau 8)	✓			163 cm sur 128,5 cm (entrée intérieure)
8.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm d'espace libre depuis le loquet du côté poussoir de la porte?(CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm de l'espace libre du loquet du côté de la traction de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a)			✓ ✓	1. Pas de porte b.
9.	Pour une approche latérale (approche par le bord du loquet) d'une porte battante, est- là au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	
10.	Pour une approche à charnière d'une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	

11.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur?(NB 3.8.3.6.12) 2. y a-t-il une largeur entre portes d'au moins 139 cm plus la largeur de n'importe quel portese balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, figures 21a; 21b)			✓ ✓	1. Pas de vestibule b.
12.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas : 1. 22 Newton pour portes battantes intérieures ?(CSA B651-23, 5.2.8(b)) 2. 22 Newton pour portes coulissantes ou pliantes ? (CSA B651-23, 5.2.8(c))			✓ ✓	1. Pas de porte b.
13.	Les toilettes ont-elles un contraste de couleurs entre les murs, le sol, l'évier et les stalles ?(COP, « Notions de base sur la conception, contraste de couleur et de luminosité »)		✓		Sol beige, murs beige/gris, stalles marron, luminaires blancs

101

PARTIE2

				MESURES
14.	Les toilettes sont-elles exemptes de risques potentiels de trébuchement tels que fontaines, poubelles ou distributeurs ? (COP - Objets saillants et autres obstacles)	✓		
15.	Les contrôles des distributeurs de fournitures (par exemple, serviettes hygiéniques, préservatifs) sont-ils situés non plus haut que 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 4.3.3)		✓	154,4 cm

1.	Des toilettes accessibles sont-elles disponibles pour les visiteurs ? Si vous répondez « oui », passez à la question suivante. Si vous répondez « non », passez à la section suivante.				
2.	Les toilettes accessibles disposent-elles d'une signalisation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		Monté au dessus de la porte
3.	Les portes des toilettes s'ouvrent-elles avec une basse pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		✓ ✓ ✓ ✓	un. b. c. d. f.

PARTIE 3

5.0 TOILETTES AVEC DES STANDS					
	OUI	NON / A		MESURES	
4.	Pour les portes électriques, faites ils: 1. avoir opérable commandes pour la main activation située entre 90cm et 110 cm au dessus du niveau du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 2. avoir opérable commandes au pied			✓ ✓ ✓ ✓	un. b. Pas de porte c. d.

	activation située 15 cmà 30 cmau dessus du sol?(NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 3. avoir des commandes bien placées du battant de la porte et pas plus de 150cmde la porte battante ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) 4. avoir des contrôles marqué avec le International Symbole de Accéder?(CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii))				
	ouvert dans au moins 3 secondes?(NB 3.8.3.6.6 (b)(i))			✓	f.
	il faut une force qui ne dépasse pas la main 65 Newtonsà en haut du mouvement de la porte ?(NB 3.8.3.6.6 b)(ii)) (			✓	f.
	y a-t-il une protection détectable par canne sur le côté articulé de la porte si elle s'ouvre sur le chemin de déplacement ? (NB 3.8.3.6.6 (7))			✓	g.
5.	Les portes des toilettes sont-elles : 1. au moins 86 cm large, excluant tout matériel, quand on est en position ouverte large ? (CSA B651-23, 5.2.1(a)) 2. couleur contrastée de la murs d'enceinte	✓	✓ ✓		ur89 cm b. Sol beige/gris, gris/beige/blanc c. murs

	ou des surfaces ? (COP – Bâtiment Entrées) 3. identifié avec indicateurs tactiles, comme la canne détecteurs ou changements de surface ? (COP – Bâtiment Entrées)				
6.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150cm par 170cm sol clair et plat zone? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			206 cm sur 750 cm (entrée extérieure)

104

PARTIE 3

5.0 SALLES DE BAIN AVEC STALLS		OUI	NON	N / A	MESURES
7.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, tableau 8)	✓			206 cm sur 141 cm (intérieur) entrée)
8.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm de espace libre depuis le loquet du côté poussoir de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm de libérer de l'espace à partir du loquet du côté de la traction de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a)			✓ ✓	1. Pas de porte b.
9.	Pour une approche latérale (approche par le bord du loquet) d'une porte battante, est là au moins 60 cm de clair espace du loquet des deux côtés de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	

10.	Pour une approche à charnière d'une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	
11.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur?(NB 3.8.3.6.12) 2. y a-t-il une largeur entre portes d'au moins 139 cm plus la largeur de n'importe quel portese balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, figures 21a; 21b)			✓ ✓	1. Pas de vestibule b.
12.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas : 1. 22 Newtons pour portes battantes intérieures ?(CSA B651-23, 5.2.8(b)) 2. 22 Newtons pour portes coulissantes ou pliantes ? (CSA B651-23, 5.2.8(c))			✓ ✓	1. Pas de porte b.
13.	Les toilettes ont-elles un contraste de couleurs entre les murs, le sol, l'évier et les stalles ?(COP, « Notions de base sur la conception, contraste de couleur et de luminosité »)		✓		Sol beige/gris, murs gris/beige/blanc, stalles marron, luminaires blancs

105

PARTIE3

					MESURES
14.	Les toilettes sont-elles exemptes de risques potentiels de trébuchement tels que fontaines, poubelles ou distributeurs ? (COP - Objets saillants et autres obstacles)	✓			
15.	Les contrôles des distributeurs de fournitures (par exemple, serviettes hygiéniques, préservatifs) sont-ils situés non plus haut que 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 4.3.3)			✓	Pas de distributeurs

16.	Les toilettes ont-elles : 1. indicateurs tactiles de surface de marche ? (COP - Surface de marche tactile de guidage Indicateurs) 2. une signalisation tactile en braille indiquant les stands accessibles ?(COP - Indicateurs tactiles de guidage pour surfaces de marche)		✓		un.
17.	Lorsque vous envisagez un environnement adapté aux sens, les toilettes sont-elles sans parfum (par exemple, pas de désodorisants puissants) ?(SFS)		✓		Fort odeur provenant de l'urinoir
18.	Les tables à langer pour bébé sont-elles : 1. monté avec son dessus non plus haut que 86 cm du sol ?(CSA B651-23, 6.2.3.1(b)) 2. monté avec un espace libre au genou d'au moins 68,5 cm haut?(CSA B651-23, 6.2.3.1(c)) 3. pas plus profond que 60 cm de l'avant de la table au mur ?(CSA B651-23, annexe A.2.2) 4. à portée de pas plus que 50 cm d'une position assise position?(CSA B651-23, Annexe A.2.2) 5. monté sans gêner chemins de déplacement ou espaces de transfert ?(ADA 604.8.1.1) 6. couleur contrastée par rapport au mur ? (COP – Toilettes et cabines de douche)	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓		1. 109 cm 2. 69 cm 3. 49,5 cm 4. 0 portée 5. 6. Gris clair sur mur gris/beige

1.	L'évier a-t-il un espace libre non inférieur à : 1,76 cm large ? (NB 3.8.3.15.1(d)(i)) 2. 73,5 cm haut sur le bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(ii)) 3. 68,5 cm haut du sol à un point 20,5 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iii)) 4. 23 cm haut du sol à un moment donné 28 cm à 43 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iv))	✓ ✓	✓ ✓		1. 166 cm (un lavabo) 2,87 cm 3. 67 cm 4,0 cm
2.	L'évier est-il doté de tuyaux isolés pour éviter tout risque de brûlure ? (NB 3.8.3.15.1(e))	✓			Ci-joint
3.	Le miroir est-il monté : 1. avec son bord inférieur ne dépassant pas 100 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.15.2(a)) 2. dans une position fixe et inclinée ? (NB 3.8.3.15.2(b))	✓ ✓			1,97 cm b.
4.	Les luminaires autour ou à proximité des miroirs sont-ils positionnés de manière à éviter les éblouissements ou les ombres ? (COP - Placement des luminaires)	✓			
5.	Le distributeur de savon est-il situé dans un 50 cm portée d'une personne en position assise ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			0 portée
6.	Le distributeur de savon n'est pas plus haut que 110 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			90cm, sur évier
7.	Le distributeur de savon est-il automatique ou utilisable d'une seule main ? distribuer du savon dans la paume de la main ? (NB 3.8.3.15.2(f)(ii))				Oui, automatique
8.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il situé dans un 50 cm portée d'une personne assise	✓			0 portée

	position?(CSA B651-23, 6.2.4.4(a))				
--	------------------------------------	--	--	--	--

127

PARTIE1

5.1 ZONES D'ÉVIERS		OUI	NON	N / A	MESURES
9.	Le centre de la commande de fonctionnement du sèche-mains ou du distributeur de serviettes n'est-il pas plus haut que 120 cm du sol ?(NB 3.8.3.15.2)	✓			92cm (sèche-linge), 101cm (papier)
10.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il automatique ou utilisable d'une seule main ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(c))	✓			Les deux automatiques
11.	Les robinets sont-ils automatiques ou à levier, sans ressort, et peuvent être actionnés avec le poing fermé ?(NB 3.8.3.15.1(a))	✓			Automatique

128

Femmes (porte extérieure)

PARTIE2

5.1 ZONES D'ÉVIERS		OUI	NON	N / A	MESURES
--------------------	--	-----	-----	-------	---------

1.	L'évier a-t-il un espace libre non inférieur à : 1,76 cm large ? (NB 3.8.3.15.1(d)(i)) 2. 73,5 cm haut sur le bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(ii)) 3. 68,5 cm haut du sol à un point 20,5 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iii)) 4. 23 cm haut du sol à un moment donné 28 cm à 43 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iv))	✓	✓	✓	1. 76,5 cm 2,86 cm 3. 66 cm 4. 42,5 cm
2.	L'évier est-il doté de tuyaux isolés pour éviter tout risque de brûlure ? (NB 3.8.3.15.1(e))		✓		
3.	Le miroir est-il monté : 1. avec son bord inférieur ne dépassant pas 100 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.15.2(a)) 2. dans une position fixe et inclinée ? (NB 3.8.3.15.2(b))	✓	✓		1. 94 cm b.
4.	Les luminaires autour ou à proximité des miroirs sont-ils positionnés de manière à éviter les éblouissements ou les ombres ? (COP - Placement des luminaires)	✓			
5.	Le distributeur de savon est-il situé dans un 50 cm portée d'une personne en position assise ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			0 portée
6.	Le distributeur de savon n'est pas plus haut que 110 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			94cm, sur comptoir
7.	Le distributeur de savon est-il automatique ou utilisable d'une seule main ? distribuer du savon dans la paume de la main ? (NB 3.8.3.15.2(f)(ii))				Oui, automatique
8.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il situé dans un 50 cm	✓			0 portée

	portée d'une personne en position assise ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(a))				
--	---	--	--	--	--

129

PARTIE2

5.1 ZONES D'ÉVIERS		OUI	NON	N / A	MESURES
9.	Le centre de la commande de fonctionnement du sèche-mains ou du distributeur de serviettes n'est-il pas plus haut que 120 cm du sol ?(NB 3.8.3.15.2)	✓			90 cm (automatique), 102 cm (papier)
10.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il automatique ou utilisable d'une seule main ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(c))	✓			Automatique et papier
11.	Les robinets sont-ils automatiques ou à levier, sans ressort, et peuvent être actionnés avec le poing fermé ?(NB 3.8.3.15.1(a))	✓			Automatique

130

Hommes (porte extérieure)

PARTIE3

5.1 ZONES D'ÉVIERS		OUI	NON	N / A	MESURES
--------------------	--	-----	-----	-------	---------

1.	L'évier a-t-il un espace libre non inférieur à : 1,76 cm large ? (NB 3.8.3.15.1(d)(i)) 2. 73,5 cm haut sur le bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(ii)) 3. 68,5 cm haut du sol à un point 20,5 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iii)) 4. 23 cm haut du sol à un moment donné 28 cm à 43 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iv))	✓	✓	✓	1. 245cm (3 lavabos) 81,5 cm pour chaque évier 1,86 cm 2. 67 cm 3. 42,5 cm
2.	L'évier est-il doté de tuyaux isolés pour éviter tout risque de brûlure ? (NB 3.8.3.15.1(e))		✓		
3.	Le miroir est-il monté : 1. avec son bord inférieur ne dépassant pas 100 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.15.2(a)) 2. dans une position fixe et inclinée ? (NB 3.8.3.15.2(b))		✓	✓	1. 101 cm b.
4.	Les luminaires autour ou à proximité des miroirs sont-ils positionnés de manière à éviter les éblouissements ou les ombres ? (COP - Placement des luminaires)	✓			
5.	Le distributeur de savon est-il situé dans un 50 cm portée d'une personne en position assise ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			0 portée
6.	Le distributeur de savon n'est pas plus haut que 110 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.15.2(f))		✓		117 cm
7.	Le distributeur de savon est-il automatique ou utilisable d'une seule main ? distribuer du savon dans la paume de la main ? (NB 3.8.3.15.2(f)(ii))				Oui, automatique
8.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il situé dans un 50 cm	✓			0 portée

	portée d'une personne en position assise ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(a))				
--	---	--	--	--	--

131

PARTIE 3

5.1 ZONES D'ÉVIERS		OUI	NON	N / A	MESURES
9.	Le centre de la commande de fonctionnement du sèche-mains ou du distributeur de serviettes n'est-il pas plus haut que 120 cm du sol ?(NB 3.8.3.15.2)	✓			112,5 cm (papier), 86,5 cm (séchoir)
10.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il automatique ou utilisable d'une seule main ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(c))	✓			Automatique et papier
11.	Les robinets sont-ils automatiques ou à levier, sans ressort, et peuvent être actionnés avec le poing fermé ?(NB 3.8.3.15.1(a))	✓			Automatique

132

Porte intérieure

5.2 STANDARDS ACCESSIBLES		OUI	NON	N / A	MESURES
1.	Combien de personnes désignées les stands accessibles sont situés dans le toilettes? _du total des stands. Si 1 ou plus, passez à la question suivante. Si aucun, passer à la section suivante.				2 sur 2
2.	Le nombre de places accessibles désignées est-il conforme aux	✓			

	Tableau 3.8.2.3.Bde Code du bâtiment de l'Ontario Acte?				
3.	Existe-t-il un chemin de déplacement clair et dégagé depuis le entrée de la cabine accessible ? (COP - Chemin de Voyage)	✓			
4.	Le stand a-t-il un minimum de 210cm par 210cm de espace de manœuvre/virage devant le décrochage?(CSA B651-23, 6.2.7.2(g))		✓		Non, 100 cm sur 376 cm
5.	La porte de la stalle est-elle dotée d'une signalisation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?(NB 3.8.2.10)		✓		Pas de braille
6.	La porte de la stalle : 1. fournir une ouverture claire d'au moins 86 cm avec la porte en position grande ouverte ?(CSA B651-23, 6.2.7.2(a)) 2. ouvert vers l'extérieur ? (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(i)) 3. se ferme automatiquement au repos afin de ne pas être ouvert plus de 5 cm ?(CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(ii)) 4. verrouiller de l'intérieur par une serrure qui peut être opéré à partir d'une position de poing fermé ? (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(iii)) 5. avoir une poignée de traction des deux côtés ?(NB 3.8.3.6 (iii))	✓ 	✓ 		a. 84,25 cm b. c. d. Oui f.
7.	Si la porte s'ouvre vers l'intérieur, y a-t-il un espace libre au sol d'au moins	✓			Oui, 239 cm sur 225 cm

	moins 80 cm par 135 cm ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(v))				
--	---	--	--	--	--

PARTIE 1

143

PARTIE 1

5.2 STANDARDS ACCESSIBLES		OUI	NON	/ A	MESURES
8.	La poignée de traction extérieure est-elle : De forme « D » ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))	✓			UR Poignée à levier
	b. au moins 14 cm long? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))			✓	b.
	c. monté horizontalement avec sa ligne centrale située 12 cm à 22 cm du bord du loquet de la porte ?			✓	c.
	(CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(i)) compté 80 cm à 100 cm depuis le sol? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(ii))		✓		d. 101 cm
9.	La poignée de traction intérieure est-elle : 1. De forme « D » ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) 2. au moins 14 cm long? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) 3. monté horizontalement avec son axe médian situé 20 cm à 30 cm du bord de la charnière ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(i)) 4. monté 80 cm à 100 cm du sol ?	✓			un. Levier b. c. d. 101 cm

	(CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(ii))				
10.	Le mécanisme de verrouillage de la porte de la stalle peut-il être actionné avec le poing fermé et être situé au moins 90cm et pas plus de 100 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(i))	✓			Sur manche, 101cm
11.	Est-ce l'espace intérieur de l'étal 160cm par 150cm ou plus ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(a))	✓			239 cm sur 225 cm
12.	Y a-t-il 46cm à 48 cm distance entre les l'axe médian des toilettes et le mur d'un côté ? (NB 3.8.3.11(d))	✓			54 cm

144

PARTIE 1

5.2 STANDARDS ACCESSIBLES		OUI	NON	/ A	MESURES
13.	Le siège des toilettes est-il : 1. situé à une hauteur (du sol au sommet du siège) entre 43 cm et 46cm? (NB 3.8.3.13(1)(a)) 2. Pas de ressort activé, donc l'utilisateur n'a pas besoin de maintenir manuellement le siège pendant transfert? (CSA B651-23, 6.2.6.1(b)) 3. équipé d'un support dorsal là où il n'y a pas d'eau couvercle de réservoir ou de siège ? (CSA B651-23, 6.2.6.1(c))	✓ ✓ ✓			1. 44,5 cm b. c.
14.	Si les toilettes sont équipées d'un réservoir d'eau, le couvercle du réservoir est-il sécurisé ? (CSA B651-23, 6.2.6.1(d))		✓		

15.	La chasse d'eau des toilettes est-elle automatique ou est-elle dotée de commandes de fonctionnement ? situé entre 50 cm à 90 cm du sol et pas plus loin que 35 cm de l'espace de transfert ? (NB 3.8.3.13(1)(d)(i))		✓		70 cm, 40 cm de l'espace de transfert
16.	Les toilettes sont-elles équipées d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure ? (NB 3.8.3.13(1)(c))	✓			
17.	Existe-t-il une barre d'appui latérale qui : 1. est montée sur la paroi latérale la plus proche des toilettes ? (NB 3.8.3.11(1)(e)(i)) 2. comporte au moins des barres horizontales et verticales 76 cm long ? (NB 3.8.3.11(1)(e)(ii)) 3. a une barre horizontale montée entre 75 cm et 85 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(e)(ii)) 4. est 3 cm à 4 cm dans diamètre ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(b)) 5. a une autorisation de 3,5 cm et 4,5 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(c)) 6. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓		un. 1. Horizontale 86 cm Diagonale 56 cm 2. 90 cm 3. 3,25 cm 4. 3,75 cm 5. Argent sur mur blanc

145

PARTIE1

18.	Y a-t-il une barre d'appui arrière qui : a. est montée horizontalement sur le mur arrière ? (NB 3.8.3.11(1)(f))	✓			un.
	b. est centré sur la cuvette des toilettes qui s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens ? (NB 3.8.3.11(1)(f))		✓		b. 58 cm, centré

c. est monté soit 75 cm à 85 cm au-dessus du sol ou 10 cm au-dessus du réservoir d'eau ? (NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))		✓		c. 89 cm
3 cm à 4 cm en diamètre ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(b))	✓			d. 3,25 cm
comme un dégagement de 3,5 cm à 4,5 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(c))	✓			f. 3,75 cm
couleur contrastée par rapport au mur ? (COP - Contraste de couleur et de Luminosité)		✓		f. Argent sur mur gris

19.

Le distributeur de papier toilette est-il :

1. monté sous la barre d'appui sans gêner son utilisation ? ✓
(OBC 3.8.3.8.1(g)(ii))
2. en ligne avec ou pas plus que **30 cm** devant les toilettes ✓
siège ? (NB 3.8.3.11(h)(ii))
3. situé **60 cm à 80 cm** au-dessus du sol ? ✓
(NB 3.8.3.11(1)(h)(i))
4. fait d'une conception ouverte qui n'entrave pas l'accès par ✓
enfermer le papier toilette ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)
5. couleur contrastée par rapport au mur ? ✓
(COP – Toilettes et cabines de douche)

un.

1. En ligne

2,45 cm

3. Conception fermée

4. Noir sur mur blanc

146

PARTIE 1

5.2 ACCESSIBLE STALLES	OUI	NON	/ A	MESURES
20.				

	Existe-t-il un porte-manteau qui : situé sur le mur latéral ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(c))		✓		UnDerrière la porte
	couleur contrastée par rapport à le mur ? (COP – Toilettes et Cabines de douche)	✓			b. Argent sur mur blanc
	pas plus que 120 cm du sol ? (NB 3.8.3.11(g))		✓		c. 122 cm
	projets ne dépassant pas 4 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(c)(ii))		✓		d. 8,5 cm
21.	Le stand dispose-t-il d'une étagère ou d'un comptoir pour les fournitures médicales ? sacs à main, etc., c'est-à-dire :		✓ ✓		b.
22.	La cabine dispose-t-elle d'un bouton d'appel d'urgence ? (Capacité NB Meilleur Pratique)		✓		Pas de bouton d'appel

1. pas plus haut que 120 cm ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)
2. au moins 20 cm large par 40 cm long ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)
3. Pas d'étagère

147

Femmes (porte extérieure)

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI NON / A			MESURES
1.	Combien de personnes désignées les stands accessibles sont situé dans le toilettes ? _du_total des stands. Si 1 ou plus, passez à				1 sur 7

	question suivante. Si aucun, procéder à section suivante.				
2.	Le nombre de places désignées accessibles les stands sont conformes aux Tableau 3.8.2.3.B de l'Édifice de l'Ontario Loi sur le code?	✓			
3.	Existe-t-il un chemin clair et dégagé voyager de l'entrée à l'accessible décrochage?(COP - Chemin de Voyage)	✓			
4.	Le stand a-t-il un minimum de 210cm par 210cm de manœuvrer/virer espace devant le stand?(CSA B651-23, 6.2.7.2(g))		✓		Non, 197 cm sur 512 cm
5.	La porte de la stalle est-elle dotée d'une signalisation conforme avec Section 8.0 de la Outil d'accessibilité? (NB 3.8.2.10)		✓		Aucune signalisation
6.	La porte de la stalle : (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(i)) (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(iii))	✓	✓		84 cm un. b. c. Ne se ferme pas automatiquement d.

		✓		f.	
	Si la porte s'ouvre vers l'intérieur, y a-t-il un sol dégagé ? 7. espace d'au moins 80 cm par 135 cm ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(v))			✓	N / A

4. prévoir une ouverture dégagée d'au moins **86 cm** avec la porte en position grande ouverte ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(a))

5. ouvert vers l'extérieur ?

6. se ferme automatiquement au repos afin de ne pas être ouvert plus de **5 cm**? (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(ii))

7. verrouiller de l'intérieur par une serrure qui peut être actionnée à partir d'une position de poing fermé ?

8. avoir une poignée de traction des deux côtés ? (NB 3.8.3.6 (iii))

PARTIE 2

148

PARTIE 2

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI	NON	/ A	MESURES
8.	La poignée de traction extérieure est-elle : De forme « D » ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))	✓			un.
	b. au moins 14 cm long? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))	✓			b. 14,5 cm
	c. monté horizontalement avec sa ligne centrale situé 12 cm à 22 cm du bord du loquet de la porte ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(i))	✓			c. 18 cm
		✓			d. 83 cm

	compté 80 cm à 100 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(ii))				
9.	La poignée de traction intérieure est-elle : (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) 30 cm du bord de la charnière ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(i))	✓ ✓ ✓ ✓			un. b. 14,5 cm c. 23,5 cm d. 82 cm
10.	Le mécanisme de verrouillage de la porte de la cabine est-il opérationnel ? avec un poing fermé et situé au moins 90 cm et pas plus de 100 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(i))		✓		101,5 cm
11.	Est-ce l'espace intérieur de l'étau 160 cm par 150 cm ou plus ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(a))		✓		152 cm sur 150 cm
12.	Y a-t-il 46 cm à 48 cm de distance de entre la ligne médiane des toilettes et du mur d'un côté ? (NB 3.8.3.11(d))		✓		43 cm

9. De forme « D » ?

10. au moins **14 cm** long ?

11. monté horizontalement avec sa ligne centrale située **20 cm** à

12. monté **80 cm** à **100 cm** du sol ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(ii))

PARTIE 2

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI NON / A MESURES			
13.	Le siège des toilettes est-il : (CSA B651-23, 6.2.6.1(b))	✓ ✓	✓		b. c.
14.	Si les toilettes sont équipées d'un réservoir d'eau, le couvercle du réservoir est-il sécurisé ? (CSA B651-23, 6.2.6.1(d))			✓	
15.	La chasse d'eau des toilettes est-elle automatique ou est-elle dotée de commandes de fonctionnement ? situé entre 50 cm à 90 cm du sol et pas plus loin que 35 cm du transfert espace? (NB 3.8.3.13(1)(d)(i))	✓			Automatique
16.	Les toilettes sont-elles équipées d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure ? (NB 3.8.3.13(1)(c))		✓		

17.	Existe-t-il une barre d'appui latérale qui : au dessus du sol ?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓		un.
-----	---	------------------	--------	--	-----

13. situé à une hauteur (du sol au sommet du siège) entre **43 cmet46cm**?(NB 3.8.3.13(1)(a))

14. Pas de ressort activé, donc l'utilisateur n'a pas besoin de maintenir manuellement le siège pendant le transfert ?

15. équipé d'un support dorsal là où il n'y a pas de réservoir d'eau ni de couvercle de siège ?(CSA B651-23, 6.2.6.1(c))

16. 44,5 cm

17. est monté sur la paroi latérale la plus proche des toilettes ?(NB 3.8.3.11(1)(e)(i))

18. comporte au moins des barres horizontales et verticales**76cm**long?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))

19.a une barre horizontale montée entre**75 cmet85 cm**

20. est**3 cm**à**4 cm**en diamètre ?(CSA B651-23, 6.2.5.1(d))

21.a une autorisation de**3,5 cmet4,5 cm**du mur ?(CSA B651-23, 6.2.5.1(c))

22. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)

23. Horizontal 88cm Diagonale 58cm

24. 83,5 cm

25. 3,25 cm

26. 4 cm

27. Argent sur mur gris

150

PARTIE2

5.2 ACCESSIBLE STALLES

OUI NON / A MESURES

18.	Y a-t-il une barre d'appui arrière qui :				
	a. est monté horizontalement sur le mur du fond ?(NB 3.8.3.11(1)(f))	✓			un.
	b. est centré sur la cuvette des toilettes qui s'étend sur au moins 30 cm dans les deux instructions?(NB 3.8.3.11(1)(f))	✓			b. 58 cm, centré
	c. est monté soit 75 cm à 85 cm au-dessus du sol ou 10 cm au dessus de l'eau réservoir?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))	✓			c. 89 cm
	d. 3 cm à 4 cm dans diamètre?(CSA B651-23, 6.2.5.1(b))	✓			d. 3,25 cm
	e. comme un dégagement de 3,5 cm à 4,5 cm depuis le mur?(CSA B651-23, 6.2.5.1(c))	✓			f. 4 cm
19.	f. couleur contrastée par rapport à le mur?(COP - Couleur et luminosité Contraste)	✓			f. Argent sur mur gris
		✓			un.
	Le distributeur de papier toilette est-il : (COP – Toilettes et cabines de douche)	✓			b. 10 cm devant
		✓			c. 52cm
		✓			d. Conception fermée

		✓		f.Noir sur mur gris
--	--	---	--	---------------------

- 28.monté sous la barre d'appui sans gêner son utilisation ?(OBC 3.8.3.8.1(g)(ii))
29. en ligne avec ou pas plus que **30 cm** devant le siège des toilettes ?(NB 3.8.3.11(h)(ii))
30. situé **60 cm** à **80 cm** au dessus du sol ?(NB 3.8.3.11(1)(h)(i))
- 31.fait d'une conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier toilette ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)
- 32.couleur contrastée par rapport au mur ?

151

PARTIE 2

5.2	ACCESSIBLE STALLES	OUI	NON	/ A	MESURES
20.	Existe-t-il un porte-manteau qui : situé sur le mur latéral ?(CSA B651-23, 6.2.7.1(c))		✓		U. Derrière la porte
	couleur contrastée par rapport à le mur?(COP – Toilettes et Cabines de douche)	✓			b. Argent sur mur marron
	pas plus que 120 cm du sol ? (NB 3.8.3.11(g))		✓		c. 122 cm
	projets ne dépassant pas 4 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(c)(ii))		✓		d. 7 cm
21.	Le stand dispose-t-il d'une étagère ou d'un comptoir pour les fournitures médicales ? sacs à main, etc., c'est-à-dire :		✓ ✓		b.

22.	La cabine dispose-t-elle d'un bouton d'appel d'urgence ? (Capacité NB Meilleur Pratique)		✓		Pas de bouton d'appel
-----	---	--	---	--	-----------------------

33.pas plus haut que **120 cm**?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

34.au moins **20 cm**large par **40 cm**long?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

35. Pas d'étagère

152

Hommes (porte extérieure)

5.2	ACCESSIBLE STALLES	OUI	NON	/ A	MESURES
1.	Combien de personnes désignées les stands accessibles sont situé dans le toilettes? _du total des stands.Si 1 ou plus, passez à question suivante. Si aucun, procéder à section suivante.				1 sur 3
2.	Le nombre de places désignées accessibles les stands sont conformes aux Tableau 3.8.2.3.Bde Édifice de l'Ontario Loi sur le code?	✓			
3.	Existe-t-il un chemin clair et dégagé voyager de l'entrée à l'accessible décrochage?(COP - Chemin de Voyage)	✓			
4.	Le stand a-t-il un minimum de 210cm par 210cm de manœuvrer/virer espace devant le stand ?(CSA B651-23, 6.2.7.2(g))		✓		Non, 180 cm sur 333 cm

5.	La porte de la stalle est-elle dotée d'une signalisation conforme avec Section 8.0 de la Outil d'accessibilité? (NB 3.8.2.10)		✓		Autocollant, non tactile
6.	La porte de la stalle : (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(i)) (CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(iii))	✓	✓	✓	82,5 cm un. b. c. Ne se ferme pas automatiquement d. f.
7.	Si la porte s'ouvre vers l'intérieur, y a-t-il un sol dégagé ? espace d'au moins 80cm par 135 cm ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(v))			✓	N / A

36. prévoir une ouverture claire d'au moins **86 cm** avec la porte en position grande ouverte ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(a))

37. ouvert vers l'extérieur ?

38. se ferme automatiquement au repos afin de ne pas être ouvert plus de **5 cm**?
(CSA B651-23, 6.2.7.3(c)(ii))

39. verrouiller de l'intérieur par une serrure qui peut être actionnée à partir d'une position de poing fermé ?

40. avoir une poignée de traction des deux côtés ? (NB 3.8.3.6 (iii))

PARTIE 3

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI	NON	/ A	MESURES
8.	La poignée de traction extérieure est-elle : De forme « D » ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))	✓			un.
	b. au moins 14 cm long? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d))	✓			b. 14,5 cm
	c. monté horizontalement avec sa ligne centrale situé 12 cm à 22 cm du bord du loquet de la porte ?		✓		c. Verticale, 4,25 cm
	(CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(i)) compté 80 cm à 100 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(d)(ii))	✓			d. 89,5 cm
9.	La poignée de traction intérieure est-elle : (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)) 30 cm du bord de la charnière ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(i))	✓			un.
		✓			b. 14,5 cm
			✓		c. Verticale, 77,75 cm
		✓			d. 89,5 cm
10.	Le mécanisme de verrouillage de la porte de la cabine est-il opérationnel ? avec un poing fermé et situé au moins 90 cm et pas plus de 100 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(c)(i))		✓		105 cm

11.	Est-ce l'espace intérieur de l'étau 160 cm par 150 cm ou plus ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(a))		✓		141 cm sur 143 cm
12.	Y a-t-il 46 cm à 48 cm distance de entre la ligne médiane des toilettes et du mur d'un côté ? (NB 3.8.3.11(d))		✓		42 cm

41. Style « D » en forme ?

42. au moins **14 cm** long ?

43. monté horizontalement avec sa ligne centrale située **20 cm** à

44. monté **80 cm** à **100 cm** du sol ? (CSA B651-23, 6.2.7.2(c)(ii))

154

PARTIE 3

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI NON / A MESURES			
13.	Le siège des toilettes est-il : (CSA B651-23, 6.2.6.1(b))	✓ ✓	✓		b. c.
14.	Si les toilettes sont équipées d'un réservoir d'eau, le couvercle du réservoir est-il sécurisé ? (CSA B651-23, 6.2.6.1(d))			✓	
15.	La chasse d'eau des toilettes est-elle automatique ou est-elle dotée de commandes de fonctionnement ? situé entre 50 cm à 90 cm du sol et pas plus loin que	✓			Automatique

	35 cm du transfert espace? (NB 3.8.3.13(1)(d)(i))				
16.	Les toilettes sont-elles équipées d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure ?(NB 3.8.3.13(1)(c))		✓		
17.	Existe-t-il une barre d'appui latérale qui : au dessus du sol ?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓		un.

45. situé à une hauteur (du sol au sommet du siège) entre **43 cm** et **46 cm**?(NB 3.8.3.13(1)(a))

46. Pas de ressort activé, donc l'utilisateur n'a pas besoin de maintenir manuellement le siège pendant le transfert ?

47. équipé d'un support dorsal là où il n'y a pas de réservoir d'eau ni de couvercle de siège ?(CSA B651-23, 6.2.6.1(c))

48. 45 cm

49. est monté sur la paroi latérale la plus proche des toilettes ?(NB 3.8.3.11(1)(e)(i))

50. possède au moins des barres horizontales et verticales **76 cm** long?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))

51. a une barre horizontale montée entre **75 cm** et **85 cm**

52. est **3 cm** à **4 cm** en diamètre ?(CSA B651-23, 6.2.5.1(d))

53. a une autorisation de **3,5 cm** et **4,5 cm** du mur ?(CSA B651-23, 6.2.5.1(c))

54. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)

55. Horizontal 88cm Diagonale 58cm

56. 83 cm
 57. 3,25 cm
 58. 4 cm
 59. Argent sur mur gris

155

PARTIE 3

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI	NON / A	MESURES
18.	Y a-t-il une barre d'appui arrière qui : monté horizontalement sur le mur du fond ?(NB 3.8.3.11(1)(f))	✓		un.
	b. est centré sur la cuvette des toilettes qui s'étend sur au moins 30 cm dans les deux instructions?(NB 3.8.3.11(1)(f))		✓	b. 58 cm, centré
	c. est monté soit 75 cm à 85 cm au-dessus du sol ou 10 cm au dessus de l'eau réservoir?(NB 3.8.3.11(1)(e)(ii))		✓	c. 95 cm
	3 cm à 4 cm dans diamètre?(CSA B651-23, 6.2.5.1(b))	✓		d. 3,25 cm
	comme un dégagement de 3,5 cm à 4,5 cm depuis le mur?(CSA B651-23, 6.2.5.1(c))	✓		f. 4 cm
	couleur contrastée par rapport à le mur?(COP - Couleur et luminosité Contraste)		✓	f. Argent sur mur gris
19.	Le distributeur de papier toilette est-il :	✓		un.

(COP – Toilettes et cabines de douche)	✓	b. 43cm devant
	✓	c. 50,5 cm
	✓	d. Conception fermée
	✓	f. Noir sur mur gris

60. monté sous la barre d'appui sans gêner son utilisation ? (OBC 3.8.3.8.1(g)(ii))
61. en ligne avec ou pas plus que **30 cm** devant le siège des toilettes ? (NB 3.8.3.11(h)(ii))
62. situé **60 cm à 80 cm** au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(h)(i))
63. fait d'une conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier toilette ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)
64. couleur contrastée par rapport au mur ?

156

PARTIE 3

5.2 ACCESSIBLE STALLES		OUI	NON / A	MESURES
20.	Existe-t-il un porte-manteau qui : situé sur le mur latéral ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(c))		✓	Derrière la porte
	couleur contrastée par rapport à le mur ? (COP – Toilettes et Cabines de douche)	✓		b. Argent sur mur marron
	pas plus que 120 cm du sol ? (NB 3.8.3.11(g))		✓	c. 122 cm
	projets ne dépassant pas 4 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.7.1(c)(ii))		✓	d. 7 cm

21.	Le stand dispose-t-il d'une étagère ou d'un comptoir pour les fournitures médicales ? sacs à main, etc., c'est-à-dire :		✓ ✓		b.
22.	La cabine dispose-t-elle d'un bouton d'appel d'urgence ? (Capacité NB Meilleur Pratique)		✓		Pas de bouton d'appel

65. pas plus haut que **120 cm** ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)

66. au moins **20 cm** large par **40 cm** long ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)

67. Pas d'étagère

157

Hommes (porte extérieure)

PARTIE1

5.3 URINOIRS		OUI	NON	N / A	MESURES
1.	Les urinoirs sont-ils fixés au mur ou dans une cabine avec l'ouverture de la bassin pas plus haut que 43 cm du sol ? (NB 3.8.3.14(1)(a))		✓		49 cm
2.	L'urinoir a-t-il une surface au sol dégagée, centrée et devant, d'au moins 82 cm large et 139 cm profond et dégagé par des écrans de confidentialité ? (CSA B651-23, 6.2.8.1(b)(iii))		✓		79cm sur 195cm
3.	Existe-t-il une commande de chasse d'eau automatique ou située entre 90cm et 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.14.1(e)(ii))	✓			Automatique
4.	Les commandes de chasse d'eau peuvent-elles être actionnées d'une seule main sans avoir à les saisir fermement ni à les tourner ? (NB 3.8.3.14.1(e))				Oui, automatique
5.	Existe-t-il des barres d'appui qui :				

sont-ils montés verticalement des deux côtés de l'urinoir ?(NB 3.8.3.14(1)(f))		✓		un. Pas de barres d'appui
re au moins 60 cm en longueur ? (NB 3.8.3.14(1)(f)(ii))		✓		b.
c. sont montés avec le centre de la barre situé 100 cm du sol ?(NB 3.8.3.14(1)(f)(ii))		✓		c.
remonté pas plus de 38 cm sur le côté du centre de l'urinoir ? (NB 3.8.3.14(1)(f)(iii))		✓		d.
re couleur contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)		✓		f.

183

PARTIE1

5.3 URINOIRS		OUI	NON	N / A	MESURES
6.	L'urinoir dispose-t-il d'un indicateur de ligne centrale qui : 1. est centré sur l'urinoir ? (CSA B651-23, 6.2.8.3(a)) 2. Est monté au moins 15 cm au-dessus du bord supérieur et s'étend jusqu'à une hauteur d'au moins 130cm du sol ?(CSA B651-23, 6.2.8.3(b)) 3. est au moins 5 cm large? (CSA B651-23, 6.2.8.3(c)) 4. est élevé au moins 3 mm de la surface du mur ? (CSA B651-23, 6.2.8.3(d)) 5. La couleur est-elle contrastée avec le mur du fond ?(CSA B651-23, 6.2.8.3(e))		✓		1. Pas de ligne centrale indicateurs b. c. d. f.

184

5.4 UNIVERSEL TOILETTES		OUI NON / A MESURES			
1.	Y a-t-il des toilettes universelles à la disposition des visiteurs ? « Oui », passez à la question suivante. Si vous répondez « Non », passez à la section suivante.	✓			
2.	Les toilettes sont-elles identifiées par un panneau indiquant : 1. est conforme à Section 8.0 de la Outil d'accessibilité? 2. montre un graphique masculin, féminin ou neutre et le Symbole international d'accès ? (CSA B651-23, 6.3.1.1(d)(ii))		✓ ✓		1. Pictogrammes de 13,2 cm 2. Aucun symbole international d'accès
3.	Les portes des toilettes s'ouvrent-elles avec une basse pression en utilisant : 1. une porte électrique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6) 2. une porte coulissante automatique fonctionnelle ? (NB 3.8.3.6.6(a)) 3. poignées à levier à une hauteur de 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.6.4(b)) 4. Poussez les plaques ou tirez les poignées en hauteur 90cm à 110 cm du sol ? (NB 3.8.3.4(b)) 5. Pas de porte du tout ?	✓		✓ ✓ ✓ ✓	un. b. c. 101,5 cm d. f.

PARTIE 1

PARTIE 1

4.	Pour les portes électriques, est-ce qu'ils : 1. avoir des commandes utilisables pour l'activation manuelle situées entre 90cm et 110 cm au dessus du niveau du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 2. avoir des commandes utilisables pour l'activation du pied situées 15 cm à 30 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.6.6(a)(v)) 3. avoir des commandes situées à l'écart du battant de la porte et à pas plus de 150cm depuis le battant de la porte ? (CSA B651-23, 5.2.9.2(c)) 4. les contrôles sont-ils marqués du symbole international d'accès ? (CSA B651-23, 5.2.9.3(d)(iii)) 5. complètement ouvert en au moins 3 secondes ? (NB 3.8.3.6.6(b)(i)) 6. nécessitent une force ne dépassant pas 65 Newtons arrêter le mouvement de la porte ? (NB 3.8.3.6.6 (b)(ii)) 7. avoir une protection détectable par canne sur le côté charnière de la porte si elle s'ouvre sur le chemin de déplacement ? (NB 3.8.3.6.6 (7))				✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ 1. Pas une porte électrique b. c. d. f. f. g.
5.	Les portes des toilettes sont-elles : 1. au moins 86 cm large, à l'exclusion de tout matériel, en position ouverte large ? (CSA B651-23, 5.2.1(a)) 2. couleur contrastée par rapport aux murs environnants ou surfaces ? (COP – Entrées des bâtiments) 3. identifiés par des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des surfaces				✓ ✓ ✓ 1. 84,25 cm 2. Blanc sur mur beige 3.

	des changements ?(COP – Entrées des bâtiments)				
6.	Du côté de la porte, y a-t-il au moins 150cm par 170cm une surface au sol claire et plane ?(CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)		✓		182cm sur 116cm

192

PARTIE1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS		OUI	NON	/A	MESURES
7.	Du côté de la porte qui se pousse, y a-t-il au moins 150cm par 120 cm une surface au sol claire et plane ? (CSA B651-23, 5.2.2, Tableau 8)	✓			183cm sur 248cm
8.	Pour une approche frontale d'une porte battante : 1. y a-t-il au moins 30 cm d'espace libre depuis le loquet du côté poussoir de la porte?(CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a) 2. y a-t-il au moins 60 cm d'espace libre à partir du loquet du côté traction de la porte?(CSA B651-23, 5.2.2, Figure 20a)		✓ ✓		1,7 cm 2. 27 cm
9.	Pour une approche latérale (approche par le bord du loquet) d'une porte battante, est-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, figure 20b)			✓	Approche frontale

10.	Pour une approche à charnière d'une porte battante, existe-t-il au moins 60 cm d'espace libre depuis le loquet des deux côtés de la porte ?(CSA B651-23, 5.2.2, figure 20c)			✓	Approche frontale
11.	S'il y a un vestibule : 1. y a-t-il au moins 120 cm largeur?(NB 3.8.3.6.12) 2. y a-t-il une largeur entre portes d'au moins 139 cm plus la largeur de n'importe quel portese balancer dans l'espace ? (CSA B651-23, 5.2.5, Figure 21a, 21b)			✓ ✓	1. Pas de vestibule b.
12.	La force de poussée ou de traction de la porte ne dépasse-t-elle pas : 1. 22 Newtons pour portes battantes intérieures ?(CSA B651-23, 5.2.8(b)) 2. 22 Newtons pour portes coulissantes ou pliantes ? (CSA B651-23, 5.2.8(c))		✓	✓	1. 46,3 N en poussée, 38,5 N en traction b.
13.	La salle de bain présente-t-elle un contraste de couleur/luminosité entre les murs, le sol et le lavabo ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)		✓		Sol beige, murs blancs, luminaires blancs

193

PARTIE 1

					MESURES
14.	Les toilettes sont-elles exemptes de risques potentiels de trébuchement tels que poubelles ou distributeurs ? (COP - Objets saillants et autres obstacles)	✓			
15.	Lorsque vous envisagez un environnement adapté aux sens, les toilettes sont-elles sans parfum (par exemple, pas de désodorisants puissants) ?(SFS)	✓			

16.	Les toilettes ont-elles : 1. indicateurs tactiles de surface de marche ? (COP - Indicateurs tactiles de guidage pour surfaces de marche) 2. une signalisation tactile en braille indiquant l'emplacement des toilettes ?(COP-Guidage (Indicateurs tactiles de surface de marche))		✓		un.
17.	Y a-t-il 90cm un espace libre sur au moins un côté des toilettes ?(NB 3.8.3.12.1(d))		✓		61 cm
18.	Le siège des toilettes est-il : 1. à une hauteur (du sol au sommet du siège) comprise entre 43 cm et 46cm?(NB 3.8.3.13(1)(a)) 2. Pas de ressort activé, donc l'utilisateur n'a pas besoin de maintenir manuellement le siège pendant transfert? (CSA B651-23, 6.2.6.1(b)) 3. équipé d'un support dorsal là où il n'y a pas d'eau couvercle de réservoir ou de siège ?(CSA B651-23, 6.2.6.1(c))	✓ ✓		✓	1. 44,5 cm b. c.
19.	S'il y a un réservoir d'eau, le couvercle du réservoir est-il sécurisé ?(CSA B651-23, 6.2.6.1(d))			✓	
20.	La chasse d'eau des toilettes est-elle automatique ou est-elle dotée de commandes de fonctionnement ? situé entre 50 cm à 90cm du sol ? (NB 3.8.3.13)	✓			Automatique

PARTIE 1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS		OUI	NON / A	MESURES
21.	Existe-t-il une barre d'appui latérale qui :		✓	un Pas de barre d'appui latérale

	1. est monté sur la paroi latérale la plus proche des toilettes ? (NB 3.8.3.11(e)(i)) 2. comporte au moins des barres horizontales et verticales 76cm long? (NB 3.8.3.11(e)(ii)) 3. a une barre horizontale montée entre 75 cm et 85 cm au dessus du sol ?(NB 3.8.3.11(e)(ii)) 4. est 3 cm à 4 cm en diamètre ?(CSA B651-23, 6.2.5.1(b)) 5. a une autorisation de 3,5 cm à 4,5 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(c)) 6. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)		✓		b.
			✓		c.
			✓		d.
			✓		f.
			✓		f.
22.	Y a-t-il une barre d'appui arrière qui : 1. est monté horizontalement sur le mur arrière ?(NB 3.8.3.11(f))		✓		Un Pas de barre d'appui arrière
	b. est centré sur la cuvette des toilettes qui s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens ?(NB 3.8.3.11(f))		✓		b.
	c. est monté soit 75 cm à 85 cm au-dessus du sol ou 10 cm au dessus du réservoir d'eau ? (NB 3.8.3.11(e)(ii))		✓		c.
	3 cm à 4 cm en diamètre ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(b))		✓		d.
	1. a une autorisation de 3,5 cm à 4,5 cm depuis le mur?(CSA B651-23, 6.2.5.1(c))		✓		f.
	2. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)		✓		f.

PARTIE1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS OUI NON S/O MESURES

23.	Le distributeur de papier toilette est-il : 1. monté sous la barre d'appui sans gêner son utilisation ? (OBC 3.8.3.8.1(g)(ii)) 2. en ligne avec ou pas plus que 30 cm devant le siège des toilettes ? (NB 3.8.3.11(h)(ii)) 3. situé 60 cm à 80 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.11(1)(h)(i)) 4. fait d'une conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier toilette ? (Meilleures pratiques d'Ability NB) 5. couleur contrastée par rapport au mur ? (COP – Toilettes et cabines de douche)	✓	✓	✓	1. Pas de barre d'appui 2. 15 cm devant 3,56 cm 4. Conception fermée 5. Argent sur mur blanc
24.	Des contrôles sont-ils effectués sur les distributeurs de fournitures (par exemple, serviettes hygiéniques, préservatifs) ? situé pas plus haut que 120 cm du sol ? (CSA B651-23, 4.2.3)			✓	Pas de distributeur d'approvisionnement
25.	Y a-t-il un porte-manteau sur le mur latéral qui ne dépasse pas 120 cm du sol et des projets ne dépassant pas 4 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.8.1(c))		✓		Arrière de la porte, hauteur 152,5 cm, saillie 5 cm
26.	Les toilettes disposent-elles d'une étagère ou d'un comptoir pour les fournitures médicales, les sacs à main, etc., c'est-à-dire : 1. pas plus haut que 120 cm ? (NB 3.8.3.12 (h)) 2. au moins 20 cm large par 40 cm long ? (CSA B651-23, 6.3.3(b))		✓		1. Pas d'étagère b.

PARTIE1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS

OUI NON / A MESURES

	Les toilettes sont-elles équipées d'une table à langer pour adultes qui : 1. est au moins 76cm large par 183 cm long ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(b)) 2. a une hauteur de surface au-dessus du sol qui peut être réglée entre 45 cm et 50 cm dans la gamme basse et entre 85 cm et 90 cm dans la gamme haute ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(c)) 3. a des surfaces exemptes de tranchants bords, coins ou matériaux abrasifs ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(d)) 4. est-il facile à nettoyer ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(e)) 5. est conçu pour prendre en charge un poids d'au moins 250 kg (551 livres) ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(f)) 6. a des contrôles ne dépassant pas 120 cm ? (CSA B651-23, 6.3.4.3)		✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓		1. Pas de table à langer pour adulte b. c. d. f. f.
28.	La table à langer pour adulte dispose-t-elle d'un espace de transfert qui : 1. est 90cm large par 150cm long ? (CSA B651-23, 6.3.4.2) 2. est adjacent à la table ? (CSA B651-23, 6.3.4.2) 3. n'entrave pas l'espace de transfert libre lorsqu'il est en position d'utilisation ? (CSA B651-23, 6.3.4.3)		✓ ✓ ✓		1. Pas de table à langer pour adulte b. c.

PARTIE 1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS	OUI	NON	N/A	MESURES
29.				

	La table à langer pour adulte possède-t-elle une barre d'appui qui :	✓	UN	Pas de table à langer pour adulte
	1. est centré sur la dimension longue du banc ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(g)(ii))	✓	b.	
	2. est au moins 120 cm long ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(g)(iii))	✓	c.	
	3. est monté de manière à pouvoir être utilisé quel que soit le réglage de la hauteur du banc ? (CSA B651-23, 6.3.4.1(g)(iv))	✓	d.	
	4. est antidérapant ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(a))	✓	f.	
	5. a un diamètre compris entre 3 cm et 4 cm ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(b))	✓	f.	
	6. a un espace entre 3,5 cm et 4,5 cm entre le mur et la barre d'appui ? (CSA B651-23, 6.2.5.1(c))			
30.	Les tables à langer pour bébé sont-elles :			
	1. monté avec son dessus non plus haut que 86 cm depuis le sol ? (CSA B651-23, 6.2.3.1(b))	✓	UN	Pas de table à langer pour bébé
	avec un dégagement au genou d'au moins 68,5 cm haut ? (CSA B651-23, 6.2.3.1(c))	✓	b.	
	o plus profond que 60 cm de l'avant de la table au mur ? (CSA B651-23, Annexe A.2.2)	✓	c.	
	dans une portée ne dépassant pas 50 cm depuis une position assise ? (CSA B651-23, Annexe A.2.2)	✓	d.	
	1. montés sans gêner les voies de circulation ou les espaces de transfert ? (ADA 604.8.1.1)	✓	f.	
	2. couleur contrastée par rapport au mur ? (COP - Toilettes et cabines de douche)	✓	f.	

PARTIE 1

5.4 TOILETTES UNIVERSELS		OUI	NON	N/A	MESURES
31.	Les toilettes ont-elles : 1. un système d'appel d'urgence qui peut être activé par une commande située à l'intérieur des toilettes qui activer le son et dispositifs de signalisation visuelle à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de bain ?(CSA B651-23, 6.3.1.2) 2. signalisation avec lettrage à moins 2,5 cm et affiché au-dessus de l'urgence bouton pour indiquer que les dispositifs de signalisation seront s'activer lorsque le bouton est enfoncé ?(CSA B651-23, 6.3.1.2) 3. signalisation affichée à l'extérieur des toilettes avec instructions aux passants sur la façon de récupérer la clé des toilettes, d'ouvrir la porte et de rendre assistance en cas d'urgence ?(CSA B651-23, 6.3.1.2)		✓		a. un.
			✓		b. Pas de système d'appel
			✓		c.
32.	L'évier a-t-il un espace libre non inférieur à : 1,76 cm large? (NB 3.8.3.15.1(d)(i))		✓		a. 50 cm
	3,5 cm haut sur le bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(ii))	✓			b. 83 cm
	8,5 cm haut du sol à un indiquer 20,5 cm de retour de la bord avant?(NB 3.8.3.15.1(d)(iii))		✓		c. 66cm

	3 cm haut du sol à un indiquer 28 cm à 43 cm en arrière du bord avant ? (NB 3.8.3.15.1(d)(iv))	✓			d. 36 cm
33.	L'évier est-il doté de tuyaux isolés pour éviter tout risque de brûlure ? (NB 3.8.3.15.1(e))		✓		
34.	Le miroir est-il monté : 1. avec son bord inférieur non plus que 100 cm du sol ? (NB 3.8.3.15.2(a)) 2. dans une position fixe et inclinée ? (NB 3.8.3.15.2(b))	✓	✓		un. 98 cm b.

199

PARTIE 1

5.4 UNIVERSEL TOILETTES		OUI	NON	/ A	MESURES
35.	Les luminaires autour ou à proximité des miroirs sont-ils positionnés de manière à éviter les éblouissements ou les ombres ? (COP - Placement des luminaires)	✓			
36.	Le distributeur de savon est-il dégagé, dans un rayon de 50 cm portée d'une personne en position assise ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			0 portée
37.	Le distributeur de savon n'est pas plus haut que 110 cm au dessus du sol ? (NB 3.8.3.15.2(f))	✓			Sur évier (environ 90 cm de hauteur)
38.	Le distributeur de savon est-il automatique ou utilisable d'une seule main pour distribuer le savon dans la paume de la main ? (NB 3.8.3.15.2(f)(ii))	✓			Automatique
39.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il situé dans un 50 cm portée d'une personne en position assise ? (CSA B651-23, 6.2.4.4(a))	✓			0 portée

40.	Le centre de la commande de fonctionnement du sèche-mains ou du distributeur de serviettes n'est-il pas plus haut que 120 cm du sol ? (NB 3.8.3.15.2)		✓		121 cm
41.	Le sèche-mains ou le distributeur de serviettes est-il automatique ou utilisable d'une seule main ? (CSA B651-23, 6.2.4.4(c))	✓			Papier
42.	Les robinets sont-ils automatiques ou à levier, sans ressort, et peuvent être actionnés avec le poing fermé ? (NB 3.8.3.15.1(a))	✓			Automatique

200

Pas de douches

PARTIE 1

5.5 DOUCHES		OUI	NON	N / A	MESURES
1.	S'il y a un groupe de cabines de douche disponibles, y a-t-il au moins une cabine de douche accessible aux personnes à mobilité réduite ? (NB 3.8.2.8.12) Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.				
2.	Le nombre de places accessibles aux personnes à mobilité réduite désignées est-il conforme ? avec Tableau 3.8.3.13 dans le Code du bâtiment de l'Ontario ?				
3.	Les cabines de douche ont-elles : 1. indicateurs tactiles de surface de marche ? (COP - Surface de marche tactile de guidage Indicateurs) 2. une signalisation tactile en braille indiquant l'emplacement des stands accessibles ? (COP - Indicateurs tactiles de guidage pour surfaces de marche)				un. b.
4.	Y a-t-il une surface au sol dégagée et antidérapante devant la douche ?				

	d'au moins 90cm profond par 150cm large ? (CSA B651-23, 6.5.5.2)				
5.	L'intérieur de la cabine de douche dispose-t-il d'un espace au sol libre, à l'exclusion de tout matériel ou élément fixe ? des bancs, d'au moins 90cm profond par 150cm large ? (NB 3.8.3.16.1(a))				
6.	Les cabines de douche sont-elles équipées d'indicateurs tactiles de surface de marche ? indiquant l'entrée ? (COP - Attention TWSI) (COP - Panneaux Tactiles)				
7.	Les murs et les sols présentent-ils un contraste de couleur/luminosité ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)				
8.	Y a-t-il un éclairage disponible à l'intérieur de la cabine de douche ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				

251

PARTIE 1

5.5 DOUCHES		OUI	NON	/ A	MESURES
9.	L'entrée de la douche a-t-elle soit : 1. un seuil clair et nivelé de 1,3 cm ou moins ? (NB 3.8.3.16.1(e)) 2. une pente ne dépassant pas 1:2 (50%) où il est plus élevé que 0,6 cm ? (NB 3.8.3.16.1(e)) barrage d'eau qui s'aplatit lorsqu'on roule dessus ou qu'on marche dessus ? (SCHL – Salles de bains)				a. b. c.
10.	Si la cabine de douche est équipée d'un rideau de douche, est-ce qu'il est suspendu au moins 2,5 cm du sol ? (SCHL – Salles de bains)				

11.	La douche est-elle équipée d'une vanne d'équilibrage de pression ou d'une vanne thermostatique qui : 1. est contrôlé par un levier ou un autre dispositif pouvant être actionné avec le poing fermé à partir d'une position assise ?(NB 3.8.3.16.1(h)) 2. est monté sur le mur opposé à l'entrée de la douche ?(NB 3.8.3.16.1(h)(i))				un. b.
12.	La douche est-elle équipée d'une poignée ? pommeau de douche à main qui : 1. a un tuyau qui est au moins 180cm long et monté pour être réglable entre 120 cm à 203 cm du sol ?(NB 3.8.3.16.1(h)(i)) 2. peut être atteint depuis une position assise ?(NB 3.8.3.16(h)(i)) 3. n'obstrue pas les barres d'appui ?(NB 3.8.3.16.1(h)(iii))				un. b. c.
13.	Le personnel de l'établissement et d'entretien est-il formé pour laisser les tuyaux à la hauteur la plus basse ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				
14.	La température de l'eau n'est-elle pas supérieure à 49 °C (120 °F)?(CSA B651-23, 6.5.1)				

252

PARTIE1

Le pommeau de douche est-il doté d'un jet multifonction qui a

253

15.	pression réglable ?(SCHL – Salles de bains)				
-----	---	--	--	--	--

16.	La douche est-elle équipée de porte-savons encastrés accessibles depuis une position assise ?(NB 3.8.3.16(j))				
17.	Le sol de la douche est-il antidérapant, même lorsqu'il est mouillé ?(NB 3.8.3.16.1(d))				
18.	Le sol de la douche est-il légèrement incliné pour assurer un drainage adéquat ?(CSA B651-23, 6.5.4(b))				
19.	Existe-t-il une barre d'appui permanente et sécurisée qui : 1. est montée verticalement sur la paroi latérale 5 cm à 8 cm de l'extérieur de la cabine de douche ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(i)) 2. est au moins 100 cm long ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(ii)) 3. est montée avec son extrémité inférieure entre 60 cm et 65 cm du sol ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(iii)) 4. La couleur est-elle contrastée par rapport au mur ? (COP - Contraste de couleur et de luminosité)				un. b. c. d.
20.	Existe-t-il une barre d'appui permanente et sécurisée qui : 1. est en forme de L et montée sur le mur opposé à l'entrée de la cabine de douche ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(iii)) b. est montée avec l'extrémité horizontale non inférieure à 100 cm long ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(iii)) c. est montée avec l'extrémité horizontale entre 75 cm et 85 cm haut du sol ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(iii)) montée avec l'extrémité verticale non inférieure à 75 cm long et entre 40 cm à 50 cm du mur latéral où le où se trouve l'autre bar ?(NB 3.8.3.16(1)(f)(iii)) couleur contrastée par rapport au mur ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)				un. b. c. d. f.

PARTIE 1

5,5 DOUCHES OUI NON S/O MESURES

21.	La douche est-elle équipée d'un banc de bain qui : 1. est-il articulé (pas à ressort) ou fixe ?(NB 3.8.3.16.1(g)) 2. est situé sur le même mur que la barre d'appui montée verticalement ?(NB 3.8.3.16.1(g)(ii)) 3. est monté entre 43 cm et 48,5 cm au dessus du sol ?(CSA B651-23, 6.5.5.6(c)) 4. peut supporter une charge minimale de 1300 Newtons (292 livres)?(NB 3.8.3.16(g)(iii)) 5. est lisse et antidérapant sans des bords rugueux ?(NB 3.8.3.16.1(g)) 6. La couleur est-elle contrastée avec le mur ? (COP – Toilettes et cabines de douche)				un. b. c. d. f. f.
22.	Les bancs de bain rectangulaires ne sont pas inférieurs à 45 cm large et 40 cm profond?(NB 3.8.3.16(g)(i))				
23.	Les bancs de bain en forme de L ne sont pas inférieurs à 38 cm profond aux deux extrémités ?(ADA 610.3.2)				
24.	Existe-t-il des porte-serviettes ou des crochets qui : 1. sont situés dans un 50 cm portée de une personne en position assise ?(CSA B651-23, 6.2.4.4(a)) 2. sont situés sur la paroi latérale ?(NB 3.8.3.11(1)(g)) 3. ne sont pas plus de 110 cm de la sol? (CSA B652-23, 5.9.13.9) 4. projet ne dépassant pas 5 cm du mur ?(NB 3.8.3.11(1)(g))				un. b. c. d.

254

5.6 BAIGNOIRES		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	Y a-t-il une baignoire dans l'établissement ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la section suivante.				
2.	La baignoire est-elle située dans une salle de bain avec un espace au sol dégagé et dégagé ? qui mesure au moins150cm large par150cm long?(NB 3.8.3.11.1(a)(b))				
3.	La baignoire est au moins150cmdans longueur sans aucune piste ni autre obstacle sur son bord ?(NB 3.8.3.17(1)(b)(d))				
4.	Existe-t-il une surface au sol dégagée et antidérapante ? 90cm large sur toute la longueur de l'extérieur de la baignoire ?(CSA B651-23, 6.5.6.1)				
5.	Les murs, les sols et la baignoire ont-ils un contraste de couleurs ?(COP - Contraste de couleur et de luminosité)				
6.	Les robinets sont-ils : 1. utilisable d'une seule main sans prise ferme (levier ou mains libres/sensoriel) ? (CSA B651-23, 6.2.3.3(a)) 2. situé à l'extrémité du pied de la baignoire entre la ligne médiane et le bord extérieur du rebord, à pas plus que 45 cm au dessus du bord ?(NB 3.8.3.17(1)(e)(ii))				un. b.

7.	La baignoire est-elle équipée d'une poignée de transport ? pompeau de douche qui : 1. a un tuyau qui est au moins 180cm long et monté pour être réglable entre 120 cm à 203 cm du sol ? (NB 3.8.3.17.1(h)) 2. peut être atteint depuis une position assise ? (NB 3.8.3.17(h)) 3. n'obstrue pas les barres d'appui ? (NB 3.8.3.16.1(h)(iii))				un. b. c.
8.	Le personnel de l'établissement et d'entretien est-il formé pour laisser les tuyaux à la hauteur la plus basse ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				

PARTIE 1

5.6 BAINOIRES QUI NON S/O MESURES

9.	La température de l'eau n'est-elle pas supérieure à 49 °C (120 °F) ? (CSA B651-23, 6.2.3.4)				
10.	Existe-t-il une barre d'appui horizontale permanente et sécurisée sur toute la longueur de la baignoire qui : 1. a son extrémité inférieure montée 18 cm à 28 cm au dessus du rebord de la baignoire ? (NB 3.8.3.17(1)(f)(iv)) 2. au moins 120 cm en longueur ? (NB 3.8.3.17(1)(f)(ii))				un. b.
11.	Y a-t-il deux barres d'appui verticales permanentes et sécurisées, une à chaque extrémité de la baignoire, qui : 1. sont montés 8 cm à 12 cm depuis le bord extérieur de la baignoire ? (NB 3.8.3.17.b(1)(f)(iii)) 2. sont montés avec l'extrémité inférieure 18 cm à 28 cm au dessus du rebord de la baignoire ? (NB 3.8.3.17(1)(f)(iii)) 3. sont au moins 120 cm en longueur ? (NB 3.8.3.17(1)(f)(ii))				un. b. c.
12.	La baignoire a-t-elle un fond antidérapant ? (NB 3.8.3.17(1)(g))				

13.	Existe-t-il un tapis de bain antidérapant à utiliser à l'extérieur de la baignoire si la surface du sol n'est pas antidérapante ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
-----	--	--	--	--	--

276

Aucune zone de rassemblement

6.0 ZONES DE MONTAGE		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	L'établissement est-il conforme aux Sections 1 à 5 de l'outil d'accessibilité ?				
2.	La signalisation est-elle conforme Article 8.0 de la Outil d'accessibilité ?				
3.	Les bancs, les bancs ou les sièges sont-ils : 1. stable ou fixe ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(a)) 2. à une hauteur d'assise comprise entre 43 cm et 48,5 cm de la au sol ou réglable ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(b)) 3. disponible dans une variété de styles de sièges (par exemple certains avec accoudoirs, certains sans) ? (CSA B651-23, 6.7.2.2(c))				a. b. c.
4.	Existe-t-il un espace au sol dégagé et dégagé pour un espace d'observation pour fauteuil roulant qui : 1. est au moins 85 cm par 139 cm ? (CSA B651-23, 6.7.3.1(a)) 2. est sur une surface claire et plane ? (CSA B651-23, 6.7.3.1(b))				a. b.
5.	Le nombre de places d'observation pour fauteuils roulants est-il conforme				

	CSA B651-23, 6.7.3.3, Tableau 9?				
--	-------------------------------------	--	--	--	--

PARTIE1

279

PARTIE1

6.0 ZONES DE MONTAGE		OUI	NON	N / A	MESURES
6.	Les espaces d'observation pour fauteuils roulants sont-ils : 1. connecté à, mais ne portant pas atteinte à, un allée accessible ?(CSA B651-23, 6.7.3.2(a); 6.7.3.4(a)) 2. intégré au plan de table du grand public ? (CSA B651-23, 6.7.3.2(b)) 3. dispersés dans la zone d'assise à tous les niveaux ? (CSA B651-23, 6.7.3.2(c)) 4. équipé d'un accoudoir mobile ou amovible côté couloir ?(CSA B651-23, 6.7.3.4(b))				un. b. c. d.
7.	Est-ce qu'au moins la moitié des espaces d'observation pour fauteuils roulants sont côte à côte (par exemple jumelés) ?(CSA B651-23, 6.7.3.2(e))				
8.	Les espaces d'observation pour fauteuils roulants offrent-ils des lignes de vue qui sont : 1. comparable pour toutes les positions de visualisation ?(CSA B651-23, 6.7.3.3(a)) 2. pas réduit ou obstrué par les membres debout du public ?(CSA B651-23, 6.7.3.3(b))				un. b.
9.	Un éclairage d'accentuation est-il prévu le long des bords des marches de l'allée lorsque des plafonniers sont installés ? estompé ?(DGMA 2.10)				

10.	Les allées de circulation sont-elles au moins 139 cm large?(CSA B651-23, 6.7.3.2, figure 58)				
11.	Y a-t-il un siège d'accompagnement marqué disponible à côté des sièges accessibles ?(ADA 221.3)				
12.	Existe-t-il un espace marqué pour qu'un animal d'assistance puisse se reposer à proximité du chemin de déplacement ? (COP – Théâtres, salles de spectacle et amphithéâtres)				

280

PARTIE1

6.0 ZONES DE MONTAGE		OUI	NON	N/A	MESURES
13.	S'il existe des prises de courant permettant de recharger les batteries des aides à la mobilité électriques, sont-elles situées entre 45,5 cm et 55 cm du sol ?(NB 3.8.3.22.1(f))				
14.	Existe-t-il un programme imprimé ou un plan de service numérique en langage clair fourni aux participants ? (SFS)				
15.	Existe-t-il des technologies d'assistance (par exemple, des appareils auditifs assistés, des sous-titres, une interprétation en ASL) disponibles ? (ADA 216.10)				
16.	Existe-t-il une salle de silence alternative disponible avec un flux vidéo et audio en direct avec des fenêtres fermées ? sous-titrage ?(SFS)				
17.	Existe-t-il un itinéraire accessible à tous zones (par exemple les étapes, tribunes de témoins, podiums) qui est conforme à Section 4.0(16) de l'outil d'accessibilité?				
18.	Les podiums ou les pupitres sont-ils réglables en hauteur ou ont-ils un espace pour les genoux conforme aux normes Article 4.1(14) de la Outil d'accessibilité? (NCSC - Pupitres)				

19.	S'il y a des microphones, sont-ils réglables en hauteur ou sans fil ? (CK 4.3.5)				
20.	Les scènes ou plates-formes surélevées ont-elles : 1. une rampe ou un parcours accessible pour un accès facile ? (CK 4.3.3) 2. un espace libre minimum au sol de 244 cm par 244 cm ? (CK 4.3.3) 3. indicateurs de surface tactiles le long du bord s'ils ne sont pas protégés par une protection ou s'ils sont plus hauts que 2,5 cm depuis le sol ? (CK 4.3.3)				un. b. c.
21.	Les guichets de vente de billets et les stands de concession sont-ils conformes aux normes ? Section 4.0(21) de l'outil d'accessibilité ?				

281

Pas d'installations de loisirs

PARTIE 1

7.0 INSTALLATIONS DE LOISIRS		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	S'il y a une rampe extérieure, est-elle conforme Section 12.0 de l'outil d'accessibilité SAUF avec une largeur de au moins 107 cm entre les mains courantes pour accueillir les fauteuils roulants multisports ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
2.	L'entrée est-elle conforme Article 1.0 de la Outil d'accessibilité SAUF avec une largeur d'au moins 107 cm , hors matériel, à accueillir multisports fauteuils roulants ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				

3.	Toutes les portes intérieures sont-elles conformes Articles 4.0(1) à 4.0(15) de la Outil d'accessibilité SAUF avec une largeur d'au moins 107 cm lorsqu'il est en position grande ouverte pour accueillir des fauteuils roulants multisports ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
4.	Les toilettes accessibles désignées sont-elles conformes aux Articles 5.0 à 5.3 de la Outil d'accessibilité SAUF avoir au moins une porte de cabine d'une largeur d'au moins 107 cm, hors matériel, à accueillir multisports fauteuils roulants ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
5.	Les toilettes universelles sont-elles conformes aux Article 5.4 de la Outil d'accessibilité SAUF avec une largeur d'au moins 107 cm, hors matériel, à accommoder fauteuils roulants multisports ?				
6.	Les douches sont-elles conformes aux Section 5.5 de l'outil d'accessibilité?				
7.	Un utilisateur de fauteuil roulant ou de scooter électrique peut-il accéder à toutes les zones principales, à tous les niveaux et à toutes les commodités de l'établissement ? (par exemple piscines, gymnases, vestiaires) ? (NB 3.8.2.3)				
8.	Existe-t-il un espace au sol dégagé et dégagé pour un espace d'observation pour fauteuil roulant qui : 1. est au moins 85 cm par 139 cm ? (CSA B651-23, 6.7.3.1(a)) 2. sur une surface claire et plane ? (CSA B651-23, 6.7.3.1(b))				un. b.

				MESURES
9.	Le nombre de places d'observation pour fauteuils roulants est-il conforme CSA B651-23, 6.7.3.3, Tableau 9?			
10.	Les espaces d'observation pour fauteuils roulants sont-ils : 1. connecté à, mais ne portant pas atteinte à, un allée accessible ?(CSA B651-23, 6.7.3.2(a); 6.7.3.4(a)) 2. intégré au plan de table du grand public ? (CSA B651-23, 6.7.3.2(b)) 3. dispersés dans la zone d'assise à tous les niveaux ? (CSA B651-23, 6.7.3.2(c)) 4. équipé d'un accoudoir mobile ou amovible côté couloir ?(CSA B651-23, 6.7.3.4(b))			un. b. c. d.
11.	Est-ce qu'au moins la moitié des espaces d'observation pour fauteuils roulants sont côte à côte (par exemple jumelés) ?(CSA B651-23, 6.7.3.2(e))			
12.	Les espaces d'observation pour fauteuils roulants offrent-ils des lignes de vue qui sont : 1. comparable pour toutes les positions de visualisation ?(CSA B651-23, 6.7.3.3(a)) 2. pas réduit ou obstrué par les membres debout du public ?(CSA B651-23, 6.7.3.3(b))			un. b.
13.	Existe-t-il une salle silencieuse alternative avec un flux vidéo et audio en direct avec sous-titrage codé ?(SFS)			
14.	Y a-t-il des espaces de rangement abaissés ou des casiers qui se trouvent entre 46cm et 122 cm du sol ?(À 2.3.6)			

PARTIE1

7.0 INSTALLATIONS DE LOISIRS		OUI	NON	/ A	MESURES
15.	Existe-t-il sur place des équipements d'accessibilité (par exemple, des fauteuils roulants de piscine, des luges de hockey) qui : dans un endroit identifié et facile à trouver ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				un.
	1. peut-on réserver à l'avance ? (Meilleures pratiques d'Ability NB) 2. dispose d'informations facilement disponibles en ligne et sur le site ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				b. c.
	bien entretenu ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				d.
	en tant que personnel formé pour l'utiliser ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				f.
16.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker l'équipement personnel (par exemple, l'alimentation électrique) ? fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation des équipements de l'établissement ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
17.	S'il existe des prises de courant permettant de recharger les batteries des aides à la mobilité électriques, sont-elles entre 45,5 cm et 55 cm du sol ? (NB 3.8.3.22.1(f))				

PARTIE1

7.0 INSTALLATIONS DE LOISIRS		OUI	NON	/ A	MESURES
18.					

	Faire des fontaines à eau/remplissage de bouteilles stations: 1. avoir un emplacement le long d'un itinéraire accessible ?(NB 3.8.3.10.1(a)) 2. avoir une surface au sol dégagée et dégagée d'au moins 82 cm par 139 cm devant eux ?(CSA B651-23, 6.1.6(a), figure 40) 3. avoir un espace libre pour les genoux sous la fontaine qui est d'au moins 82 cm large, 20 cm de profondeur et 68,5 cm de hauteur ? (CSA B651-23, 6.1.6(b), figure 40) 4. avoir un bec qui se situe entre 75 cm et 90 cm de la sol?(CSA B651-23, 6.1.2(a)) 5. fonctionner avec des commandes qui sont soit automatiques, situé à l'avant ou situé des deux côtés de la fontaine ? (NB 3.8.3.10(e)(ii)) 6. avoir un contraste de couleur avec le mur ?(CSA B651-23, 6.1.5)				un. b. c. d. f. f.
19.	Si la fontaine à eau/la station de remplissage de bouteilles est en porte-à-faux, est-elle détectable par candélabre ou encastrée avec un orteil espace d'au moins 82 cm large, 23 cm profond et 23 cm haut? (CSA B651-23, 6.1.6(c))				
20.	Si les activités se déroulent à l'extérieur, existe-t-il un abri accessible à proximité pour s'échauffer ?(ADANN - Abris)				
21.	Des toilettes accessibles sont-elles disponibles à proximité des activités de plein air ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				
22.	Les activités et les équipements extérieurs sont-ils reliés à l'installation par des voies dégagées et planes ? d'au moins 150 cm en largeur ?(NB 3.8.3.3(a))				

7.1 VESTIAIRES ET VESTIAIRES	OUI	NON	N/A	MESURES
1. Le sol du vestiaire est-il :				
1. bien drainé pour éviter l'accumulation d'eau ? (SPDOS 2.1.12.6)				un.
2. antidérapant ? (SPDOS 2.1.12.5)				b.
3. couleur contrastée par rapport aux murs, aux bancs et des casiers ? (COP – Contraste de couleur et de luminosité)				c.
Si c'est à l'extérieur, le vestiaire/la cabine d'essayage dispose-t-il d'un				
2. entrée conforme aux Section 1.0 de l'outil d'accessibilité?				
Si c'est à l'intérieur, le vestiaire/la cabine d'essayage a-t-il des portes intérieures qui				
3. se conformer à Section 4.0(1) à 4.0(15) de l'outil d'accessibilité ?				
Existe-t-il une signalisation dans les vestiaires menant à				
4. la zone principale qui est conforme à Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?				
5. La pièce est-elle bien éclairée au moins 215 lux? (SPDOS 2.1.9)				
Les crochets pour vêtements sont-ils montés				
6. à une hauteur maximale de 120 cm? (NB 3.8.3.11(g))				

7.	Les casiers de rangement :				
	a. disposer d'un espace d'allée libre et dégagé d'au moins 137 cm profondément devant eux ?(À 2.3.6)				un.
	avoir une étagère inférieure située entre 46cm et 122 cm du sol ?(À 2.3.6)				b.
	écluses ave situées entre 91,5 cm à 106,5 cm ?(À 2.3.6)				c.
	des serrures faciles à utiliser avec une dextérité limitée ?(À 2.3.6)				d.
	les noms ou numéros ne sont pas montés plus haut que 152,5 cm et le lettrage qui est conforme à Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?(À 2.3.6)				f.

1. Le vestiaire dispose-t-il d'une cabine d'essayage accessible avec :

1. le *Symbole international d'accès*? un. (CSA B651-23, 6.3.1.1(d)(ii))
2. une signalisation conforme aux **Article 8.0 de lab.**

Outil d'accessibilité?

308

PARTIE1

7.1 VESTIAIRES ET VESTIAIRES

OUI NON / A MESURES

9.	Les cabines d'essayage accessibles : 1. avoir un minimum de 210cm par 210cm surface au sol dégagée ? (CSA B651-23, 6.8.2) 2. avoir un banc d'au moins 76 cm de large sur 183 cm de long sur 48 cm à 52 cm haut ? (CSA B651-23, 6.4.1) ? 3. avoir des crochets qui sont sur le mur qui ne dépassent pas 120 cm du sol et des projets ne dépassant pas 4 cm du mur ? (CSA B651-23, 6.8.1(c)) 4. avoir un miroir pleine longueur ? (CSA B651-23, 6.8.1(d)) 5. avoir des barres d'appui ? (CSA B651-23, 6.8.1(e)) 6. Disposer d'un système d'appel d'urgence ? (CSA B651-23, 6.8.1(b))				un. b. c. d. f. f.
10.	Les toilettes sont-elles conformes aux Articles 5.0 à 5.4 de la Outil d'accessibilité ?				
11.	Les douches sont-elles conformes aux Article 5.5 de la Outil d'accessibilité ?				

PARTIE 1

7.1 VESTIAIRES ET VESTIAIRES

OUI NON / A MESURES

12.	Lorsqu'on considère une expérience sensorielle environnement convivial:				
	1. Le bruit de fond est-il limité ?(SFS)				
	2. Une protection auditive adaptée aux sens est-elle fournie ?(SFS)				
	3. Toutes les pièces et tous les chemins de déplacement sont-ils bien éclairés ? sans dépasser 500 lux sauf là où il y a de la lumière naturelle disponible ? (COP – Éclairage)				un.
	4. Si le bâtiment est éclairé par un éclairage fluorescent, y a-t-il lunettes de soleil sensorielles disponible?(SFS)				b. c. d. f. f.
	5. Des sièges confortables sont-ils fournis dans un endroit calme et conforme aux normes d'assise ? Section 4.1 de l'outil d'accessibilité?				
	6. L'environnement est-il sans parfum ?(SFS)				

310

PARTIE1

7.1 VESTIAIRES ET VESTIAIRES		OUI	NON	N / A	MESURES
13.	Les tables à langer sont-elles : monté avec son sommet pas plus haut que 86 cm du sol ? (CSA B651-23, 6.2.3.1(b))				un.
	avec un dégagement au genou d'au moins 68,5 cm haut? (CSA B651-23, 6.2.3.1(c))				b.
	o plus profond que 60 cm de la devant la table jusqu'au mur ? (CSA B651-23, Annexe A.2.2)				c.

	dans une portée ne dépassant pas 50 cm d'une position assise position?(CSA B651-23, Annexe A.2.2)				d.	
	montés sans gêner les voies de circulation ou les espaces de transfert ?(ADA 604.8.1.1)				f.	
	f. couleur contrastée par rapport au mur ? (COP – Toilettes et cabines de douche)				f.	
14.	Les tables à langer sont-elles montées avec leur centre non plus haut que 86,5 cm du niveau du sol ?(TADG 2.3.11)					

311

PARTIE 1

Pas d'aréas de hockey

7.2 ARÉNAS DE HOCKEY		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	L'arène est-elle conforme aux Article 7.0 de la Outil d'accessibilité?				
2.	Les zones de joueurs/pénalités ont-elles deux portes qui sont au moins 91 cm large lorsqu'il est ouvert ? (CRFC 2.1)				
3.	Les zones de joueurs/pénalités sont-elles un minimum de 182,9 cm large?(CRFC 2)				
4.	Les zones de joueurs/pénalités disposent-elles de bancs amovibles pour permettre l'utilisation de luges ?(CFRC 2.1)				

5.	Y a-t-il un minimum de 90cm entre le banc et les planches ?(CFRC 2.1)				
6.	Les zones de joueurs et de pénalité ont-elles une surface claire et plane ? (CFRC 2.1)				
7.	Les zones de joueurs/pénalités disposent-elles d'une surface de glace artificielle ou de glace pour permettre aux traîneaux de glisser et d'éviter d'être endommagés lors de l'entrée/sortie des zones de joueurs/pénalités ? (CFRC 2.1,2.2)				
8.	Les supports structurels sont-ils rembourrés ou protégés pour éviter d'endommager ou de blesser les joueurs ?(CFRC 2.1)				
9.	Y a-t-il du plexiglas clair et dégagé installé à l'avant des zones de joueurs/pénalités pour permettre la visualisation par les joueurs ?(CFRC 2.1)				
10.	La porte ou le portail du tableau de bord n'est-il pas inférieur à 90cm large?(CFRC 2)				
11.	Existe-t-il un seuil ne dépassant pas 1,9 cm entre les tableaux de bord et la surface de glace ?(CFRC 2)				
12.	Faire des vestiaires/casiers les chambres sont conformes Section 7.1 de l'outil d'accessibilité?				
13.	Les vestiaires de hockey sur glace sont-ils proches de la surface de la glace ?(CFRC 2.4)				
14.	Y a-t-il une surface de glace artificielle pour permettre aux luges de glisser vers la zone de jeu depuis le vestiaire/casier ? chambre?(CFRC 2.4)				

7.3 INSTALLATIONS DE PISCINE COUVERTE	OUI	NON	N / A	MESURES
L'établissement est-il 1. conforme aux Article 7.0 de la Outil d'accessibilité? La piscine est-elle reliée aux commodités (par exemple, toilettes accessibles, vestiaires, cantines) par des voies claires, 2. des chemins accessibles et dégagés au moins 150cm large?(NB 3.8.3.3(a))				
3. La piscine dispose-t-elle d'une galerie/zone d'observation qui : 1. est conforme à Section 7.0(7-10) de la Outil d'accessibilité ? 2. dispose d'un chemin d'accès direct et dégagé depuis la zone de la piscine ? (SPDOS 2.1.16) 3. dispose d'une signalisation d'orientation qui est conforme à Section 8.0 de la politique d'accessibilité Outil?				un. b. c.
Si la galerie/zone d'observation surplombe le pont, y a-t-il au moins 4. 250 cm en hauteur entre la piscine et la terrasse ?(SPDOS 2.1.16.2)				
Les commodités (par exemple, les fontaines à eau, les vestiaires) sont-elles situées loin 5. de la partie profonde de la piscine ? (SK 2.1.10); (SPDOS 2.1.12.13(b))				
Les vestiaires sont-ils conformes 6. Section 7.1 de l'outil d'accessibilité?				
Est-ce que toute la signalisation est 7. conforme Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?				

8.	Lorsque vous envisagez un environnement favorable aux sens : 1. Le bruit de fond est-il limité ?(SFS) 2. Une protection auditive adaptée aux sens est-elle fournie ?(SFS) 3. Toutes les pièces et tous les chemins de déplacement sont-ils bien éclairés ? sans dépasser500 lux sauf là où il y a de la lumière naturelle disponible ? (COP – Éclairage) 4. Si le bâtiment est éclairé par un éclairage fluorescent, y a-t-il des éclairages adaptés aux sens ? des lunettes de soleil disponibles ? (SFS) 5. Des sièges confortables sont-ils fournis dans un endroit calme et conforme aux normes d'assise ? Section 4.1 de l'outil d'accessibilité? 6. L'environnement est-il sans parfum ?(SFS)		un. b. c. d. f. f.
----	--	--	--

330

Pas de piscines intérieures

7.3.1 PISCINE COUVERTE		OUI			NON / A MESURES	
PONTS						
1.	La surface du pont est-elle antidérapante et non abrasive ? (SPDOS 2.1.8 (7))					
2.	Les skimmers, les gouttières, etc. sont-ils recouverts de grilles en plastique ou en métal affleurant la surface de la piscine ?(SC 2.4.3)					
3.	La terrasse menant à l'entrée peu profonde accessible de la piscine est-elle :				un.	

	1. couleur contrastée par rapport au bord de la piscine et aux parois ?(COP - Couleur et luminosité Contraste) 2. identifié par une surface de marche tactile indicateurs ?(COP- Attention TWSI) 3. identifié par des signaux acoustiques ?(COP- Acoustique)				b. c.
4.	La surface du pont entoure-t-elle toute la piscine et n'est-elle pas inférieure que 180cm large avec pas moins que 90cm largeur derrière les éléments de la piscine (par exemple, des plongeoirs, des toboggans) ? (SPDOS 2.1.8)				
5.	La terrasse est-elle dotée d'indicateurs tactiles de surface de marche indiquant le périmètre de la piscine ?(COP - Attention TWSI)				
6.	Le pont dispose-t-il d'une signalisation d'orientation pour indiquer les entrées accessibles aux vestiaires qui est conforme à Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?				

PARTIE1

333

PARTIE1

Pas de piscines intérieures

1. L'accès en rampe à la piscine comporte-t-il :

1. une pente maximale de**1:12 (8,3 %)**? un.
(NB 3.8.3.5(1)(b))

2. mains courantes des deux côtés entre**86 cm**à**92cm**de la surface de la rampe
b. jusqu'au sommet du rail ?
(CSA B651-23, 5.5.8(a)(ii))

3. une surface antidérapante et non abrasive ? c.(NB 3.8.3.5(4))

4. une largeur d'au moins **92 cm** à **100 cm** large entre les rails ? d. (CSA B651-23, 5.5.8(b))
5. une profondeur d'eau au fond de la piscine ne dépassant pas e. **76 cm**? (ADA 1009.3.2)
2. La plate-forme en escalier menant à la piscine possède-t-elle :
1. une surface antidérapante et non abrasive ? a. (SPDOS 2.1.7)
 2. une zone de transfert en haut qui est au moins **60 cm** par **60 cm**. et est situé **45 cm** de la surface de l'eau ? (SPDOS 2.1.7)
 3. étapes qui mesurent **15 cm** haut, **60 cm** large et **45 cm** c. profond ? (SPDOS 2.1.7)
 4. des marches qui mènent sous la surface de l'eau ne dépassant pas d. **30 cm** profond? (SPDOS 2.1.7)
 5. une main courante continue des deux côtés des marches et le long de l'arrière de la zone de transfert qui se trouve à une hauteur comprise entre **30 cm** à **40 cm**? (SPDOS 2.1.7)

335

PARTIE 1

INTÉRIEUR					
7.3.2 NATATION		OUI NON / A MESURES			
PISCINES					
3.	Si la piscine a éclairage sous-marin, sont les lumières :				un. b. c.
4.	La piscine est-elle sans courant ou turbulence? (SC 2.12)				
5.	Est-ce que l'eau température de la piscine non plus que 30 °C (86 °F) ? (SPDOS 3.1.13)				

6.	Sont la profondeur marqueurs:				un. b. c. d. f.
----	----------------------------------	--	--	--	-----------------------------

1. blindé ?(SPDOS 2.1.9)
2. incassable ?(SPDOS 2.1.9)
3. sans éblouissement ?(SPDOS 2.1.9)
4. des deux côtés de la piscine qui indiquent les profondeurs minimales et maximales et où il y a des changements de niveau ?(SPDOS 2.2.5)
5. couleur contrastée par rapport au pont et à la piscine ?(SPDOS 2.3.3)
6. au moins **10 cm** en hauteur ?(SPDOS 2.3.3)
7. au moins **46cm** de la surface de l'eau ?(SPDOS 2.3.3)
8. identifié avec des indicateurs tactiles(COP - Panneaux Tactiles)

336

PARTIE1

INTÉRIEUR					
7.3.2 NATATION		OUI NON / A MESURES			
PISCINES					
7.	Les marquages au sol sont-ils :				un. b. c.

8.	Si la piscine est dotée d'une cloison, est-ce que : 30 cm au dessus du surface de l'eau ? (SC 2.15)				un. b. c. d. f. f. g.
----	---	--	--	--	---

9. placé sur le fond de la piscine au centre de chaque couloir ?(SC 2.14)
10. sombre et couleur contrastée par rapport au sol de la piscine ?(SC 2.14)
- 11.une largeur comprise entre**20 cm**et**30 cm**?(SC 2.14)
12. s'étendre sur toute la largeur de la piscine ?(SC 2.15)
- 13.avoir une surface solide, plane, antidérapante et non abrasive ?(SC 2.15)
14. Contraste de couleur entre les murs, la terrasse et le plafond ?(SC 2.15)
15. avoir des pavés tactiles montés au moins**80cm**ci-dessous et
16. Les gouttières sont-elles couvertes par un écran ou une grille ?(SC 2.15)
- 17.ne présentent pas d'ouvertures ni d'arêtes vives qui pourraient entraîner des blessures corporelles ?
(SC 2.15)
18. se fixe solidement à la surface afin de ne pas créer de turbulences ou de courant d'eau lorsque quelqu'un marche/se tient debout dessus ?(SC 2.15)

337

341

PARTIE 1

8.0 ORIENTATION ET SIGNALISATION

OUI NON / A MESURES

1.	Y a-t-il des éléments tactiles panneaux avec relief imprimé, en relief symboles ou braille dans le facilité?(COP- Panneaux tactiles		✓		
2.	Est-ce que le Impression en relief/tactile :	✓ ✓	✓		a. 0,1 cm b. 2 cm (femmes) c. toilettes)
3.	Ce sont des pictogrammes, graphiques ou symboles: isé entre 0,08 cm et 0,15 cm au-dessus de la surface?(CSA B651-23, 4.6.6.3(a))	✓			a. 0,1 cm
	au moins 15 cm dans hauteur?(CSA B651-23, 4.6.6.3(b))		✓		b. 10 cm (femmes), 7 cm (internationales symbole), 24 cm (toilettes orientation)
	complété par imprimé et braille près du bas bord du panneau ? (Capacité NB Meilleur Pratique)		✓		c.
	couleur contrastée avec leur arrière-plan? (CSA B651-23, 4.6.6.3(c))	✓			d. Blanc sur noir arrière-plan

4.	Y a-t-il au moins (INCA : Effacer	ast14 points fonte? Imprimer Accessibilité (Lignes directrices)	✓			51 point
5.	Est-ce que la police composé de chiffres arabes et sans serif polices (ex. Ad Sans, Arial, Calibri) ?(CSA B651-23, 4.6.3(a)(b))		✓			
6.	Est-ce que le hauteur des caractères à visionner distance (par exemple sur carte du restaurant conseils) se rencontrent exigences vu dansCSA B651-23, Tableau 7?			✓		

19. élevé entre **0,08 cm** et **0,15 cm** au dessus de la surface ?(CSA B651-23, 4.6.6.2(a))

20. **1,6 cm** à **5 cm** en hauteur ?(CSA B651-23, 4.6.6.2(b))

21. complété par du braille près du bord inférieur du panneau ?(CSA B651-23, 4.6.6.2(d))

PARTIE1

8.0 ORIENTATION ET SIGNALISATION		OUI NON / A MESURES			
7.	Les panneaux électroniques sont-ils éclairé au moins 200 lux ? (CSA B651-23, 4.6.5)		✓		136 lux minimum
8.	Est-ce que la couleur le contraste sur la signalisation répond aux exigences trouvé dans le tableau sur Dégageons notre chemin Contraste de couleurs activé Signes?	✓			L frapper sur le noir barrière-plan

9.	Est-ce que l'International Symbole d'accès présent pour indiquer fonctionnalités accessibles ? (CSA B651-23, 4.6.7)		✓		Toilettes, pas entrées
10.	La signalisation est-elle composée d'un design clair, concis et épuré avec un langage simple ?(SFS)	✓			
11.	La signalisation les informations sont courtes et un langage simple c'est facile à comprendre?(COP – Signalisation)	✓			
12.	La signalisation a-t-elle symboles littéraux clairs ou graphiques associés avec l'emplacement décrit par la signalisation ? (ASNB)	✓			

342

PARTIE1

8.0 ORIENTATION ET SIGNALISATION OUI NON S/O MESURES					
13.	Les panneaux tactiles sont-ils montés : (CSA B651-23, 4.6.6.4(c)) 7,5 cm large?(CSA B651-23, 4.6.6.4(f))		✓		
			✓		
				✓	
				✓	

		✓				
		✓				
14.	La signalisation est-elle positionné pour éviter zones d'ombre et est-ce qu'il est sans éblouissement surface?(CSA B651-23, 4.6.2(a))	✓				
15.	Existe-t-il des panneaux audio automatiques ou pouvant être activés manuellement ? activé en cas de besoin ? (COP – Signaux sonores)		✓			Aucun signal audio
16.	Le nom et l'adresse du bâtiment sont-ils clairement visibles de l'extérieur du bâtiment ?(COP – Entrées des bâtiments)	✓				
17.	Y a-t-il un système d'orientation ? une signalisation le long du cheminement menant à l'entrée d'un bâtiment plus grand ? (COP – Bâtiment Entrées)	✓				

22. sur le mur à côté du bord du loquet de la porte, s'il est utilisé pour identifier la porte ?(CSA B651-23, 4.6.6.4(a))

23. **140cm à 160cm** du montant de la porte ?(CSA B651-23, 4.6.6.4(b))

24. sur le mur adjacent le plus proche où des portes à deux vantaux sont utilisées ou aucun espace mural n'est adjacent au bord du loquet de la porte ?

25. où il permet à une personne de s'approcher du signe dans **10 cm** sans rencontrer des objets saillants ou se tenir debout dans un battant de porte ?
(CSA B651-23, 4.6.6.4(d))

26. avec la ligne médiane **125 cm à 175 cm** du sol ?(CSA B651-23, 4.6.6.4(e))

27. monté avec une zone murale libre autour du panneau au moins

28. Sur le mur (toilettes pour femmes) Au-dessus de la porte (toilettes pour hommes)

29. 28 cm

30.

31. Pas de porte battante

32. 155cm (toilettes pour femmes)

33. 28cm à droite (toilettes femmes)

343

9.0 URGENCE ET ÉVACUATION		OUI NON / A MESURES			
1.	Existe-t-il un plan d'évacuation : (par exemple un disponible chaise d'évacuation) ? (CSA B44:19, 2.27)	✓		✓	un. b.Deuxième niveau non évalué pour le moment
2.	Le plan d'évacuation est-il :	✓	✓ ✓ ✓		
3.	Des exercices d'incendie sont-ils programmés régulièrement ?(COP- Sorties de secours)		✓		
4.	Y a-t-il au moins 2 sorties de secours par sol?(NBC 3.4.2.1)	✓			
5.	Les portes de sortie de secours ont-elles une largeur d'au moins 86 cm large lorsqu'il est en position large ouverte ?(CSA B651-23, 5.2.1(a))	✓			134 cm, 139 cm
6.	Les portes de sortie de secours disposent-elles d'une signalisation conforme aux		✓		Pas de signalisation tactile

	Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?				
--	---	--	--	--	--

34. pour le bâtiment ?(CSA B651-23, 5.7.3)
35. pour quand l'ascenseur ne fonctionne pas
- 36.monté avec la ligne médiane horizontale150cmdu sol ? (CSA B651-23, 5.7.3(a))
37. disponible dans des formats alternatifs (par exemple, imprimé, numérique) ?(CSA B651-23, 5.7.3(c))
- 38.sur une signalisation conforme auxSection 8.0 de l'outil d'accessibilité?
- 39.affiché dans chaque pièce ou niveau ?(GEPP, page 4)
40. 132cm, 163cm
41. Imprimer uniquement
42. Non tactile
- 43.

PARTIE1

347

PARTIE1

9.0 URGENCE ET ÉVACUATION		OUI NON / A MESURES			
7.	Sont les urgences couloirs ou corridors : (COP - Couloirs et couloirs)		✓		b.
			✓		panneau de sortie au-dessus des portes, pas d'orientation
			✓		

	Existe-t-il une zone désignée de refuge sûr dans le bâtiment qui :			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	b. c. d. f.
8.	139 cm ?(CSA B651-23, 5.7.2.1(c)) (CSA B651-23, 5.7.2(d)(i))				
9.	y a t-il une urgence éclairage pour identifier les portes de sortie, les voies de sortie et les zones de refuge en cas de coupure de courant panne ?(COP-Éclairage de secours)	✓			Panneaux de sortie rouges

- 44.au moins**180cm**large?
45. clairement identifiés comme voies d'évacuation accessibles sur le plan d'évacuation ?(CSA B651-23, 5.7.2.2.2)
- 46.équipé d'une signalisation d'orientation pour identifier les couloirs ou couloirs d'urgence ?(CSA B651-23, 5.7.2.2.2)
47. 55,5 cm à 204 cm
48. dispose d'un espace au sol clair et dégagé d'au moins**90cm**par
49. dispose d'un système de communication mains libres monté à une hauteur ne dépassant pas **120 cm**du sol ?
50. se trouve dans un endroit directement près d'une sortie ou près d'un ascenseur de pompiers ?
(CSA B651-23, 5.7.2(g))
- 51.dispose-t-il d'une signalisation d'orientation pour indiquer l'emplacement de la zone de refuge ?(CSA B651-23, 5.7.2.2.1(a))
52. est clairement identifié sur le plan d'évacuation affiché ?(CSA B651-23, 5.7.2.2.1(d))
53. Deuxième niveau non évalué, reviendra

348

PARTIE1

9.0 URGENCE ET ÉVACUATION

OUI NON / A MESURES

10.	Les boutons d'appel de l'ascenseur ont-ils : (CSA B44:19, F-9.3.3.1) (CSA B44:19, E-9.2)			✓ ✓ ✓ ✓	b. c. d.
11.	Est-ce que l'universel les toilettes ont un appel d'urgence système?(CSA B651-23, 6.3.1.2)		✓		
12.	Est-ce l'universel porte de salle de bain pouvant être déverrouillée de l'extérieur dans un situation d'urgence ? (NBC 3.8.3.12 (b))	✓			Avec une clé
13.	Il y a du feu extincteurs montés à pas plus de 120 cm du sol ?(CSA B651-23, 4.3.3, Figure 3)	✓			117cm, 89cm
14.	Tout le personnel est-il formé sur les procédures à suivre en cas d'urgence ? (OHS 17.6(1)(b))	✓			

54.un système de communication bidirectionnel ?(CSA B44:19, E-11.1)

55. une identification claire, telle que TÉLÉPHONE ou ARRÊT D'URGENCE, avec des caractères en relief et en braille ?

56.une hauteur d'au moins**89 cm**du sol ?

57. modèles sonores qui sont nettement différents des autres alertes des signaux dans le bâtiment ?(NBC 3.2.4.19 (3))

58. Pas d'ascenseur

EXTÉRIEUR

ESPACES

PARTIE1

À court terme

10.0 PARKING		OUI NON / A MESURES			
1.	Votre entreprise/établissement propose-t-il un stationnement pour les clients ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la question suivante. section.	✓			
2.	Le parking dispose-t-il d'une surface ferme, antidérapante et plane construite en asphalté, béton ou bien compacté, poussière de concasseur bien drainée ? (NB 3.8.3.4(3)(b))	✓			Asphalte
3.	Combien de personnes désignées De quelles places de stationnement accessibles dispose l'emplacement ? _____ sur le total des places de stationnement ?				4 sur 37

4.	Fait le nombre de places de stationnement désignées se conformer avec Tableau 3.8.2.5 dans le Barrière-Conception libre Bâtiment Code NB Reg 2021-3 ?	✓			
5.	Les places de stationnement désignées sont-elles au moins 260cm large et 750cm long?(NB 3.8.3.4.3(a))		✓		381 cm sur 650cm
6.	Y a-t-il une allée d'accès d'au moins 200 cm large et 750cm long, adjacent et parallèle à la traction du véhicule espace?(NB 3.8.3.4(3)(a))		✓		Pas d'allées d'accès
7.	Les places de stationnement désignées ont-elles la Symbole international d'accès peint sur la surface?(NB 3.8.3.4.3(e))	✓			
8.	Les places de stationnement désignées ont-elles un panneau monté verticalement avec le symbole international d'accès au centre entre 150cm et 200 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.4.3(e))	✓			152 cm
9.	Faites ce qui est désigné les places de stationnement accessibles sont dotées d'indicateurs tactiles de surface de marche (TWSI) pour indiquer le périmètre de la place de stationnement?(COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)		✓		
10.	Existe-t-il une signalisation d'orientation du parking à l'entrée conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité ?			✓	L'entrée est visible

11.	Les places de stationnement désignées sont-elles situées à proximité du trottoir d'entrée, de la rampe d'accès ou du passage pour piétons ? (NB 3.8.2.5)	✓			Passage clouté
-----	--	---	--	--	----------------

PARTIE1

10.0 PARKING		OUI	NON	N / A	MESURES
12.	Les rampes d'accès ont-elles : surface ferme, plane et antidérapante ? (CSA B651-23, 8.3.3.4.1(a))			✓	U1 Au niveau du sol
	pente courante d'au moins 1:15 (6,7%) ? (CSA B651-23, 8.3.3.1(a))			✓	b.
	pente transversale pas plus que 1:50 (2%) ? (CSA B651-23, 8.3.3.2(b))			✓	c.
				✓	d.
				✓	f.
				✓	f.
				✓	g.
13.	Sont les personnes désignées places de parking situé à l'intérieur 5000cm de la entrée accessible et facile à localiser depuis la route principale ? (NB 3.8.3.4.3(c))	✓			2172cm (à l'arrivée) 2035 cm (jusqu'à la porte du milieu)

14.	Les passagers choisissent-ils zones de montée/descente : (NB 3.8.3.4 (1)(b))			✓ ✓ ✓	un. Pas de choix désigné b. zone de montée/descente c.
-----	---	--	--	-------------	---

59. indicateurs tactiles qui s'étendent sur toute la largeur de la rampe et commencent **30 cm à 35 cm** du bord de la route ? (CSA B651-23, 8.3.3.4.1(c))
60. avoir une largeur d'au moins **150 cm** ? (CSA B651-23, 8.3.3.5)
61. n'ont-ils pas de couvercles ou de grilles de puisard sur le chemin de déplacement ? (CSA B651-23, 8.3.3.7(b))
62. une zone dégagée et plane d'au moins **139 cm** par **139 cm** en haut de la rampe ? (CSA B651-23, 8.3.3.8)
63. prévoir une rampe de trottoir là où il y a des bordures entre l'allée d'accès et l'espace de stationnement des véhicules ?
64. avoir une allée d'accès d'au moins **150 cm** large et **700 cm** long, adjacent et parallèle à l'espace de stationnement du véhicule ? (CSA B651-23, 9.3.1(b))
65. avoir une hauteur libre d'au moins **300 cm** ? (CSA B651-23, 9.3.2(a))

355

PARTIE 1

10.0 STATIONNEMENT		OUI NON N / A MESURES			
15.	Faire désigné rue accessible les places de stationnement disposent d'une zone de prise en charge/dépose claire sur le côté trottoir de la rue qui : (CSA B651-23, 9.4.1, (Figure 68)			✓ ✓ ✓	b. c.

16.	Y a-t-il une hauteur libre d'au moins 300 cm à l'espace de traction et le long de la voies d'accès des véhicules (par exemple dans le stationnement garages, sous auvents) ? (CSA B651-23, 9.3.2(a))			✓	Pas de frais généraux
17.	En hiver, les espaces désignés sont déneigé et bien salé ou bien sablé ? (À 1.6.11)			✓	
18.	Sont accessibles places de parking bien-éclairé à toute heure de la journée ? (COP - Éclairage)	✓			
19.	S'il y a des parcmètres, sont-ils : 139 cm ? (CSA B651-23, 8.6.10(a)) depuis le sol ? (CSA B651-23, 8.6.10(e)(i))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	b. c. d. f.

66. est clair, ferme et de niveau ?

67. est au moins **200 cm** large par **550 cm** long ?
(CSA B651-23, 9.4.1, Figure 68)

68. est adjacent et parallèle à l'espace de stationnement ?
(CSA B651-23, 9.4.1, figure 68)

69. Pas de stationnement dans la rue

70. avoir un emplacement relié à un chemin de déplacement dégagé et accessible ?
(CSA B651-23, 8.6.10(a))

71. avoir un espace d'approche dégagé d'au moins **82 cm** par
72. avoir des mécanismes de fonctionnement entre **90 cm** à **120 cm**
73. avoir une signalisation conforme aux **Section 8.0 de l'outil d'évaluation de l'accessibilité?**
74. ont un contraste de couleur avec leur environnement ? (CSA B651-23, 8.6.10(g))
75. Pas de parcmètres

356

PARTIE 1

20.	Les distributeurs de billets ou de paiement sont-ils :		✓	✓	a. 156 cm
					b. À l'intérieur
	non obstrué par une bordure ou une autre barrière (par exemple des bancs de neige) ? (CSA B651-23, 9.6)			✓	c. À l'intérieur
	calé avec une approche frontale au moins 80 cm large? (CSA B651.2:22, 9.1.2(a))	✓			d. 200 cm
	équipé d'un lecteur de carte magnétique capable de lire une carte glissée dans l'un ou l'autre direction? (CSA B651.2:22, 10.5.5)	✓			f. Robinet disponible

21.	Si les distributeurs de billets ou les machines de paiement sont équipés d'un clavier :	✓	✓	✓	un.
22.	S'il y a un stand de service, les terminaux de paiement ont-ils un cordon au moins 100 cm long temps pour qu'il puisse être transmis facilement au conducteur ? (CSA B651-23, 6.6.2.3)			✓	Pas de cabine de service

76. installé avec l'axe central des commandes de fonctionnement sur les machines à billets ou de paiement situées entre **40 cm** et **120 cm** de la surface du sol ? (NB 3.8.3.8.1(a))
77. situé à côté d'une voie de circulation véhiculaire ? (CSA B651-23, 9.6)
78. Le clavier est-il de type téléphone avec le chiffre « 1 » en haut à gauche ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.1(a))
79. les clés sont-elles au moins de **1,5 cm** large ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.2(a))
80. Le clavier a-t-il une surface mate pour minimiser l'éblouissement ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.1(f))
81. est-il placé à un angle compris entre 10 et 45 degrés ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.1(e))
82. Est-ce qu'il y a des caractères ou des chiffres de couleur contrastée sur les touches ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.3(a))
83. Y a-t-il des graphiques tactiles sur les touches ? (CSA B651.2:22, 10.7.2.2(c))
84. 1 cm et 1,5 cm
85. Argent
86. Retour de 5,6 degrés
87. Chiffres noirs sur touches argentées
- 88.

À long terme

10.0 PARKING

OUI NON / A MESURES

1.	Votre entreprise/établissement propose-t-il un stationnement pour les clients ? Si « oui », passez à la question suivante. Si « non », passez à la question suivante. section.	✓			
2.	Le parking dispose-t-il d'une surface ferme, antidérapante et plane construite en asphalte, béton ou bien compacté, poussière de concasseur bien drainée ? (NB 3.8.3.4(3)(b))	✓			
3.	Combien de personnes désignées De quelles places de stationnement accessibles dispose l'emplacement ? _____ sur le total des places de stationnement ?				6 sur environ 300
4.	Fait le nombre de places de stationnement désignées se conformer avec Tableau 3.8.2.5 dans le Barrière-Conception libre Bâtiment Code NB Reg 2021-3?	✓			
5.	Les places de stationnement désignées sont-elles au moins 260cm large et 750cm long?(NB 3.8.3.4.3(a))		✓		396cm sur 472cm (le plus petit espace)
6.	Y a-t-il une allée d'accès d'au moins 200 cm large et 750cm long, adjacent et parallèle à la traction du véhicule espace?(NB 3.8.3.4(3)(a))		✓		Pas d'allées d'accès

7.	Les places de stationnement désignées ont-elles la Symbole international d'accès peint sur la surface ?(NB 3.8.3.4.3(e))	✓			
8.	Les places de stationnement désignées ont-elles un panneau monté verticalement avec le symbole international d'accès au centre entre 150cm et 200 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.4.3(e))		✓		143cm, 180cm
9.	Faites ce qui est désigné les places de stationnement accessibles sont dotées d'indicateurs tactiles de surface de marche (TWSI) pour indiquer le périmètre de la place de stationnement ?(COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)		✓		
10.	Existe-t-il une signalisation d'orientation du parking à l'entrée conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité?		✓		Pas d'orientation
11.	Les places de stationnement désignées sont-elles situées à proximité du trottoir d'entrée, de la rampe d'accès ou du passage pour piétons ?(NB 3.8.2.5)		✓		Pas de trottoir ni de passage pour piétons pour 2 places

PARTIE 2

10.0 PARKING		OUI	NON	N/A	MESURES
12.	Les rampes d'accès ont-elles : surface ferme, plane et antidérapante ? (CSA B651-23, 8.3.3.4.1(a))			✓	a. Au niveau du sol
	pente courante d'au moins 1:15 (6,7%) ? (CSA B651-23, 8.3.3.1(a))			✓	b.

	penne transversale d'au moins 1:50 (2%)? (CSA B651-23, 8.3.3.2(b))			✓	c.
				✓ d. ✓ f. ✓ f. ✓ g.	
13.	Sont les personnes désignées places de parking situé à l'intérieur 5000cm de la entrée accessible et facile à localiser depuis la route principale ? (NB 3.8.3.4.3(c))		✓		5667cm
14.	Les passagers choisissent-ils zones de montée/descente : (NB 3.8.3.4 (1)(b))			✓ un. ✓ b. désignée ✓ c.	

89. indicateurs tactiles qui s'étendent sur toute la largeur de la rampe et commencent **30 cm à 35 cm** du bord de la route ? (CSA B651-23, 8.3.3.4.1(c))

90. avoir une largeur d'au moins **150cm**? (CSA B651-23, 8.3.3.5)

91. n'ont-ils pas de couvercles ou de grilles de puisard sur le chemin de déplacement ? (CSA B651-23, 8.3.3.7(b))

92. une zone dégagée et plane d'au moins **139 cm** par **139 cm** en haut de la rampe ? (CSA B651-23, 8.3.3.8)
93. prévoir une rampe d'accès lorsqu'il y a des bordures entre l'allée d'accès et l'espace de stationnement des véhicules ?
94. avoir une allée d'accès d'au moins **150 cm** large et **700 cm** long, adjacent et parallèle à l'espace de stationnement du véhicule ? (CSA B651-23, 9.3.1(b))
95. avoir une hauteur libre d'au moins **300 cm** ? (CSA B651-23, 9.3.2(a))

363

PARTIE 2

10.0 STATIONNEMENT		OUI NON N / A MESURES			
15.	Faire désigné rue accessible les places de stationnement disposent d'une zone de prise en charge/dépose parallèle sur le côté trottoir de la rue qui : (CSA B651-23, 9.4.1, (Figure 68))			✓ ✓ ✓	b. c.
16.	Y a-t-il une hauteur libre d'au moins 300 cm à l'espace de traction et le long de la voies d'accès des véhicules (par exemple dans le stationnement garages, sous auvents) ? (CSA B651-23, 9.3.2(a))			✓	Pas de frais généraux
17.	En hiver, les espaces désignés sont déneigé et bien salé ou bien sablé ? (À 1.6.11)			✓	
18.	Sont accessibles places de parking bien-éclairé à toute heure de la journée ? (COP - Éclairage)	✓			

19.	S'il y a des parcmètres, sont-ils : 139 cm ?(CSA B651-23, 8.6.10(a)) depuis le sol ?(CSA B651-23, 8.6.10(e)(i))			✓ ✓ ✓ ✓ ✓	b. c. d. f.
-----	--	--	--	---------------------------------------	----------------------------------

96.est clair, ferme et de niveau ?

97. est au moins**200 cm**large par**200 cm**long?(CSA B651-23, 9.4.1, (Figure 68)

98.est adjacent et parallèle à l'espace de stationnement ?(CSA B651-23, 9.4.1, figure 68)

99. Pas de stationnement dans la rue

100. avoir un emplacement relié à un réseau dégagé et accessible chemin de voyage?(CSA B651-23, 8.6.10(a))

101. avoir un espace d'approche dégagé d'au moins**80cm**par

102. avoir des mécanismes de fonctionnement entre**90cm**à**120 cm**

103. avoir une signalisation conforme aux**Section 8.0 de l'outil d'évaluation de l'accessibilité?**

104. ont un contraste de couleur avec leur environnement ?(CSA B651-23, 8.6.10(g))

105. Pas de parcmètres

364

PARTIE 2

20.	Les distributeurs de billets ou de paiement sont-ils :		✓	✓	un.156 cm b. À l'intérieur
-----	--	--	---	---	--

	non obstrué par une bordure ou une autre barrière (par exemple des bancs de neige) ?(CSA B651-23, 9.6)			✓	c.À l'intérieur
	calé avec une approche frontale au moins 80cm large? (CSA B651.2:22, 9.1.2(a))	✓			d.200 cm
	équipé d'un lecteur de carte magnétique capable de lire une carte glissée dans l'un ou l'autre direction?(CSA B651.2:22, 10.5.5)	✓			f.Robinet disponible
21.	Si les distributeurs de billets ou les machines de paiement sont équipés d'un clavier :	✓	✓	✓	un.
22.	S'il y a un stand de service, les terminaux de paiement ont-ils un cordon au moins 100 cm long temps pour qu'il puisse être transmis facilement au conducteur ?(CSA B651-23, 6.6.2.3)			✓	Pas de cabine de service

106. installé avec l'axe central des commandes de fonctionnement sur le ticket ou machines de paiement situées entre **40 cm** et **120 cm** de la surface du sol ?(NB 3.8.3.8.1(a))

107. situé à côté d'une voie véhiculaire ?(CSA B651-23, 9.6)

108. c'est le style de téléphone à clavier avec le chiffre « 1 » en haut gauche?(CSA B651.2:22, 10.7.2.1(a))

109. les clés sont-elles au moins **1,5 cm** large?(CSA B651.2:22, 10.7.2.2(a))

110. Le clavier a-t-il une surface mate pour minimiser l'éblouissement ?(CSA B651.2:22, 10.7.2.1(f))

111. est-il placé à un angle compris entre 10 et 45 degrés ?(CSA B651:2:22, 10.7.2.1(e))
112. Est-ce qu'il y a des caractères ou des chiffres de couleur contrastée sur les touches ?(CSA B651:2:22, 10.7.2.3(a))
113. Y a-t-il des graphiques tactiles sur les touches ?(CSA B651:2:22, 10.7.2.2(c))
114. 1 cm et 1,5 cm
115. Argent
116. Incliné vers l'arrière de 5,6 %
117. Chiffres noirs sur touches argentées
- 118.

370

PARTIE1

À court terme

ITINÉRAIRES DEPUIS					
11.0	STATIONNEMENT À ENTRÉE	OUI	NON / A	MESURES	
1.	Le chemin de déplacement a-t-il une largeur d'au moins 160cm? (CSA B651-23, 8.2.2(a))	✓			256,5 cm
2.	Y a-t-il des marche tactile indicateurs de surface pour indiquer le chemin à suivre pour se rendre à accessible entrée? (COP - Tactile Surface de marche Indicateurs)		✓		
3.	Si la circulation doit être traversée, existe-t-il une voie désignée passage pour piétons pour la sécurité piéton passage?(CSA B651-23, 8.3)	✓			

4.	Est-ce que le passage pour piétons connecté à un dégagé, chemin accessible de voyager soit par :	✓		✓	un. b.
5.	Est-ce que le les passages pour piétons ont : (COP - Couleur et luminosité Contraste)	✓			unBlanc sur asphalte
	marche ctile indicateurs de surface ? (CSA B651-23, 8.3.4.1(d)(iv))			✓	b.
	c. localisateur acoustique des signaux ? (COP - Accessible Piéton Signaux)			✓	c.
	d. vibro-tactile boutons de signalisation ? (COP - Accessible Piéton Signaux)			✓	d.
6.	Est-ce que tous les cu niveau du sol	rbs le long de la itinéraire coupé où le le trottoir n'est pas ?(NB- 3.8.3.4(b))	✓		Au niveau du sol
7.	Le chemin menant à la rampe ou à la porte est-il sûr et exempt d'obstacles ? (par exemple des pas, des brusques changements de niveau, collines, nids-de-poule, panneau sandwich panneaux, ordures canettes) ?(NB 3.8.3.2.1)	✓			

119. un passage à niveau(CSA B651-23, 8.3.2.1)ou
 120. un passage surélevé ?(CSA B651-23, 8.3.2.2)
 121. couleurs contrastées ?

PARTIE1

ITINÉRAIRES DEPUIS					
11.0	STATIONNEMENT À ENTRÉE	OUI	NON	A	MESURES
8.	S'il y a des grilles sur le chemin de déplacement, les ouvertures sont-elles inférieures à 1,3 cm large dans les deux sens ?(NB 3.8.3.6.5)			✓	
9.	La surface de la route est-elle ferme et antidérapante, directe et niveau?(NB 3.8.3.2.2(c))	✓			Asphalte
10.	L'itinéraire est-il bien drainé pour éviter accumulation d'eau, neige et glace et bien salé ou bien sablé ? (GCAF – Trottoirs, Sentiers et sentiers	✓			
11.	L'entrée est-elle située 5000 cm du transit s'arrête ?(OMS)	✓			1548cm
12.	Les abris de transit avoir:		✓ ✓ ✓		b. c.
13.	L'itinéraire est-il bien éclairé depuis la zone de stationnement jusqu'à l'entrée accessible ? (COP - Éclairage)	✓			

122. un accès clair et de niveau à la voie accessible ?(CSA B651-23, 8.5.4(a))

123. une surface au sol libre d'au moins **210cm** par **210cm** à l'intérieur du entrée?(CSA B651-23, 8.5.4(e))
124. une ouverture claire d'au moins **100 cm** large là où il n'y a pas de porte?(CSA B651-23, 8.5.4(f))
125. Pas d'abris

371

374

PARTIE 2

À long terme

ITINÉRAIRES DEPUIS					
11.0	STATIONNEMENT À ENTRÉE	OUI	NON / A	MESURES	
1.	Le chemin de déplacement a-t-il une largeur d'au moins 160cm ? (CSA B651-23, 8.2.2(a))	✓			210cm
2.	Y a-t-il des marche tactile indicateurs de surface pour indiquer le chemin à suivre pour se rendre à accessible entrée? (COP - Tactile Surface de marche Indicateurs)		✓		
3.	Si la circulation doit être traversée, existe-t-il une voie désignée passage pour piétons pour la sécurité piéton passage?(CSA B651-23, 8.3)		✓		Pas de passage pour piétons pour 2 des places

	Est-ce que le passage pour piétons 4. connecté à un dégagé, chemin accessible de voyager soit par :		✓	✓	un. Pas de passage pour piétons b.
5.	Est-ce que le les passages pour piétons ont : (COP - Couleur et luminosité Contraste)		✓		un Pas de passage pour piétons
	marche ctile indicateurs de surface ? (CSA B651-23, 8.3.4.1(d)(iv))		✓		b.
	c. localisateur acoustique des signaux ? (COP - Accessible Piéton Signaux)		✓		c.
	d. vibro-tactile boutons de signalisation ? (COP - Accessible Piéton Signaux)		✓		d.
6.	Est-ce que tous les cu niveau du sol	rbs le long de la itinéraire coupé où le le trottoir n'est pas ?(NB- 3.8.3.4(b))		✓	Pas de bordure coupée pour 2 des espaces
7.	Le chemin menant à la rampe ou à la porte est-il sûr et exempt d'obstacles ? (par exemple des pas, des brusques changements de niveau, collines, nids-de-poule, panneau sandwich panneaux, ordures canettes) ?(NB 3.8.3.2.1)	✓			

126. un passage à niveau(CSA B651-23, 8.3.2.1)ou
 127. un passage surélevé ?(CSA B651-23, 8.3.2.2)
 128. couleurs contrastées ?

PARTIE 2

ITINÉRAIRES DEPUIS				
11.0 STATIONNEMENT À		OUI NON / A MESURES		
ENTRÉE				
8.	S'il y a des grilles sur le chemin de déplacement, les ouvertures sont-elles inférieures à 1,3 cm large dans les deux sens ?(NB 3.8.3.6.5)			✓
9.	La surface de la route est-elle ferme et antidérapante, directe et niveau?(NB 3.8.3.2.2(c))	✓		Pavé
10.	L'itinéraire est-il bien drainé pour éviter accumulation d'eau, neige et glace et bien salé ou bien sablé ? (GCAF – Trottoirs, Sentiers et sentiers	✓		
11.	L'entrée est-elle située 5000cm du transit s'arrête ?(OMS)	✓		1548cm
12.	Les abris de transit avoir:		✓ ✓ ✓	b. c.
13.	L'itinéraire est-il bien éclairé depuis la zone de stationnement jusqu'à l'entrée accessible ? (COP - Éclairage)	✓		

129. un accès clair et de niveau à la voie accessible ?(CSA B651-23, 8.5.4(a))

130. une surface au sol dégagée d'au moins **210cm** par **210cm** à l'intérieur l'entrée ? (CSA B651-23, 8.5.4(e))
131. une ouverture claire d'au moins **100 cm** large là où il n'y a pas de porte ? (CSA B651-23, 8.5.4(f))
132. Pas d'abris

375

Pas de rampes extérieures

12.0 DE PLEIN AIR RAMPES		OUI NON / A MESURES			
1.	La rampe est-elle dotée d'une surface antidérapante ? surface, même lorsque mouillé? (NB 3.8.3.5(4))				
2.	Si la surface de la rampe est construite en acier grille, sont les il n'y a plus d'ouvertures que 1,3 cm large? (CSA B651-23, 4.4.4(a))				
3.	Les rampes extérieures sont bien drainé à prévenir l'accumulation d'eau, de neige et de glace et sont bien salés ou bien poncé? (GCAF – Trottoirs, sentiers et sentiers)				
4.	La rampe a-t-elle :				un. b. c. d.

	Y a-t-il un dégagé, ferme 5. et une superficie de : (CSA B651-23, 5.5.4(a))				un. b. c.
--	--	--	--	--	-----------------

133. une pente courante ne dépassant pas **1:20 (5%)**? (CSA B651-23, 8.2.7(a))

134. une pente transversale ne dépassant pas **1:50 (2%)**? (CSA B651-23, 8.2.7(b))

135. pas plus de **900 cm** entre les atterrissages ou les intervalles ? (CSA B651-23, 5.5.1(b))

136. une largeur de surface d'au moins **120 cm**? (CSA B651-23, 8.2.7(c))

137. 210 cm sur 210 cm en haut de la rampe où se trouve la porte
se balance vers l'extérieur ?

138. 170 cm sur 170 cm à intervalles de rampe ? (CSA B651-23, 5.5.4(b))

139. 170 cm sur 170 cm au bas de la rampe ? (CSA B651-23, 5.5.4(a))

PARTIE 1

378

PARTIE 1

12.0	DE PLEIN AIR RAMPES	OUI	NON	N / A	MESURES
6.	Au palier supérieur, y a-t-il soit :				un. b.
7.	Les mains courantes sont-elles :				un.
	couleur contrastée avec les environs ?				b.

	(CSA B651-23, 5.5.8(a)(iv))					
	2 cm à 100 cm large entre les rails ? (CSA B651-23, 5.5.8(b))				c.	
	ta hauteur de 86 cm à 92 cm depuis la rampe surface jusqu'au sommet du rail ? (CSA B651-23, 5.5.8(a)(ii))				d.	
					f. f.	
8.	Si la rampe est plus large que 150 cm , y a-t-il un rail intermédiaire ? (NBC 3.4.6.6(2))					
9.	Lorsque la rampe ou le palier n'est pas au niveau du sol, y a-t-il l'un des éléments suivants :				un. b.	

140. au moins **60 cm** au-delà du bord de l'ouverture de la porte lorsque la porte s'ouvre vers la rampe ? (NB 3.8.3.5 1(c)(i)(ii))
141. au moins **30 cm** au-delà du bord de la porte où la porte s'ouvre loin de la rampe ? (NB 3.8.3.5 1(c)(i)(ii))
142. des deux côtés de la rampe et en continu autour des paliers ?
(CSA B651-23, 5.5.8(a)(iii))
143. étendu horizontalement au moins **30 cm** au-delà du sommet et bas de la rampe et retour au poteau, sol ou mur ? (CSA B651-23, 5.5.8(c))
144. construit avec un matériau qui n'absorbe pas la chaleur ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)

145. protection des bords sur les deux côtés d'au moins **10 cm** haut?(CSA B651-23, 5.5.7(a))
146. une balustrade dont le bord inférieur ne dépasse pas **10 cm** de la surface?(CSA B651-23, 5.5.7(b))

379

PARTIE 1

12.0 RAMPES EXTÉRIEURES OUI NON / A MESURES				
10.	Existe-t-il un seuil ne dépassant pas 1,3 cm élevé ou est-ce biseauté sur une pente de 1:2 (50%) où sur 0,6 cm haut?(CHPC 3.3.4)?(CHPC 3.3.4)			
11.	La rampe a-t-elle une attention tactile surface de marche indicateurs à la début et fin de la rampe?(COP - Attention TWSI)			
12.	La rampe est-elle bien éclairée, à un minimum de 200 lux , en évitant les ombres ou éblouissement?(COP-Éclairage)			

380

PARTIE 1

Pas de sentiers

13.0 SENTIERS OUI NON / A MESURES				
1.	Le stationnement au départ du sentier est-il conforme Section 10.0 de l'outil d'accessibilité?			

2.	Le sentier est-il aménagé à partir d'un chemin bien entretenu et accessible ? surface, comme une terrasse en bois ou de la poussière de concasseur bien compactée et bien drainée ? (CHPC 3.2.1)				
3.	Le sentier a-t-il une largeur minimale de 150cm laisser passer deux fauteuils roulants ?(CHPC 3.3.1)				
4.	Le sentier offre-t-il des espaces de dépassement :				un. b.
5.	Effectuez tous les trajets sur et hors sentier :				un.
	avoir une pente courante non plus grand que 1:20 (5%) ? (CHPC 3.3.2)				b.
	avoir une pente transversale non plus grand que 1:50 (2%) ? (CHPC 3.3.2)				c.
	avoir un seuil ne dépassant pas 1,3 cm haut ou être biseauté selon une pente de 1:2 (50%) où plus de 0,6 cm haut?(CHPC 3.3.4)				d.
6.	Sont les gens du sentier autorisé à un minimum le bord?(CHPC 4.2.4)				
7.	Est-ce que le sentier est tel que les gens de la sentier accessible réduire le clair largeur, s, autoportant				

	des objets ou des trous ? (CHPC 3.3.5)				
8.	Y a-t-il au moins 250 cm de dégager la hauteur libre de des obstacles en surplomb tels que des branches d'arbres basses ou des panneaux de signalisation suspendus ? (CHPC 3.3.6)				

147. avec une largeur minimale de **183 cm**? (CSA B651-23, Annexe D.5(d))

148. à des intervalles compris entre **4500** à **12000 cm** à part en fonction au niveau du défi ? (CHPC 3.3.1)

149. avoir une largeur d'au moins **150 cm**? (CHPC 3.3.1)

PARTIE 1

13.0 SENTIERS		OUI	NON	/ A	MESURES
9.	le bord du sentier est bien défini avec un visuel contrastes et des textures qui sont cannes détectables, avec Crevêtement de surface résistant ? (page 32 du MPADG)				
10.	S'il y a une dénivellation verticale par rapport au sentier qui est plus grand que 7,5 cm , y a-t-il une bordure ou un bord élevé qui est au moins 7,5 cm ? (MPADG page 32)				
11.	S'il y a une chute verticale qui dépasse 60 cm , y a-t-il une barrière de sécurité qui soit au moins 107 cm haut? (CHPC 4.2.5)				
12.	Les rampes le long du sentier sont-elles conformes aux Article 12.0 de l'accessibilité Outil?				
13.					

	Y a-t-il des aires de repos le long du sentier qui : disposent de places assises à chaque 4500cm à 6000cm le long du sentier ?(CHPC 4.2.3)					un.
	re en retrait du rail tau moins 60 cm ? (CHPC 4.2.3)					b.
	un abri contre les éléments ?(CHPC 4.2.3)					c.
	eau disponible pour les animaux d'assistance ? (Capacité NB Meilleur Pratique)					d.

391

PARTIE 1

14.	Existe-t-il une signalisation conforme Section 8.0 de l'outil d'accessibilité situé:					un. b. c. d. f.
15.	Les panneaux d'interprétation ou d'information sont-ils :					un.

	caté 100 cm à 127,5 cm au dessus du sol ?(DGMA 6.20)				b.
	ne pas être obstrué par des éléments tels que des rampes ou des surplombs des branches?(DGMA 6.20)				c.
	Connecté au sentier principal avec une surface accessible ?(DGMA 6.20)				d.
16.	Lorsque les sentiers sont situés à proximité de bâtiments, de stationnements ou de terrains de camping, un éclairage adéquat est-il fourni ? (CGOL 4.4)				

150. au point de départ du sentier ?(MPADG P.23, Panneaux de signalisation)

151. aux intersections clés ou aux changements de direction ?(MPADG P.23, (Panneaux de signalisation)

152. à intervalles réguliers pour indiquer les distances par rapport aux points d'intérêt ? (MPADG P.23, Panneaux de signalisation)

153. Où y a-t-il des changements dans l'état des sentiers (par exemple, des changements d'altitude, des dangers de surface) ?(MPADG P.23, Panneaux de signalisation)

154. Où le sentier croise-t-il une chaussée carrossable ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

155. positionnés de manière à pouvoir être vus aussi bien en position debout qu'en position assise ?(DGMA 6.20)

392

PARTIE 1

402

Aucune plate-forme d'observation

13.1	OBSERVATION PLATEFORMES	OUI	NON	/ A	MESURES
1.	La zone de visualisation a-t-elle un minimum diamètre de 150cm un espace large ou en forme de T qui est au moins 91 cm large et 150cm long à chaque extrémité pour permettre à un fauteuil roulant de tourner				

	autour ou en retrait ? (CSP 44.B)				
2.	La zone de visualisation est-elle dégagée ? section (par exemple une fenêtre en plexiglas) entre 81 cm et 129,5 cm élevé sauf lorsqu'une barrière de sécurité est présente nécessaire?(CSP 44.D)				
3.	La plateforme :				un. b. c.
4.	Les garde-corps : 10 cm à part?(Page BC 29)				un. b. c. d.
5.	Existe-t-il un chemin dégagé d'au moins 92 cm large à tous les domaines de la plateforme ? (CHPC 4.4.3)				
6.	Y a-t-il au moins 250 cm de hauteur libre en surplomb des obstructions telles que des				

	des branches d'arbres ?(CHPC 3.3.6)				
--	-------------------------------------	--	--	--	--

156. avoir une surface ferme, stable et plane ?(CSP 44.C)
157. n'ont pas plus d'un**1:50 (2%)**pente dans n'importe quelle direction ?
(CSP 44.C)
158. n'ont pas plus d'un**1:20 (5%)**pente si nécessaire pour un drainage adéquat s'il est fait d'asphalte, de béton ou de planches de bois ? (CSP 44.C)
159. avoir une hauteur d'au moins**107 cm**?(Page 29 de la C.-B.)
160. avoir des rails horizontaux qui sont espacés de manière égale et ne dépassant pas **46cm**à part?(Page 29 de la C.-B.)
161. avoir des mains courantes conformes aux**Article 12.0(7) de l'outil d'accessibilité?**
162. avoir des rails verticaux qui ne sont pas espacés de plus de

PARTIE1

13.1 OBSERVATION PLATEFORMES		OUI NON / A			MESURES
7.	Est-ce que les lunettes d'observation avoir:				un. b. c.
8.	Existe-t-il des aires de repos avec des bancs conformes avec Article 19.0(1) de l'accessibilité Outil?				
9.	Existe-t-il un abri contre les éléments ? (UBG 3.1.3)				

10.	Sont interprétatifs ou panneaux d'information:				un. b. c. d.
-----	--	--	--	--	-----------------------

163. un espace libre d'au moins **75 cm** large et **120 cm** long temps dans devant eux ? (CHPC 5.1.11)
164. un espace libre au niveau des genoux d'au moins **43 cm** profond et **68 cm** haut? (CSP 44 (c))
165. une lentille optique entre **110 cm** à **130 cm** depuis le sol ? (CHPC 5.1.11)
166. positionnés de manière à pouvoir être vus aussi bien en position debout qu'en position assise ? (DGMA 6.20)
167. situé **100 cm** à **127,5 cm** au dessus du sol ? (DGMA 6.20)
168. non obstrué par des éléments tels que des rampes ou des surplombs des branches?
169. relié au sentier principal avec une surface accessible ? (DGMA 6.20)

403

PARTIE 1

Pas de promenades

13.2 PROMENADES ET PONTS SUI NON S/O MESURES

1.	La promenade a-t-elle une largeur minimale de 152 cm permettre deux fauteuils roulants à croiser ? (Page 9 du MP)				
----	--	--	--	--	--

2.	La promenade a-t-elle :				un. b. c.
3.	Existe-t-il un seuil ne dépassant pas 1,3 cm à tous les points d'entrée ?(CHPC 4.2.5)				
4.	Faites une promenade où le bord ont un trottoir d'au moins 7,5 cm ou les garde-corps ardwalk sont plus que 60 cm au dessus du sol ?(CHPC 4.6.5)				
5.	Les garde-corps :				un.
	des rails horizontaux qui sont espacés de manière égale et ne dépassant pas 46cm à part?(CHPC 4.3.1)				b.
	des rampes conformes aux normes Article 12.0(7) de l'outil d'accessibilité?				c.
	d. avoir des rails verticaux espacés au maximum de 10 cm à part?(Page 29 de la C.-B.)				d.

170. une pente courante ne dépassant pas **1:20 (5%)**?(CHPC 4.6.2(a))
171. une pente transversale ne dépassant pas **1:50 (2%)**?(CHPC 4.6.2(b))
172. une rampe conforme aux **Article 12.0 de la Outil d'accessibilité** si la pente est plus raide que **1:20 (5%)**?(CHPC 4.6.2(c))
173. avoir une hauteur d'au moins **107 cm**?(CHPC 4.3.1)

13.2 PROMENADES ET DES PONTS		OUI	NON	/A	MESURES
6.	Les ponts ont-ils des garde-corps des deux côtés ? (CHPC 4.6.5)				
7.	Les promenades et les ponts sont-ils régulièrement débarrassés des débris, de la neige, de la glace et des autres dangers ?(CHPC 4.6.4)				
8.	Sont des promenades et ponts bien éclairés de jour comme de nuit à un minimum de 20 lux ? (CHPC 4.6.8)				

411

Pas de plages

14.0 PLAGES		OUI	NON	/A	MESURES
1.	Les chemins d'accès à la plage :				un. b. c. d.
2.	Y a-t-il des accès accessibles des surfaces, telles qu'une promenade ou un tapis de plage, prévues pour permettre le passage sur du sable ou d'autres terre instable?(CHPC 4.12.1)				

3.	Les surfaces accessibles menant à l'eau non dépasser une profondeur de 75 cm à sa fin ? (CHPC 4.12.1)				
----	--	--	--	--	--

174. avoir une surface accessible bien entretenue, comme du bois
terrassement ou poussière de concasseur bien compactée sur un terrain bien drainé ? (NB 3.8.2.4)
175. avoir un minimum de **160cm** largeur ? (CSA B651-23, Annexe D.10(a))
176. avoir une pente courante de **1:20 (5%)** ou moins ? (CHPC 4.12.1)
177. avoir une pente transversale de **1:50 (2%)** ou moins ? (CHPC 4.12.1)

PARTIE 1

414

PARTIE 1

14.0 PLAGES		OUI	NON	N / A	MESURES
4.	Les rampes permettent-elles promenades: (CSA B651-23, 8.2.7(d)) haut par rapport à la surface de la rampe ? (CSA B651-23 8.2.7(a)(ii))				un. b. c. d. f. f.
5.	Sont des plages accessibles des sentiers libres de obstructions (par exemple (bois flotté, rochers, sable) ? (CHPC 4.12.1)				

6.	Nager sur la plage zones délimitées par des bouées où il n'y a pas de surface abrupte du fond changement, courants forts ou obstruction ?(CHPC 4.12)				
7.	Y a-t-il un sauveteur certifié en service ? (Annexe C du SPDOS)				

178. avoir une pente de course ne dépassant pas **1:20 (5%)**?(CSA B651-23, 8.2.7(a))
179. avoir une pente transversale ne dépassant pas **1:50 (2%)**?(CSA B651-23, 8.2.7(b))
180. avoir une largeur d'au moins **120 cm**?(CSA B651-23, 8.2.7(c))
181. n'ont pas plus de **900cm** entre les atterrissages ou intervalles?(CSA B651-23, 5.5.4)
182. avoir des atterrissages en haut, en bas et à des intervalles qui sont à moins **170cm** large et **170cm** long?
183. avoir des mains courantes des deux côtés entre **86 cm** et **92cm**

415

PARTIE 1

14.0 PLAGES		OUI NON N/A			MESURES
8.	Y a-t-il une accessibilité équipement (par exemple les roues hydrauliques, hippocampes) disponibles sur place que :				a. un. b. c. d. f.

9.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker l'équipement personnel ? (par exemple, fauteuils roulants électriques, déambulateurs) lors de l'utilisation de l'équipement de l'établissement ? (Capacité NB Meilleur Pratique)				
10.	Y a-t-il des zones ombragées disponibles pour permettre les individus pour se protéger du soleil ou de la chaleur ?(UDG 3.1.3)				
11.	S'il y a des vestiaires ou des toilettes sur place, y a-t-il un endroit calme disponible ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				

184. se trouve dans un endroit identifié et facile à trouver ?(Capacité NB

(Meilleures pratiques)

185. peut être réservé à l'avance ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

186. dispose d'informations facilement disponibles en ligne et sur le site ?

(Meilleures pratiques d'Ability NB)

187. est bien entretenu ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

188. le personnel est-il formé pour l'utiliser ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)

416

PARTIE1

14.0 PLAGES		OUI	NON	N / A	MESURES
12.	Lorsque l'on envisage une adapté aux sens environnement, la plage dispose-elle d'une zone tranquille qui : comme ombre pour se protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil ?(SFS) autorise un nombre limité de personnes ?(SFS) évite l'utilisation de musique, de sifflets ou de bruit équipement?(SFS)				un. b. c.

	en tant que personnel formé à la sensibilité sensorielle ? (SFS) signalisation ave qui est conforme à Section 8.0 de la Outil d'accessibilité indiquer l'emplacement de la zone silencieuse ?(SFS)				d. f.
13.	S'il y a des prises de courant pour permettre la recharge des batteries pour les véhicules électriques aides à la mobilité, sont-elles entre 45,5 cm et 55cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.22.1(f))				

417

PARTIE 1

Pas de quais

15.0 QUAIS		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	Est-ce que le dock : Avez-vous une surface ferme, stable et antidérapante ?(CHPC 4.15.1(a))				un.
	avoir une largeur d'au moins 152 cm?(CSP 6.IV.E)				b.
	n'ont pas de joint horizontal ou vertical plus large que 1,3 cm?(CHPC 4.15.1(b))				c.
	une protection des bords d'au moins 7,5 cm?(CHPC 4.15.1(c))				d.
2.	Existe-t-il une signalisation conforme Section 8.0 de la Outil d'accessibilité à identifier l'emplacement des quais accessibles ?				

3.	La rampe d'accès au quai est-elle conforme Section 12.0 de la Outil d'accessibilité? * Certains quais flottants peuvent ne pas être en mesure de fournir une pente ne dépassant pas 1:12 (8,3 %) à tout moment de la journée en raison des changements de marée. La stabilité peut être également affecté.				
4.	Les quais fixes accessibles sont-ils identifiés par une signalisation qui est conforme à Section 8.0 de la Outil d'accessibilité?				
5.	Ce sont des rampes et des plates-formes qui permettent d'accéder à de grandes tournées ou touristiques bateaux flush avec le point d'embarquement avec au moins un 81 cm porte large ? (CHPC 4.15.4)				

	Y a-t-il une plate-forme à gradins depuis le quai ? que: 45 cm de la surface du quai ?(CHPC 4.15.4(b)) 45 cm profond?(CHPC 4.15.4(c))				un. b. c. d.
	Les surfaces de quai sont fixes et flottantes 7. quais pas plus de 45 cm au dessus de l'eau niveau?(CHPC 4.15.4)				
	Y a-t-il un barre d'appui en surplomb 8. pour aider à entrer et sortir des bateaux, des kayaks ou des canoës qui :				un. b. c. d. f.

189. a une surface antidérapante et non abrasive ?(CHPC 4.15.4(a))

190. a une zone de transfert de **60 cm** par **60 cm** avec son sommet situé

191. a des étapes qui sont **15 cm** haut, **60 cm** large et

192. possède une main courante continue le long de l'arrière de la plate-forme et le long du côté opposé à l'espace de transfert à une hauteur comprise entre **30 cm** et **40 cm** au dessus des nez de quai ?(CHPC 4.15.4(d))

193. est lumineux et a une couleur contrastée ?(CHPC 4.15.4(a))

194. a une section circulaire de **3 cm** à **4 cm** en diamètre ? (CHPC 4.15.4(b))
195. est fermement fixé et stable ? (CHPC 4.15.4(c))
196. a un sommet situé entre **75 cm** à **85 cm** depuis le quai surface ? (CHPC 4.15.4(d))
197. s'étend **45 cm** au-delà du bord du quai ? (CHPC 4.15.4(e))

423

PARTIE 1

15.0 QUAIS		OUI	NON	/ A	MESURES
9.	Y a-t-il des éléments tactiles des bandes d'avertissement sur les bords du quai ? (UDG 3.3.7)				
10.	Y a-t-il une surveillance de l'installation du quai par des personnes expérimentées ? personnel certifié ? (UDG 3.3.7)				
11.	Y a-t-il des zones ombragées disponibles pour permettre les individus pour se protéger du soleil ou de la chaleur ? (UBG 3.1.3)				

424

PARTIE 1

428

Pas de postes de pêche

15.1 PÊCHE STATIONS		OUI	NON	/ A	MESURES
1.	Existe-t-il une station de pêche accessible pour chaque pêcheur accessible ? place de parking ? (CHPC 4.14.2)				

2.	Y a-t-il des toilettes installations disponibles dans 2000cm des stations ? (Page 25 de la C.-B.)				
3.	Les stations de pêche sont-elles au moins 120 cm large par pêcheur, 375 cm pour deux pêcheurs ou 150cm par pêcheur sur les aires de repos à terre ? (CHPC 4.14.2)				
4.	Les stations de pêche sont-elles un minimum de 250 cm de l'entrée à la rambarde (CHPC 4.14.2)				
5.	Le quai dispose-t-il de garde-corps entre 81 cm à 86 cm haut ? (CHPC 4.14.2)				
6.	Le quai est-il doté d'une protection des bords ? 7,5 cm avec couleur contraste ? (CHPC 4.14.2)				
7.	Sont tous accessibles postes de pêche reliés par un itinéraire accessible qui est conforme à Article 11.0 de l'accessibilité Outil ? (CHPC 4.14.2)				
8.	La surface est-elle ferme, stable et antidérapante ? résistant ? (CHPC 4.14.2)				
9.	Y a-t-il un siège pour deux pêcheurs ? stations ? (CHPC 4.14.2)				
10.	Y a-t-il des zones ombragées stations disponibles pour permettre aux individus de se protéger du soleil ou de la chaleur ? (CHPC 4.14.2)				

11.	La pêche est accessible stations intégrées dans avec le reste du public pêcheur ?(UDG 3.4.16)				
12.	Si des tables de nettoyage du poisson sont fournies, la table est-elle conforme Article 4.1 (13) de la Loi sur l'accessibilité Outil?				

PARTIE1

430

Pas de piscines extérieures

16.0	DE PLEIN AIR PISCINES	OUI	NON	N/A	MESURES
1.	La piscine est-elle reliée à des commodités (par exemple toilettes, stationnement, vestiaires, cantines) par dégagé des chemins accessibles qui sont au moins 150cm large?(NB 3.8.3.3(a))				
2.	Sont des chemins accessibles et terrasse :				un. b. c. d.
3.	Pour les piscines extérieures, l'ensemble de la terrasse et de la piscine est-il entouré ? par des clôtures ou des murs de				

	au moins 180cm en hauteur ? (SPDOS 2.1.19.1a)				
4.	La zone de la piscine est-elle inspectée pour dommages, tranchants ou objets saillants et est exempt de débris ou d'obstacles (par exemple (verre brisé) ? (CHPC 4.13.1(c))				
5.	Ce sont des écumeurs, gouttières, etc., couvertes avec une grille en plastique ou en métal qui affleure la piscine surface? (CHPC 4.13.1d)				
6.	Le pont menant à l'accessible entrée peu profonde de la piscine:				un. b. c.

198. antidérapant et non abrasif ? (À 1.3.8)
199. sans éblouissement ? (CHPC 4.13.1(a))
200. non absorbant la chaleur (finition de couleur claire) ? (À 1.3.8)
201. construit avec un drainage adéquat pour éviter les flaques d'eau ? (À 1.3.8)
202. couleur contrastée par rapport au bord de la piscine et aux murs ? (COP-Contraste de couleur et de luminosité
203. identifié par des indicateurs tactiles de surface de marche ? (COP - Attention TWSI)
204. identifié avec des signaux acoustiques ? (COP - Acoustique)

PARTIE 1

	MESURES
--	---------

7.	Est-ce que la rampe l'entrée à la piscine a : pente maximale de 1:12 (8,3 %) ? (CHPC 4.13.4(a))				un.
	andrails sur les deux côtés entre 80cm à 92cm haut de la surface de la rampe jusqu'au sommet du rail ?(CHPC 4.13.4(b))				b.
	antidérapant, non-surface abrasive ? (CHPC 4.13.4(d))				c.
	largeur d'au moins 92cm ?(CHPC 4.13.4(e)) e. une profondeur d'eau au fond de la piscine ne dépassant pas 75 cm ?(CHPC 4.13.4)				d. f.
8.	Est-ce que le pas la plate-forme dans la piscine a : situé 45 cm depuis la surface de l'eau ?(CHPC 4.13.2(b))				un. b. c. d.

205. une surface antidérapante et non abrasive ?(CHPC 4.13.2(a)) une
206. zone de transfert en haut qui est au moins **60 cm** par **60 cm**

207. étapes qui mesurent **15 cm** haut, **60 cm** large et **45 cm** profond et pas en dessous de la surface de l'eau de plus de **30 cm** profond?
(CHPC 4.13.2(c))
208. une rampe continue le long des marches et à l'arrière de la zone de transfert qui se trouve à une hauteur comprise entre **30 cm** à **40 cm** ? (CHPC 4.13.2(d))

431

PARTIE 1

16.0 PISCINES EXTÉRIEURES		OUI	NON	/ A	MESURES
9.	Y a-t-il une accessibilité équipement (par exemple fauteuils roulants de piscine, hippocampes) disponible sur place qui : a. se trouve dans un endroit identifié et facile à trouver ?				un.
	(Capacité NB Meilleur Pratique) b. peut être réservé à l'avance ?				b.
	(Capacité NB Meilleur Pratique) c. dispose d'informations facilement disponibles en ligne et sur le site ?				c.
	(Capacité NB Meilleur Pratique)				d. f.
10.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour magasin personnel équipement (par exemple alimentation fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation du l'équipement de l'établissement ? (Capacité NB Meilleur Pratique)				

11.	S'il y a un espace pour s'asseoir (par exemple une cantine), est-ce conforme Section 4.1 de l'Accessibilité Outil?				
12.	Y a-t-il des zones ombragées zones disponibles pour permettre aux individus de se protéger du soleil ou de la chaleur ? (UDG 3.1.3)				
13.	Les chaises de sauveteur sont-elles peintes en très couleurs contrastées ? (À 1.3.8)				
14.	Lorsque l'on envisage une adapté aux sens environnement:				un. b. c.

209. est bien entretenu ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)
210. le personnel est-il formé pour l'utiliser ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)
211. Y a-t-il des sièges confortables dans un endroit calme est conforme à **Section 4.1 de l'outil d'accessibilité?**
212. L'environnement est-il sans parfum ?(SFS)
213. Des heures de baignade adaptées aux sens sont-elles prévues ? (par exemple, limitées) bruit, nageurs limités, etc.)(SFS)

432

Pas de pataugeoire

17.0 AIRES DE JEUX ÉCLABOUSSURES		OUI NON / A MESURES			
1.	Y a-t-il un toilettes/douches situé à l'intérieur 1000cm au pataugeoire qui est conforme à Sections				

	5.0 à 5.5 de l'outil d'accessibilité?				
2.	S'il y a des vestiaires disponibles, sont-ils conformes aux Section 7.1 de l'outil d'accessibilité?				
3.	La surface du tampon et son environnement terrasse construite avec un matériau accessible et antidérapant ?(UDG 3.3.4)				
4.	Y a-t-il un contraste de couleur entre le béton tapis, d'autres surfaces et les éléments de jeu pour fournir des repères visuels ? (UDG 3.3.4)				
5.	Y a-t-il une surface de marche tactile indicateurs pour indiquer le chemin à suivre pour se rendre à l'entrée accessible ? (COP - Indicateurs tactiles de surface de marche)				
6.	Existe-t-il une variété de composants de jeu qui pulvérisent et des éclaboussures (par exemple (au niveau du sol, au niveau intermédiaire et au-dessus) ?(À 1.3.9)				
7.	Y a-t-il une zone de jeu sécurisée autour de chaque pièce ? composant d'au moins 180cm de tous côtés ? (CSA Z614-20, 14.2.1.2)				
8.	Sont des skimmers, des gouttières, etc., recouvert d'une grille en plastique ou en métal qui affleure la piscine surface avec ouvertures non plus large que 0,6 cm ? (UDG 3.3.4)				

9.	Y a-t-il une activation boutons au niveau du sol ou accessibles depuis une position assise pour les personnes ayant un appareil de mobilité ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				
----	--	--	--	--	--

PARTIE1

436

PARTIE1

17.0 AIRES DE JEUX ÉCLABOUSSURES		OUI	NON	N / A	MESURES
10.	Y a-t-il une accessibilité équipement (par exemple plage fauteuils roulants, hippocampes) disponible sur place que : dans un identifié un endroit facile à trouver ? (Meilleures pratiques d'Ability NB) peut-on réserver à l'avance ?(Meilleures pratiques d'Ability NB) aussi facilement disponible informations en ligne et sur le site ?(Meilleures pratiques d'Ability NB) bien entretenu ? (Capacité NB Meilleur Pratique) en tant que personnel formé pour l'utiliser ?(Meilleures pratiques d'Ability NB)				un. b. c. d. f.
11.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour magasin personnel équipement (par exemple alimentation fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation de l'installation				

	équipement?(Capacité NB (Meilleures pratiques)				
12.	Y a-t-il des zones ombragées des espaces disponibles pour permettre aux individus de se protéger du soleil ou de la chaleur ? (UDG 3.3.4)				

437

Pas de terrains de jeux

18.0 TERRAINS DE JEUX		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	Le stationnement est-il conforme Section 10.0 de la politique d'accessibilité Outil?				
2.	Sont accessibles toilettes situées sur ou près de l'aire de jeux ? (CSA Z614:20, G.7)				
3.	Les surfaces de jeu sont-elles constituées d'un substance accessible (par exemple, revêtement en caoutchouc coulé sur place (PIP)) ? (CSA Z614:20, 10.3.1)				
4.	S'il y a une bordure autour de la périphérie de l'aire de jeu, comporte-t-elle au moins deux entrées ? points de 150cm large pour permettre le passage des fauteuils roulants ? (page 45 du RHFSP)				
5.	Les surfaces de jeu sont-elles exemptes d'ouvertures allongées ou d'espaces supérieurs à 1,3 cm en largeur dans les deux sens ? (NB 3.3.6.5)				
6.	Les surfaces des structures de jeu sont-elles inspectées ? régulièrement pour dommages et intérêts, accumulation d'eau, débris,				

	verre brisé ou objets tranchants ?(CSA Z614:20, 11.3.1)				
7.	Les voies de circulation extérieures sont-elles conformes Section 11.0 de l'outil d'accessibilité?				
8.	Y a-t-il un 180cm zone de revêtement de protection sans obstacle autour chaque structure de jeu au niveau du sol ?(CSA Z614:20, 14.1.1)				

PARTIE1

440

PARTIE1

9.	Les rampes reliant les composants au niveau du sol aux composants surélevés ont-elles : pente d'au moins 1:20 (5%) pour rampes extérieures ou 1:16 (6,3%) pour les rampes intérieures ?(CSA Z614:20, H.4.4.1.3)				un.
	courir entre des intervalles ne dépassant pas 365 cm ?(CSA Z614:20, H.4.4.5.2)				b.
	largeur d'au moins 92 cm à 100 cm entre les mains courantes ? (CSA B651-23, 5.5.8(b))				c.
	atterrissages en haut, à intervalles et en bas de 152 cm large par 152 cm long?(CSA Z614:20, H.4.4.5.2)				d.
	e. des mains courantes des deux côtés qui se trouvent entre 58cm à 71 cm haut?(CSA Z614:20, H.4.4.5.2)				f.
	seuils supérieurs à 1,3 cm haut?(CSA B651-23, 5.2.6)				f.

10.	Y a-t-il au moins un espace de retournement prévu à chaque niveau qui est à moins 153 cm en diamètre ? (CSA Z614:20, H.4.6.1)				
11.	Les voies accessibles surélevées ont-elles une largeur d'au moins 92 cm ? (CSA Z614:20, H.4.4.4.3.1)				
12.	Y a-t-il au moins 73 cm par 123 cm d'espace au sol dégagé fourni devant tous les composants accessibles surélevés ? (CSA Z614:20, H.4.6.2)				
13.	Sont au moins 50% des éléments de jeu surélevés situés sur un chemin accessible et dégagé qui est relié aux points d'entrée et de sortie ? (CSA Z614:20, H.4.2.3)				

441

PARTIE 1

14.	Les éléments de jeu qui nécessitent un transfert vers le point d'entrée ou le siège ont-ils : (par exemple, rampes, barres d'appui) ? (CSA Z614:20, H.4.6.5) profond par 60 cm large ? (CHPC 4.10)				un. b. c. d.
15.	Les éléments de jeu, tels que les tables d'eau ou de sable, ont-ils :				un.

	hauteur jusqu'au sommet de la table d'au moins 78cm ?(CSA Z614:20, H.4.6.3)				b.
	profondeur de dégagement d'au moins 43 cm ?(CSA Z614:20, H.4.6.3)				c.
	largeur d'au moins 76cm ?(CSA Z614:20, H.4.6.3)				d.

214. **28 cm à 61 cm** d'espace libre au sol devant ?(CSA Z614:20, H.4.6.4)
215. un moyen de soutien pour le transfert
216. un espace ou un siège avec une surface plane qui est au moins **60 cm**
217. un espace ou un siège ne dépassant pas **150cm** depuis le sol ?
(CSA Z614:20, 15.10.7)
218. une hauteur jusqu'au bas de la table d'au moins **61 cm**?(CSA Z614:20, H.4.6.3)

442

PARTIE 1

18.0 TERRAINS DE JEUX		OUI	NON	N / A	MESURES
16.	Jouer en toute autonomie composants, tels que les pelleteuses, les bascules à ressort, ont : (CSA Z614:20, H.4.6.2) et chaque bras du T et la base doivent être exempts de tout obstacle pour 61 cm dans chaque direction? (CSA Z614:20, H.4.6.1) H.4.6.6 ?(CSA Z614:20, H.4.6.6)				un. b. c. d.

17.	Le nombre de jeux au niveau du sol les composants répondent aux minimum recommandé de Tableau H1 dans CSA Z614:20, Annexe H ?				
18.	Existe-t-il une variété de composants de jeu intégrés tout au long de la pièce structure pour favoriser interaction et socialisation chez tous les enfants ? (CSA Z614:20, H4.5.1.2.3)				
19.	L'aire de jeu offre-t-elle des zones ombragées ou zones de refroidissement pour permettre aux individus et/ou les animaux d'assistance pour se protéger du soleil ou de la chaleur ? (page 27 du RHFSP)				

219. un espace au sol dégagé qui est au moins **76 cm** par **122 cm** avec une pente ne dépassant pas **1:50 (2%)** dans toutes les directions ?

220. un espace de transfert conforme à **Section 18.0(14) de l'outil d'accessibilité** où est-ce nécessaire ?

221. au moins un espace de rotation qui est soit **152 cm** de diamètre ou un espace en forme de T qui se trouve à l'intérieur d'un **152 cm** carré minimum, avec des bras et une base qui sont au moins **91 cm**,

222. Exigences relatives à la portée des bras en position assise selon le tableau **section**

20.	Existe-t-il des balançoires accessibles qui :				un. b. c. d. f.
21.	Existe-t-il des diapositives accessibles qui :				un.
	avoir une surface inclinée qui ne dépasse pas 30 degrés ?(CHPC 4.10.1)				b.
	au moins des rails latéraux de la goulotte 7,5 cm haut?(CHPC 4.10.1)				c.
					d. f.
22.	Y a-t-il des indicateurs tactiles et des bandes de contraste de couleur dans toute la structure de jeu pour les personnes ayant une déficience visuelle ?(COP - Aire de jeux et parcs pour enfants)				
23.	Existe-t-il des aires de jeux calmes reliées à un chemin accessible depuis la structure principale pour que les enfants puissent jouer ?(page 20 du RHFSP)				

223. sont situés dans leur propre zone, séparés des autres jeux structures?(CHPC 4.10.1)

224. sont en retrait de deux fois la hauteur de la poutre pivotante par rapport à tout obstacle?(CHPC 4.10.1)
225. sont suspendus à différentes hauteurs?(CHPC 4.10.1)
226. sont situés sur une surface accessible?(CHPC 4.10.1)
227. sont reliés à la voie principale de circulation par une voie dégagée chemin accessible?(CHPC 4.10.1)
228. avoir une hauteur ne dépassant pas **162 cm**?(CHPC 4.10.1)
229. avoir une zone de sortie qui est au minimum de **40 cm** long et entre **23 cm** à **38 cm** haut du sol?(CHPC 4.10.1)
230. sont en plastique pour éviter l'absorption de chaleur?(CHPC 4.10.1)

Pas de parcs

19.0 COMMODITÉS DU PARC OUI NON / A MESURES

	Bancs : à 48,5 cm ?(CSA B651-23, 6.7.2.2(b)) 1. 139 cm long à une extrémité du banc?(CSA B651-23, 6.7.2.1(c))				a. b. c. d. f.

231. Les bancs ont-ils une hauteur d'assise comprise entre **43 cm**
232. Existe-t-il un espace libre minimum au sol de **85 cm** large par
233. Le banc est-il adjacent à un parcours accessible?(CHPC 5.1.7)
234. La surface autour du banc est-elle de couleur contrastée par rapport à la sentier ou avoir des indicateurs tactiles?(page 32 du MPADG)
235. Existe-t-il une variété d'options de sièges (par exemple, certains avec dossier, certains avec accoudoirs, certains avec les deux)?(CSA B651-23, 6.7.2.2(c))

PARTIE 1

19.0 COMMODITÉS DU PARC		OUI	NON	N/A	MESURES
2.	Tables de pique-nique : (CSA B651-23, 8.2.2) (CSA B651-23, 8.6.3.2, Figure 64a)				un. b. c. d. f. f. g. • • • • h.

236. Sont-elles accessibles aux fauteuils roulants ? (CHPC 4.8)

237. Les tables accessibles sont-elles marquées du *Symbole international d'accès*?

238. Les tables de pique-nique sont-elles reliées au sentier par une voie dégagée ?
chemin accessible qui est au moins **180 cm** en largeur ?
239. Les tables de pique-nique sont-elles fixées ou stables sur une surface claire, plane,
bien drainée et antidérapante (par exemple, asphalte, béton ou poussière de
concasseur) ? (CSA B651-23, 8.6.3.2(a))
240. La couleur de la surface est-elle contrastée par rapport à la plate-forme ? (Meilleures
pratiques d'Ability NB)
241. Y a-t-il un minimum de **200 cm** largeur d'accès libre de tous les
côtés ? (CSA B651-23, 8.6.3.2(a))
242. La table de pique-nique a-t-elle un bord en surplomb qui :
- s'étend au moins **48 cm** ?
- est au moins **68,5 cm** haut ? (CSA B651-23, 8.6.3.2(b))
- a **82 cm** largeur d'accès libre ? (CSA B651-23, 8.6.3.2(b))
- a un dégagement au genou d'au moins **43 cm** profond ? (CSA B651-
23, 8.6.3.2(b))
243. Y a-t-il des tables de pique-nique ou des abris accessibles dans une variété de
zones (par exemple dans les zones ombragées) ? (Page 23 de la C.-B.)

461

PARTIE 1

3. Poubelles :

1. Sont-ils situés sur une surface ferme et plane avec **75 cm** à un.
120 cm largeur d'accès libre autour de la poubelle ? (CHPC 5.1.5)
2. Ont-ils une ouverture entre **75 cm** et **90 cm** haut b. du sol ? (CHPC 5.1.5)

4. Fontaines à eau/stations de remplissage de bouteilles :

1. Sont-ils situés le long d'un itinéraire accessible ? a. (NB 3.8.3.10.1(a))
2. Ont-ils une surface au sol dégagée et libre d'au moins b.
82 cm par **139 cm** devant eux ? (CSA B651-23, 6.1.6(a),
Figure 40) c.
3. Ont-ils un espace libre pour les genoux sous la fontaine qui est d'au moins **82 cm**
large, **20 cm** profond et **68,5 cm** en hauteur ?
(CSA B651-23, 6.1.6(b), figure 40) d.
4. Ont-ils un bec qui se trouve entre **75 cm** et **90 cm** du sol
avec un écoulement d'eau parallèle au front
de la fontaine ? (CSA B651-23, 6.1.2(a)) f.
5. Fonctionnent-ils avec des commandes qui sont soit automatiques, situées à l'avant
ou situées sur les deux
côtés de la fontaine ? (NB 3.8.3.10(e)(ii)) f.
6. Ont-ils un contraste de couleur avec le mur ?

(CSA B651-23, 6.1.5)

g.

7. Si la fontaine à eau/station de remplissage de bouteilles est en porte-à-faux, est-elle détectable par une canne ou encastrée avec un espace pour les pieds d'au moins **82 cm** large, **23 cm** profond et **23 cm** haut?

(CSA B651-23, 6.1.6(c))

462

PARTIE1

19.0 COMMODITÉS DU PARC		OUI	NON	N / A	MESURES
5.	Zones de soulagement pour animaux d'assistance : si elles sont adjacentes à un chemin de déplacement accessible et sans obstacle ?(CK 4.3.19)				un.
	Sont-ils situés loin des voies d'accès des véhicules ?(CK 4.3.19)				b.
	s'agit-il d'une zone herbeuse d'au moins 150cm par 150cm ? (CK 4.3.19)				c.
	d. Sont-ils équipés d'une poubelle conforme aux normes Article 19.0 (3) de l'outil d'accessibilité?				d.
6.	Existe-t-il des prises de courant accessibles pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électriques situées entre 45,5 cm et 55cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.22.1(f))				

463

PARTIE1

468

Pas de terrains de basket extérieurs

20.0 DE PLEIN AIR TERRAINS DE BASKETBALL		OUI NON N/A MESURES			
1.	Le stationnement est-il conforme Article 10.0 de la Outil d'accessibilité ?				
2.	Le terrain est-il relié au stationnement par un chemin accessible sans obstacle qui respecte avec Section 11.0 de l'outil d'accessibilité ?				
3.	S'il y a une entrée extérieure avec rampe au terrain de basket-ball terrain/surface de jeu, la rampe est-elle conforme Section 12.0 de la Outil d'accessibilité ?				
4.	La taille de la surface de jeu est-elle au moins 2560cm long par 1200cm large de l'intérieur des lignes de démarcation ?(BM, 2019)				
5.	La surface de jeu du terrain de basket: 1. niveau, ferme et antidérapant ?(BM, 2019) 2. exempt d'obstacles (par exemple, rochers, flaques d'eau) (eau, feuilles) ?(Meilleures pratiques d'Ability NB) 3. avoir des lignes de démarcation marquant le jeu zone?(BM, 2019) 4. couleur contrastée par rapport au terrain de basket doubler?(BM, 2019)				a. b. c. d.
6.	Y a-t-il un minimum de 200 cm du bord de la limite extérieure jusqu'au mur, à la clôture ou à une autre barrière construite avec un matériau qui ne laissera pas de débris sur le terrain, comme un concasseur bien compacté poussière?(BM, 2019)				

7.	Y a-t-il un espace désigné autour des lignes de touche du terrain de basket-ball pour les spectateurs ? est au moins 450cm long et 200 cm large et relié à un chemin accessible ? (BM, 2019)				
8.	Le terrain de basket-ball est-il clôturé ? Si oui, la clôture grillagée est-elle dotée de deux portes d'accès d'au moins 150cm large pour permettre l'entrée des fauteuils roulants de sport ? (LAPHO 80.23)				

PARTIE1

20.0 TERRAINS DE BASKETBALL EXTÉRIEURS OUI NON S/O MESURES

9.	Le filet de basket-ball a-t-il : 1. un panneau arrière en verre de forme rectangulaire avec un bord détachable ? (BM, 2019) 2. un poteau de réglage de la hauteur ? (BM, 2019) 3. Filet anti-fouet ? (BM, 2019) 4. Rembourrage du poteau ? (BM, 2019)				un. b. c. d.
10.	Si des bancs d'équipe sont fournis sur le en marge, sont-ils : 1. permanent ou amovible ? (BM, 2019) 2. au moins 120 cm large et 180cm long ? (BM, 2019)				un. b.
11.	Le terrain de basket-ball est-il équipé de tables de pique-nique, de poubelles, de bancs ou de fontaines à eau ? Si oui, sont-ils conformes aux Section 19.0 de l'outil d'accessibilité?				
12.	Y a-t-il des toilettes/douches dans l'établissement qui sont conformes aux Sections 5.0 à 5.5 de l'outil d'accessibilité?				

13.	Existe-t-il une signalisation d'orientation conforme aux Section 8.0 de l'outil d'accessibilité indiquant où les toilettes sont situées à côté des terrains de basket ?				
14.	Le terrain de basket-ball est-il bien éclairé au moins 100 lux à tout moment de la journée ? (BM, 2019)				

469

PARTIE 1

472

Pas de camping

21.0 CAMPINGS		OUI	NON	N/A	MESURES
1.	La zone de stationnement est-elle conforme aux Article 10.0 de la Outil d'accessibilité ?				
2.	Les éléments accessibles (par exemple, les emplacements de camping, les toilettes, les sentiers) sont-ils clairement indiqués ? marqué avec orientation signalisation que est conforme à Article 8.0 de l'outil d'accessibilité de la porte principale ? (CHPC 4.2)				
3.	Les utilisateurs de fauteuils roulants ou de scooters électriques peuvent-ils accéder à toutes les zones principales et commodités (par exemple plages, piscines, sentiers) dans le camping en utilisant des voies de circulation accessibles et dégagées d'au moins 150cm large ? (CHPC 3.3.1)				
4.	Si toutes les zones principales et les commodités ne sont pas accessibles par des chemins accessibles sans obstacle, existe-t-il un service de navette accessible ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				

5.	S'il existe des prises de courant accessibles pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électrique ou des branchements électriques pour les camping-cars, sont-elles situées entre 45,5 cm et 55 cm depuis le sol ? (NB 3.8.3.22.1(f))				
6.	Existe-t-il sur place des équipements de loisirs adaptés (par exemple, des skis assis, des fauteuils roulants de piscine, des vélos à main) qui : 1. se trouve dans un endroit identifié et facile à trouver ? (Capacité NB Meilleur Pratique) 2. peut-on réserver à l'avance ? (Meilleures pratiques d'Ability NB) 3. dispose d'informations facilement disponibles en ligne et sur le site ? (Meilleures pratiques d'Ability NB) 4. est bien entretenu ? (Capacité NB Meilleur Pratique) 5. Le personnel est-il formé à son utilisation ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				a. b. c. d. e. f.

PARTIE 1

21.0 CAMPINGS		OUI	NON	/ A	MESURES
7.	Existe-t-il un espace sûr et verrouillé disponible pour stocker l'équipement personnel (par exemple, l'alimentation électrique) ? fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation des équipements de l'établissement ? (Meilleures pratiques d'Ability NB)				
8.	Le personnel est-il formé aux premiers secours et à la réanimation cardio-pulmonaire en cas d'urgence médicale ? urgence ? (CSA Z614:20, Annexe A)				
9.	Les entrées des bâtiments communs sont-elles conformes aux				

	Sections 4.0 à 4.2 de l'outil d'accessibilité?				
10.	Les toilettes sont-elles conformes Articles 5.0 à 5.5 de la Outil d'accessibilité?				
11.	Les sentiers sont-ils conformes Section 13.0 de l'outil d'accessibilité?				

473

Pas de camping

21.1 CABINES ET YOURTES		OUI	NON	/ A	MESURES
1.	Y a-t-il des obstacles des chemins accessibles qui relient le site de la cabane au stationnement accessible, aux toilettes et aux autres commodités continues, sans obstacles et avec une pente change moins que 1:20 (5%) ? (CHPC 3.3)				
2.	L'espace de vie dispose-t-il d'un minimum de 92cm de clair espace entre des éléments fixes tels que des cabanes, des foyers, des tables de pique-nique et des barbecues ? (CHPC 4.7.2)				
3.	Les bords du camping sont-ils bien définis avec une texture contrastée ou un changement de couleur ? * La végétation et les sous-bois peuvent fournir une texture ou un contraste de couleur adéquat. (CHPC 4.7.3)				
4.	S'il y a une dénivellation près de la cabane/yourte qui dépasse 60 cm , y a-t-il une barrière de sécurité d'au moins 107 cm de haut ? (CHPC 4.2.5)				

5.	Les espaces intérieurs sont-ils conformes Articles 4.0 à 4.3 de l'outil d'accessibilité ?				
6.	Y a-t-il des prises électriques disponibles qui : 1. avoir une hauteur comprise entre 40 cm et 55 cm du sol ? (NB 3.8.3.23.1(d)) 2. avoir un espace libre au sol de 139 cm par 82 cm devant eux ? (CSA B651-23, 4.3.2)				a. b.
7.	Les lits ont-ils une surface au sol libre d'au moins 82 cm par 139 cm sur au moins deux côtés du lit ? (CSA B652-23, 5.11.1.2)				
8.	S'il y a un porte-manteau, est-il monté à une hauteur ne dépassant pas 120 cm du sol et projet ne dépassant pas 5 cm du mur ? (NB 3.8.3.11(g))				

PARTIE 1

480

PARTIE 1

21.1 CABINES ET YOURTES		OUI	NON	N / A	MESURES
9.	Y a-t-il des obstacles des chemins accessibles qui relient le site de la cabane au stationnement accessible, aux toilettes et aux autres commodités continues, sans obstacles et avec une pente change moins que 1:20 (5%) ? (CHPC 3.3)				

10.	Les branchements d'eau ont-ils : 1. une largeur d'accès libre dans devant 75 cm par 120 cm? (CHPC 5.1.1(a)) 2. une hauteur entre 75 cm à 90 cm depuis le sol ? (CHPC 5.1.4(a)) 3. contrôles entre 40 cm à 120 cm depuis le sol ? (CHPC 5.1.1(b)) 4. commandes utilisables d'une seule main sans prise ferme ni torsion du poignet ? (CHPC 5.1.1(c))				un. b. c. d.
11.	Les branchements d'eau sont-ils dotés d'un drain au ras du sol pour éviter l'accumulation d'eau ? (CHPC 5.1.4)				

481

PARTIE 1

488

Pas de camping

21.2	NON ENTRETENU CAMPINGS	OUI	NON	N/A	MESURES
1.	Les campings accessibles sont-ils visuellement de qualité égale aux autres campings tout en offrant des options accessibles ou sans obstacles (pas de barrières évidentes) des modifications telles qu'un site entièrement pavé, l'absence de végétation ou d'arbres, (séparé des autres sites, etc.) ? (page 61 de l'UDGBC)				

2.	Sont 5% de tous les campings conçus pour être des campings accessibles ?(page 61 de l'UDGBC)				
3.	Les campings accessibles sont-ils indiqués par une signalisation qui est conforme à Article 8.0 de l'accessibilité aussil avec le <i>Symbole international d'accès</i> sur les plans d'aménagement du camping ? (CHPC 4.7.7)				
4.	L'espace de vie dispose-t-il d'un minimum de 92cm de clair espace entre les éléments fixes tels que les plates-formes de tente, les foyers, les tables de pique-nique et les barbecues ? (CHPC 4.7.2)				
5.	Créer des chemins accessibles et dégagés qui relient le camping aux zones accessibles stationnement, toilettes et autres commodités en continu, avec un changement de pente ne dépassant pas 1:20 (5%) , et libre d'obstacles ?(CHPC 3.3)				
6.	Les campings sont-ils situés à 6000cm au plus proche accessible toilettes/douches ?(CHPC 4.7.5)				
7.	Les plates-formes de tente sont-elles sur une surface ferme, plane et accessible d'apparence naturelle avec un minimum de 430cm par 500 cm en dimension ? (CHPC 4.7.2)				

8.	Les plateformes sont-elles facilement accessibles avec : 1. un seuil ne dépassant pas 1,3 cm? (CHPC 3.3.4) 2. un changement de pente pas plus raide que 1:20 (5%)? (CHPC 3.3.2) 3. une pente transversale ne dépassant pas 1:50 (2%)? (CHPC 3.3.2)				a. un. b. c.
----	---	--	--	--	-----------------------------------

PARTIE 1

21.2	NON ENTRETENU CAMPINGS	OUI	NON	N/A	MESURES
9.	Les bords du camping sont-ils bien définis avec une texture contrastée ou un changement de couleur ? * La végétation et les sous-bois peuvent fournir un contraste adéquat. (CHPC 4.7.3)				
10.	S'il y a un dénivelé à proximité du camping qui dépasse 60 cm, y a-t-il une barrière de sécurité qui est au moins 107 cm haut? (CHPC 4.2.5)				
11.	L'espace de stationnement désigné est-il situé aussi proche que possible au camping accessible ? *Le Code du bâtiment sans obstacles du Nouveau-Brunswick exige que l'espace de stationnement désigné soit situé à l'intérieur 5000 cm d'une entrée accessible d'un bâtiment. Cependant, transporter du matériel de camping à cette distance peut s'avérer difficile. (CHPC 2.1.1)				
12.	Le foyer a-t-il un minimum de 150 cm largeur d'accès libre, avoir des côtés entre 45 cm à 60 cm haute et avoir une surface de construction de feu				

	pas moins de 23 cm depuis le sol ? (Page 21 de la C.-B.)				
13.	Les poubelles sont-elles conformes Article 19.0(3) de l'outil d'accessibilité ? *S'il te plaît Sachez que certaines poubelles à l'épreuve des ours peuvent être difficiles à ouvrir. Dans certains cas, la sécurité prime sur l'accessibilité.				
14.	Si les poubelles sont situées sur une plate-forme surélevée, la plate-forme est-elle facilement accessible avec un seuil ne dépassant pas 1,3 cm et un changement de pente non plus raide que 1:20 (5%) ? (CHPC 3.3.2; 3.3.4)				
15.	Les grilles sur pied ont-elles un minimum de 120 cm largeur d'accès libre, avoir une surface de cuisson qui se situe entre 75 cm et 90 cm haut et avoir un dégagement au genou de 68 cm haut? (Page 21 de la C.-B.)				
16.	Y a-t-il des zones abritées ou ombragées disponibles à proximité de la plate-forme de la tente ? (Page 23 de la C.-B.)				

489

PARTIE 1

Pas de camping

21.3	EMPLACEMENTS AVEC SERVICES (RV)	OUI	NON	N / A	MESURES
1.	Les emplacements de camping sont accessibles au moins 762 cm par 884 cm à accueillir des camping-cars accessibles avec un ascenseur ? (Article 9, III (B) du CSP)				
2.	Les chemins accessibles et dégagés qui relient l'emplacement du camping-car au stationnement accessible, aux toilettes et aux autres commodités sont-ils continus ?				

et libre d'obstacles ?(CHPC 3.3)

3. Effectuer les branchements électriques et d'eau avoir: 1. une largeur d'accès libre dans devant 75 cm par 120 cm? (CHPC 5.1.1(a)) 2. une hauteur entre 75 cm à 90 cm depuis le sol ? (CHPC 5.1.4(a)) 3. contrôles entre 40 cm à 120 cm depuis le sol ? (CHPC 5.1.1(b)) 4. commandes utilisables d'une seule main sans serrage saisie ou torsion du poignet ?(CHPC 5.1.1(c))	un. b. c. d.
4. Les branchements d'eau sont-ils dotés d'un drain au ras du sol pour éviter l'accumulation d'eau ? (CHPC 5.1.4)	
L'espace de vie dispose-t-il d'un minimum de 92 cm de clair 5. espace entre les éléments fixes tels que les plates-formes de tente, les foyers, les tables de pique-nique et les barbecues ? (CHPC 4.7.2)	
6. Les campings sont-ils situés à 6000 cm au plus proche toilettes/douches accessibles ? (CHPC 4.7.5)	
Les plateformes sont-elles facilement accessibles avec un seuil de non 7. plus que 1,3 cm et un changement de pente pas plus raide que 1:20 (5%)?(CHPC 3.3.2; 3.3.4)	
Les bords du camping sont-ils bien définis avec une texture contrastée ou 8. un changement de couleur ? * La végétation et les sous-bois peuvent fournir un contraste adéquat. (CHPC 4.7.3)	

PARTIE 1

21.3 EMBLEMENTS AVEC SERVICES (RV)		OUI	NON	N / A	MESURES
9.	S'il y a un dénivelé à proximité du camping qui dépasse 60 cm , y a-t-il une barrière de sécurité qui est au moins 107 cm haut? (CHPC 4.2.5)				
10.	Le foyer a-t-il un minimum de 150 cm largeur d'accès libre, avoir des côtés entre 45 cm à 60 cm haut et avoir une surface de construction de feu à au moins 23 cm du sol ? (Page 21 de la C.-B.)				
11.	Les poubelles sont-elles conformes Article 19.0(3) de l'outil d'accessibilité ? *S'il te plaît Sachez que certaines poubelles à l'épreuve des ours peuvent être difficiles à ouvrir. Dans certains cas, la sécurité prime sur l'accessibilité.				
12.	Si les bacs sont situés sur une plate-forme surélevée, la plate-forme est-elle facilement accessible avec un seuil ne dépassant pas 1,3 cm et un changement de pente pas plus raide que 1:20 (5%) ? (CHPC 3.3.2; 3.3.4)				
13.	Les grilles sur pied ont-elles un minimum de 120 cm largeur d'accès libre, avoir une surface de cuisson qui se situe entre 75 cm et 90 cm haut et avoir un dégagement au genou de 68 cm haut? (Page 21 de la C.-B.)				
14.	Y a-t-il des zones abritées ou ombragées disponibles à proximité de la plate-forme de la tente ? (Page 23 de la C.-B.)				
15.	Le camping dispose-t-il d'une table de pique-nique ? Si oui, est-elle conforme Article 19.0(2) de l'outil d'accessibilité ?				

Narcan, DEA, Epipène Capsule silencieuse

Places de stationnement désignées Toilettes universelles sur place

Larges portes coulissantes automatiques aux entrées. Places assises désignées à l'intérieur du portail

1.0 Entrées (Arrivées)

3 - Utiliser le symbole international d'accès pour identifier l'emplacement des entrées accessibles. 4d - Identifier l'entrée avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface.

5c (iv) - Installer la bande opaque sur la porte d'entrée à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol. 19a - Fournir des tapis ou des tapis antidérapants et sécurisés à l'entrée.

20 - Fournir un répertoire visible pour le bâtiment qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

1.0 Entrées (Départs)

3 - Utiliser le symbole international d'accès pour identifier l'emplacement des entrées accessibles. 4d - Identifier l'entrée avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface.

5c (iv) - Installer la bande opaque sur la porte d'entrée à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol. 6 - Ajuster le seuil de façon à ce qu'il ne dépasse pas 1,3 cm de hauteur. 19a - Prévoir des tapis ou des tapis antidérapants et sécurisés à l'entrée.

20 - Fournir un répertoire visible pour le bâtiment qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

505

4.0 Caractéristiques intérieures

1 - Remplacez les boutons rotatifs pour fournir des portes intérieures qui s'ouvrent avec une faible pression en utilisant l'un des éléments suivants : une porte électrique fonctionnelle, une porte coulissante automatique, des poignées à levier à une hauteur de 90 cm à 110 cm du sol, des plaques de poussée ou des poignées de traction à une hauteur de 90 cm à 110 cm du sol ou ne pas avoir de porte du tout.

3a - Assurez-vous que les portes intérieures mesurent au moins 86 cm de large, hors quincaillerie, lorsqu'elles sont en position ouverte. 3c - Installez des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface, pour identifier les portes intérieures.

4c (i) - Marquez les panneaux vitrés avec une bande opaque continue qui contraste visuellement avec l'arrière-plan de la porte. 4c (iv) - Installez la bande opaque sur les portes à panneaux vitrés à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol.

15 - Prévoir un minimum de 180 cm de passage libre vers toutes les zones de l'établissement, y compris dans les allées.

16 - Installez un miroir dans le coin supérieur des couloirs qui se croisent pour voir si quelqu'un se trouve au coin.

17 - Installer une signalisation d'orientation, conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité, depuis la zone principale menant aux zones de grande importance (p. ex., toilettes accessibles). 18 - Identifier toutes les pièces avec les noms et les numéros des pièces où il y a un accès au public.

20c - Assurez-vous que les distributeurs automatiques, les distributeurs automatiques de billets ou les machines de paiement de billets ont des commandes situées à une hauteur comprise entre 40 cm et 120 cm. 21a - Ajoutez une section abaissée pour servir les comptoirs ne dépassant pas 86,5 cm du sol et mesurant au moins 76 cm de long.

21c - Munir les comptoirs de service d'une signalisation tactile pour identifier leur emplacement. 21d - Munir les comptoirs de service d'indicateurs de direction tactiles de surface.

21e - Assurez-vous que le comptoir de service est d'une couleur contrastante par rapport au sol.

23a - Fournir du matériel d'accessibilité et le stocker dans un endroit identifié et facile à trouver.

23c - Fournir des informations facilement accessibles en ligne et sur place sur l'équipement d'accessibilité.

24 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation de l'équipement de l'établissement. 28 - S'assurer que la zone d'assise est conforme à la section 4.1 de l'outil d'accessibilité.

29a - Prévoir une zone de soulagement pour les animaux d'assistance qui soit adjacente à un chemin de déplacement dégagé.

29d - Prévoir une zone gazonnée artificielle d'au moins 150 cm sur 150 cm dans la zone de soulagement pour les animaux d'assistance.

29e - Équiper la zone de soulagement pour les animaux d'assistance d'une poubelle conforme à la section 19.0(3) de l'Outil d'accessibilité. 30 - Installer des matériaux de plafond ou de plancher qui amortiront le son afin qu'il ne soit pas indûment amplifié.

31b - Fournir une protection auditive adaptée aux sens lorsque les niveaux de bruit sont élevés.

31c - Assurez-vous que toutes les pièces et tous les chemins de circulation sont bien éclairés, sans dépasser 500 lux, sauf là où il y a de la lumière naturelle. 31d - Fournissez des lunettes de soleil adaptées aux sens pour les zones éclairées par un éclairage fluorescent.

31e - Offrir des sièges confortables dans un endroit calme, conformément à la section 4.1 de l'outil d'accessibilité.

32c - Prévoyez un espace libre pour les genoux sous la fontaine à eau/la station de remplissage de bouteilles d'au moins 82 cm de large, 20 cm de profondeur et 68,5 cm de hauteur.

506

4.0 Caractéristiques intérieures (suite)

32d - Assurez-vous que la fontaine à eau/station de remplissage de bouteilles dispose d'un bec situé entre 75 cm et 90 cm du sol avec un débit d'eau parallèle à l'avant de la fontaine. 32f - Contrastez la couleur de la fontaine à eau/station de remplissage de bouteilles par rapport au mur.

33 - Si les fontaines à eau/stations de remplissage de bouteilles sont en porte-à-faux, assurez-vous qu'elles sont détectables par une canne ou encastrées avec un espace pour les pieds d'au moins 82 cm de large, 23 cm de profondeur et 23 cm de haut.

4.1 Zones de places assises (sièges de cafétéria)

3 - Ajouter un minimum de 2 espaces réservés aux fauteuils roulants dans chaque zone de sièges afin de se conformer au tableau 3.8.2.3 du Code du bâtiment pour la conception sans obstacles, Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3.

5 - Installer des indicateurs de direction tactiles sur les surfaces pour identifier le chemin à parcourir.

7 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) pour les personnes qui doivent se transférer de leur fauteuil roulant.

10 - Prévoir deux ou plusieurs places assises désignées et accessibles, situées côte à côte. 11a - Prévoir un contraste de couleurs plus fort entre le sol et les murs de la zone d'assise.

11c - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les tables et les chaises dans la zone d'assise.

12 - Fournir une signalisation d'orientation vers la zone de sièges à partir de l'entrée accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

13a - Veiller à ce que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 90 cm à 152,5 cm de large pour permettre à un fauteuil roulant d'entrer par une approche latérale.

13b - Assurez-vous que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 122 cm de long lorsque le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace.

15 - Prévoyez un espace libre pour les genoux sous les tables d'au moins 68,5 cm de haut sur 82 cm de large sur 48 cm de profondeur.

16 - Prévoir une partie abaissée du bar ne dépassant pas 86,5 cm du sol. 18 - Prévoir des prises de courant entre 45,5 cm et 55 cm du sol pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électriques.

507

4.1 Zones de sièges (places assises à la porte)

4 - Prévoir un chemin de déplacement accessible et dégagé d'au moins 92 cm de large dans la zone des sièges.

5 - Installer des indicateurs de direction tactiles sur les surfaces pour identifier le chemin à parcourir.

7 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) pour les personnes qui doivent se transférer de leur fauteuil roulant.

12 - Fournir une signalisation d'orientation vers la zone de sièges à partir de l'entrée accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

13a - Veiller à ce que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 90 cm à 152,5 cm de large pour permettre à un fauteuil roulant d'entrer par une approche latérale.

13b - Assurez-vous que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 122 cm de long lorsque le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace.

18 - Prévoir des prises de courant entre 45,5 cm et 55 cm du sol pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électriques.

1. Toilettes avec cabines (porte intérieure)

2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 5b - Veiller à ce que les portes des toilettes aient un contraste de couleur par rapport aux murs ou aux surfaces environnantes.

5c - Installer des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface, pour identifier les portes des toilettes.

7 - Prévoir au moins 150 cm sur 120 cm de surface au sol dégagée et plane du côté poussoir des portes des toilettes. 13 - Prévoir un contraste de couleurs plus fort entre les murs et le sol.

15 - Rehausser les commandes des distributeurs de fournitures dans les toilettes pour qu'elles soient situées à une hauteur maximale de 120 cm du sol. 16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.

16b - Installer une signalisation tactile en braille pour indiquer les cabines accessibles. 18a - Monter la table à langer avec son plateau ne dépassant pas 86 cm du sol.

18c - Assurez-vous que la table à langer n'est pas plus profonde que 60 cm de l'avant de la table au mur. 18e - Montez la table à langer sans gêner les voies de déplacement ou l'espace de transfert lors de son utilisation. 18f - Contrastez les couleurs des tables à langer par rapport au mur.

1. Toilettes avec cabines (pour femmes (porte extérieure))

2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 5a - S'assurer que les portes des toilettes mesurent au moins 86 cm de large, excluant toute quincaillerie, lorsqu'elles sont ouvertes.

13 - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les murs et le sol.

15 - Rehausser les commandes des distributeurs de fournitures dans les toilettes pour qu'elles soient situées à une hauteur maximale de 120 cm du sol.

16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.

16b - Installer une signalisation tactile en braille pour indiquer les cabines accessibles.

18a - Montez la table à langer pour bébé avec son plateau à une hauteur maximale de 86 cm du sol. 18f - Contraste de couleur entre les tables à langer et le mur.

1. Toilettes avec cabines (hommes (porte extérieure))

2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 5b - S'assurer que les portes des toilettes ont un contraste de couleur par rapport à la murs ou surfaces environnantes.

5c - Installer des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface, pour identifier les portes des toilettes. 13 - Offrir un contraste de couleur plus fort entre les murs et le sol.

16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.

16b - Installer une signalisation tactile avec braille pour indiquer les cabines accessibles. 17 - Offrir un environnement sans parfum.

18a - Montez la table à langer pour bébé avec son plateau à une hauteur maximale de 86 cm du sol. 18f - Contraste de couleur entre les tables à langer et le mur.

509

2. Zones d'évier (à l'intérieur de la porte)

1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant.

1d - Prévoir un espace libre pour les genoux d'au moins 23 cm de hauteur par rapport au sol à un point situé entre 28 cm et 43 cm en arrière du bord avant.

2. Zones de lavabos (Femmes (porte extérieure))

1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm en retrait du bord avant. 2 - Isolez les tuyaux sous les éviers des toilettes pour éviter tout risque de brûlure.

3b - Monter les miroirs de salle de bain dans une position fixe et inclinée.

2. Zones de lavage (Hommes (porte extérieure))

1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm en retrait du bord avant. 2 - Isolez les tuyaux sous les éviers des toilettes pour éviter tout risque de brûlure.

3a - Abaissez les miroirs des toilettes à 100 cm maximum du sol. 3b - Monter les miroirs des toilettes dans une position fixe et inclinée.

6 - Abaissez les distributeurs de savon pour qu'ils ne soient pas à plus de 110 cm au-dessus du sol.

510

3. Stalles accessibles (porte intérieure)

5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 6a - Fournir une porte de cabine qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.

6b - Installer la porte de la stalle de manière à ce qu'elle s'ouvre vers l'extérieur.

6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm. 8d - Montez les poignées de traction extérieures à 80 cm à 100 cm du sol.

9d - Monter les poignées de traction intérieures à 80 cm à 100 cm du sol.

10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage des portes des stalles de manière à ce qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.

12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 cm à 48 cm entre la ligne médiane des toilettes et le mur d'un côté.

14 - Assurez-vous que le couvercle du réservoir est bien fixé afin de fournir une surface de transfert sûre.

15 - Fournir des toilettes à chasse d'eau automatique ou dotées de commandes de fonctionnement situées entre 50 et 90 cm du sol et à 35 cm maximum de l'espace de transfert.

17b - Fournir des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.

17c - Abaissez les barres d'appui latérales de manière à ce qu'elles soient montées entre 75 cm et 85 cm au-dessus du sol.

18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens. 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol. 18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur.

19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette de façon à ce qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol. 19d - Prévoyez des distributeurs de papier toilette de conception ouverte qui ne gêne pas l'accès en enfermant le papier toilette. 20a - Montez des patères sur la paroi latérale de la cabine. 20c - Abaissez les patères de façon à ce qu'elles soient montées à une distance maximale de 120 cm du sol. 20d - Prévoyez des patères qui ne dépassent pas de plus de 4 cm du mur.

21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.

21b - Prévoir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long. 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

511

1. Stands accessibles (Femmes (porte extérieure))

4 - Prévoir un espace de manœuvre/virage d'au moins 210 cm sur 210 cm devant le box.

5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 6a - Fournir une porte de cabine qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.

6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm. 10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage de la porte de la stalle afin qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.

11 - Assurez-vous que l'espace intérieur de la cabine mesure 160 cm sur 150 cm ou plus.

12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 à 48 cm entre l'axe médian des toilettes et le mur d'un côté. 13c - Équipez les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau. 16 - Équipez les toilettes d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure. 17b - Prévoyez des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.

17f - Offrez un contraste de couleur plus fort par rapport au mur pour les barres d'appui latérales. 18a - Montez la barre d'appui arrière horizontalement sur le mur arrière derrière les toilettes.

18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens. 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol. 18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur.

19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette de façon à ce qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol. 19d - Prévoyez des distributeurs de papier toilette de conception ouverte qui ne gêne pas l'accès en enfermant le papier toilette. 20a - Montez des patères sur la paroi latérale de la cabine. 20c - Abaissez les patères de façon à ce qu'elles soient montées à une distance maximale de 120 cm du sol. 20d - Prévoyez des patères qui ne dépassent pas de plus de 4 cm du mur.

21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.

21b - Prévoir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long. 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

512

1. Stalles accessibles (Hommes (porte extérieure))

4 - Prévoir un espace de manœuvre/virage d'au moins 210 cm sur 210 cm devant le box.

5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 6a - Fournir une porte de cabine qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.

6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm.

8c - Montez les poignées de tirage extérieures horizontalement avec leur ligne centrale située à 12 cm à 22 cm du côté du loquet. 9c - Montez les poignées de tirage intérieures horizontalement avec leur ligne centrale située à 20 cm à 30 cm du bord de la charnière.

10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage des portes des stalles de manière à ce qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.

11 - Assurez-vous que l'espace intérieur de la cabine est de 160 cm sur 150 cm ou plus. 12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 cm à 48 cm entre la ligne médiane des toilettes et le mur d'un côté. 13c - Équipez les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau.

16 - Équiper les toilettes d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure. 17b - Fournir des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.

17f - Offrez un contraste de couleur plus fort par rapport au mur pour les barres d'appui latérales.

18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens. 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol.

18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur. 19b - Assurez-vous que les distributeurs de papier toilette sont alignés ou à moins de 30 cm devant les toilettes et non derrière. 19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette de manière à ce qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol.

19d - Fournir des distributeurs de papier hygiénique de conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier hygiénique. 20a - Installer des crochets pour manteaux sur la paroi latérale de la cabine.

20c - Abaissez les patères de manière à ce qu'elles soient montées à 120 cm maximum du sol. 20d - Prévoyez des patères qui dépassent de 4 cm maximum du mur.

21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.

21b - Prévoir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long. 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

2. Urinoirs (Hommes (porte extérieure))

1. - Monter les urinoirs avec l'ouverture du bassin ne dépassant pas 43cm du sol.

2. - Prévoir une surface au sol libre d'au moins 82 cm de large et 139 cm profond, non obstrué par des écrans de confidentialité, centré et devant les urinoirs.

5a - Installez les barres d'appui verticalement des deux côtés de l'urinoir. 5b - Assurez-vous que les barres d'appui de l'urinoir mesurent au moins 60 cm de longueur.

5c - Montez les barres d'appui avec le centre de la barre à 100 cm du sol. 5d - Montez les barres d'appui à 38 cm maximum du côté du centre de l'urinoir. 5e - Barres d'appui de couleur contrastante par rapport au mur.

6a - Installer un indicateur de ligne centrale centré sur l'urinoir.

6b - Monter l'indicateur de ligne centrale de l'urinoir à au moins 15 cm au-dessus du bord supérieur et étendu jusqu'à une hauteur d'au moins 130 cm du sol. 6c - Fournir un indicateur de ligne centrale d'au moins 5 cm de large.

6d - Fournir un indicateur de ligne centrale surélevé d'au moins 3 mm par rapport à la surface du mur. 6e - Contraste de couleur entre l'indicateur de ligne centrale et le mur du fond.

514

Recommandations

3. Toilettes universelles (dans la porte (à droite))

2a - Identifier les toilettes universelles avec un panneau conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité.

2b - Fournir une signalisation avec un graphisme masculin, féminin ou neutre et le symbole international d'accès.

5a - Fournir des portes de toilettes universelles d'au moins 86 cm de large, hors quincaillerie, lorsqu'elles sont en position ouverte. 5b - Fournir un contraste de couleur plus fort entre les portes des toilettes et les murs ou surfaces environnantes.

5c - Identifiez les portes de toilettes universelles avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface. 6 - Prévoyez au moins 150 cm sur 170 cm de surface au sol dégagée et plane du côté de la porte.

8a - Laissez au moins 30 cm d'espace libre à partir du loquet du côté de poussée de la porte. 8b - Laissez au moins 60 cm d'espace libre à partir du loquet du côté de traction de la porte universelle des toilettes.

12a - Assurez-vous que la force de poussée ou de traction des portes des toilettes ne dépasse pas 22 N.

13 - Assurer un contraste de couleurs plus fort entre les murs, le sol, la zone du lavabo et les surfaces des toilettes universelles. 16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche.

16b - Installer une signalisation tactile en braille indiquant les toilettes universelles. 17 - Prévoir un espace libre d'au moins 90 cm sur un côté des toilettes.

18c - Équiper les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau ou de couvercle de siège. 21a - Monter une barre d'appui latérale sur la paroi latérale de la salle de bain universelle la plus proche des toilettes.

21b - Montez des barres d'appui latérales horizontales et verticales d'au moins 76 cm de long./Remplacez les barres d'appui latérales horizontales par une barre en L comportant des barres horizontales et verticales. 21c - Assurez-vous que la barre d'appui latérale possède une barre horizontale montée entre 75 cm et 85 cm du sol. 21d - Assurez-vous que la barre d'appui latérale mesure entre 3 cm et 4 cm de diamètre.

21e - Assurez-vous que la barre d'appui latérale dispose d'un espace libre de 3,5 à 4,5 cm par rapport au mur des toilettes universelles. 21f - Assurez un contraste de couleur plus fort entre les barres d'appui latérales et le mur.

22a - Installer une barre d'appui arrière montée horizontalement sur le mur arrière.

22b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et qu'elle s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens. 22c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol ou à 10 cm au-dessus du réservoir d'eau.

22d - Assurez-vous que la barre d'appui arrière mesure entre 3 et 4 cm de diamètre.

22e - Assurez-vous que la barre d'appui arrière dispose d'un espace libre de 3,5 à 4,5 cm par rapport au mur.

22f - Créez un contraste de couleur plus fort entre les barres d'appui arrière et le mur. 23c - Montez le distributeur de papier toilette à 60 cm à 80 cm au-dessus du sol.

23d - Installer un distributeur de papier hygiénique de conception ouverte qui ne gêne pas l'accès en enfermant le papier hygiénique.

25 - Déplacez le porte-manteau sur le mur latéral et à une hauteur ne dépassant pas 120 cm du sol et ne dépassant pas 4 cm du mur.

26a - Prévoir une étagère ou un comptoir pour les fournitures médicales, les sacs à main, etc. qui ne dépasse pas 120 cm de hauteur.

Recommandations

5.4 Toilettes universelles (dans la porte (à droite)) Suite

26b - Prévoir une étagère ou un comptoir d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long. 27a -

Installer une table à langer pour adulte d'au moins 76 cm sur 183 cm de long.

27b - Assurez-vous que la table à langer pour adulte dispose d'une hauteur de surface au-dessus du sol qui peut être réglée entre 45 cm et 50 cm en plage basse et entre 85 cm et 90 cm en plage haute.

27c - La table à langer pour adulte doit avoir des surfaces exemptes de bords tranchants, de coins ou de matériaux abrasifs. 27d - La table à langer pour adulte doit être facile à nettoyer.

27e - Fournir une table à langer pour adulte conçue pour supporter un poids d'au moins 250 kg (551 lb). 27f -

Veiller à ce que la table à langer pour adulte soit dotée de commandes ne dépassant pas 120 cm de hauteur. 28a -

Prévoir un espace de transfert pour la table à langer pour adulte mesurant 90 cm de large sur 150 cm de long. 28b

- Prévoir un espace de transfert adjacent à la table à langer pour adulte.

28c - Assurez-vous que la table à langer pour adulte dispose d'un espace de transfert qui n'entrave pas l'espace de transfert libre lorsqu'elle est en position d'utilisation. 29a - Prévoyez une barre d'appui pour la table à langer pour adulte centrée sur la dimension longue du banc.

29b - Prévoir une barre d'appui pour la table à langer pour adultes d'au moins 120 cm de long. 29c - Monter la barre

d'appui pour la table à langer pour adultes de manière à ce qu'elle puisse être utilisée quel que soit le réglage de la hauteur du banc. 29d - S'assurer que la barre d'appui pour la table à langer pour adultes est antidérapante.

29e - Prévoir une barre d'appui pour la table à langer adulte d'un diamètre compris entre 3cm et 4cm.

29f - Montez la barre d'appui de la table à langer pour adulte avec un espace compris entre 3,5 cm et 4,5 cm entre le mur et la barre. 30a - Montez la table à langer pour bébé avec son plateau à une hauteur maximale de 86 cm du sol.

30b - Montez les tables à langer de manière à ce qu'elles aient un espace libre pour les genoux d'au moins 68,5 cm de hauteur.

30c - Assurez-vous que la table à langer n'est pas plus profonde que 60 cm de l'avant de la table au mur. 30d - Montez la table à langer à une distance maximale de 50 cm d'une position assise.

30e - Montez la table à langer sans gêner les voies de déplacement ou l'espace de transfert lors de son utilisation. 30f - Assurez un contraste de couleur plus fort entre la table à langer et le mur.

31a - Installer un système d'appel d'urgence activable par une commande à l'intérieur des toilettes qui activera des dispositifs de signalisation sonore et visuelle à l'intérieur et à l'extérieur des toilettes.

31b - Installer une signalisation avec des lettres d'au moins 2,5 cm et placée au-dessus du bouton d'urgence pour indiquer que les dispositifs de signalisation seront activés lorsque le bouton sera enfoncé. 31c - Installer une signalisation à l'extérieur des toilettes avec des instructions aux passants sur la façon de récupérer la clé des toilettes, d'ouvrir la porte et de porter assistance en cas d'urgence.

32a - Installer un lavabo universel avec un espace libre d'au moins 76 cm de large. 32c - Prévoir un espace libre pour les genoux du lavabo d'au moins 68,5 cm de hauteur par rapport au sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant. 33 - Isoler les tuyaux de l'évier pour éviter tout risque de brûlure.

Recommandations

5.4 Toilettes universelles (Dans la porte (à droite)) Suite 34b - Monter le miroir dans un position fixe et inclinée.

40 - Abaissez le sèche-mains ou le distributeur de serviettes à une hauteur maximale de 120 cm du sol.

8.0 Orientation et signalisation

1 - Installer des panneaux tactiles avec des caractères en relief, des symboles en relief ou du braille dans l'établissement.

2c - Compléter la signalisation tactile avec du braille près du bord inférieur du panneau.

3b - Les pictogrammes, symboles et graphiques doivent avoir une hauteur minimale de 15 cm.

3c - Les pictogrammes, graphiques ou symboles doivent être complétés par du braille près du bord inférieur du panneau. 7 - Éclairer les panneaux électroniques à au moins 200 lux.

9 - Installer le symbole international d'accès pour indiquer les fonctionnalités accessibles.

13a - Installez des panneaux tactiles sur le mur à côté du bord du loquet de la porte, s'ils sont utilisés pour identifier les portes. 13b - Installez des panneaux à 140 cm à 160 cm des montants de porte.

15 - Fournir des panneaux sonores automatiques ou pouvant être activés manuellement en cas de besoin.

9.0 Urgence et évacuation

2a - Monter le plan d'évacuation avec l'axe horizontal à 150 cm du sol. 2b - Fournir le plan d'évacuation dans des formats alternatifs (par exemple imprimé, numérique).

2c - Assurez-vous que la signalisation est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité. 3 - Pratiquez régulièrement des exercices d'incendie.

6 - Installer une signalisation sur les portes de sortie de secours conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité. 7a - Prévoir une largeur d'au moins 180 cm pour les couloirs ou corridors d'urgence.

7b - Identifier clairement les couloirs ou couloirs d'urgence comme voies d'évacuation accessibles sur le plan d'évacuation. 7c - Équiper les couloirs d'urgence d'une signalisation d'orientation pour les identifier.

11 - Ajouter un système d'appel d'urgence aux toilettes universelles.

Recommandations

10.0 Stationnement (courte durée)

5 - Prévoir des places de stationnement désignées d'au moins 260 cm de large et 750 cm de long. 6 - Prévoir des allées d'accès d'au moins 200 cm de large et 750 cm de long, adjacentes et parallèles à l'espace de stationnement des véhicules. 9 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche autour du périmètre des places de stationnement désignées.

20a - Installer des distributeurs de billets ou de paiement dont l'axe des commandes de fonctionnement soit situé entre 40 cm et 120 cm du sol.

21b - Fournir des touches d'au moins 1,5 cm de large sur un distributeur de billets/machine de paiement équipé d'un clavier. 21c - Veiller à ce que les distributeurs de billets/machines de paiement aient une surface mate pour minimiser l'éblouissement sur le clavier. 21d - Veiller à ce que les distributeurs de billets/machines de paiement soient placés à un angle compris entre 10 et 45 degrés.

21f - Fournir des graphismes tactiles sur les touches des machines à tickets ou à paiement équipées d'un clavier.

10.0 Stationnement (Longue durée)

5 - Fournir des places de stationnement désignées d'au moins 260 cm de large et 750 cm de long. 6 - Fournir des allées d'accès d'au moins 200 cm de large et 750 cm de long, adjacentes et parallèles à l'espace de stationnement des véhicules. 8 - Fournir des panneaux montés verticalement avec le symbole international d'accès dont le centre est situé entre 150 cm et 200 cm du sol.

9 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche autour du périmètre des places de stationnement désignées.

10 - Installer une signalisation d'orientation du stationnement à l'entrée conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

11 - Veiller à ce que les places de stationnement désignées soient situées à proximité d'un passage pour piétons.

13 - Veiller à ce que les places de stationnement désignées soient situées à moins de 5 000 cm de l'entrée accessible et soient faciles à localiser depuis la voie principale. 20a - Installer des distributeurs de billets ou de paiement avec l'axe central des commandes de fonctionnement situé entre 40 cm et 120 cm de la surface du sol.

21b - Fournir des touches d'au moins 1,5 cm de large sur un distributeur de billets/machine de paiement équipé d'un clavier. 21c - Veiller à ce que les distributeurs de billets/machines de paiement aient une surface mate pour minimiser l'éblouissement sur le clavier. 21d - Veiller à ce que les distributeurs de billets/machines de paiement soient placés à un angle compris entre 10 et 45 degrés.

21f - Fournir des graphismes tactiles sur les touches des machines à tickets ou à paiement équipées d'un clavier.

Recommandations

11.0 Itinéraires du parking à l'entrée (court terme)

2 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche pour identifier le chemin à parcourir jusqu'à l'entrée accessible. 5b - Fournir des indicateurs tactiles de surface de marche pour le passage pour piétons.

5c - Dans la mesure du possible, prévoir des signaux de localisation acoustiques pour le passage pour piétons. 5d - Dans la mesure du possible, prévoir des boutons de signalisation vibro-tactiles pour le passage pour piétons.

12a - Établir un partenariat avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus offrant un accès clair et de niveau à un itinéraire accessible.

12b - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une surface au sol dégagée d'au moins 210 cm sur 210 cm à l'intérieur de l'entrée. 12c - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une ouverture dégagée d'au moins 100 cm là où il n'y a pas de porte.

11.0 Itinéraires du parking à l'entrée (Long terme)

1. - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche pour identifier le chemin de déplacement vers l'entrée accessible.
2. - Prévoir un passage pour piétons désigné pour une traversée sécuritaire des piétons.
3. - Assurez-vous que le passage pour piétons est relié à un chemin dégagé et accessible de circulation soit au niveau du sol, soit avec un passage surélevé. 5a - Veiller à ce que le passage pour piétons soit de couleurs contrastées.

5b - Fournir des indicateurs tactiles de surface de marche pour le passage pour piétons.

5c - Dans la mesure du possible, prévoir des signaux de localisation acoustiques pour le passage pour piétons. 5d - Dans la mesure du possible, prévoir des boutons de signalisation vibro-tactiles pour le passage pour piétons. 6 - Couper des bordures le long du parcours lorsque le trottoir n'est pas au niveau du sol.

12a - Établir un partenariat avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus offrant un accès clair et de niveau à un itinéraire accessible.

12b - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une surface au sol dégagée d'au moins 210 cm sur 210 cm à l'intérieur de l'entrée. 12c - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une ouverture dégagée d'au moins 100 cm là où il n'y a pas de porte.

Code du bâtiment pour la conception sans obstacle, Règl. du N.-B. 2021-3. <https://www.canlii.org/fr/nb/lois/reg/reg-nb-2021-3/derniere/reg-nb-2021-3.html>

Association canadienne de normalisation. (2023). Normes CSA B651-23 : Conception accessible pour l'environnement bâti. <https://www.csagroup.org/wp-content/uploads/2430328.pdf>

Fondation INCA. (2009-2019). Ouvrir la voie : besoins en matière de conception. https://www.clearingourpath.ca/8.0.0-design-needs_f.php

Association des malentendants canadiens. (2008). Conception universelle et accès sans obstacle : Lignes directrices pour les personnes malentendantes.

https://www.chs.ca/sites/default/files/uploads/universal_design_and_barrierfree_access_hardofhearing.pdf

Solutions adaptées aux sens. (2022). <https://www.sensoryfriendly.net/comment-demarrer-votre-entreprise-adaptative-aux-senseurs/>; <https://www.sensoryfriendly.net/rendez-votre-plage-adaptative-aux-senseurs/>

515

Fonds pour l'accessibilité <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/fonds-accessibilite.html>

Fonds national des corridors commerciaux <https://tc.canada.ca/fr/programmes/programmes-financement/fonds-national-corridors-commerciaux>

Infrastructure Canada : Volet Commerce et transport <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-apropos-fra.html#3>

Fonds pour un gouvernement vert <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/gouvernement-vert/fonds-gouv-vert.html>

Infrastructure Canada <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/icp-pic-INFC-fra.html>

Fonds d'incitation à l'action pour le climat <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/developpementdurable/evaluation-environnementale-strategique/declarations-publiques/fonds-incitation-action-climat-2019.html>

Initiative de modernisation des bâtiments <https://cib-bic.ca/fr/initiative-de-modernisation-des-batiments>

Croissance économique régionale par l'innovation : Expansion et productivité des entreprises <https://www.canada.ca/fr/opportunités-canada-atlantique/services/croissance-economique-regionale-par-l-innovation.html>

Fonds d'investissement communautaire [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_render.201492.Fonds_d'investissement_communautaire_\(FIC\).html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_render.201492.Fonds_d'investissement_communautaire_(FIC).html)

516

Capacité NB <https://www.abilitynb.ca/>

Inclusion NB <https://nbacl.nb.ca/>

Service d'assistance technique de la Neil Squire Society <https://athelpdesk.org/>

Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick Inc. <http://www.nbdhhs.com/>

Réadaptation pour perte de vision - Saint John <https://nb.visionlossrehab.ca/fr>

Potentiel d'embauche <http://www.sjacl.ca/>

Industries clés <http://keyindustries.ca/>

Options Emploi Outreach Inc. <https://www.optionsoutreach.com/>

517

Légende

ADA

ADANN

AODA ASNB BC BM

BROC

CGOL

CHH

CHPC

Loi américaine sur le handicap. (2010) Normes ADA pour une conception accessible.

<https://www.ada.gov/law-and-regs/design-standards/2010-stds/>

Réseau national ADA : informations, conseils et formation sur l'American with Disabilities Act (2015)
ADA - Un guide de planification pour rendre les événements temporaires accessibles aux personnes handicapées.

https://adata.org/sites/adata.org/files/files/EventPlanningGuide_Final_2015.pdf Loi sur

l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. (2005). Règl. de l'Ont. 191/11 :

NORMES D'ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES.

<https://www.ontario.ca/laws/regulation/110191#BK153>

Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick. (2022). Créer un centre de ressources inclusif pour les personnes atteintes de démence.

<https://alzheimer.ca/nb/fr/a-propos-de-nous/nos-centres-de-ressources/centre-de-ressources-pour-une-inclusion-de-la-demence>

BC Parks. (2008). Rapport sur les parcs et sentiers accessibles en Colombie-Britannique : Trousse d'évaluation des parcs et sentiers accessibles Annexes AE. <https://www.slideshare.net/srains/canada-accessible-parks-toolkit>

Basketball Manitoba. (2019). Spécifications optimales des installations de basketball extérieur de Basketball Manitoba.

https://docs.google.com/document/d/1yybVgwLP1R0tmxBa_KjhbkuOG1PmCCSRmN5-NBMYLtM/edit

Université Brock (2014). Manuel d'accessibilité de Brock. <https://brocku.ca/human-rights/wp-content/uploads/sites/208/2014-Facility-Accessibility-Design-Standards.pdf>

Subvention globale pour les services communautaires (2021). Lignes directrices canadiennes sur l'éclairage extérieur (éclairage à faible impact) pour les programmes de protection du ciel étoilé.

<https://csbg.ca/articles/CGOL.PDF>

Association des malentendants canadiens. (2008). Conception universelle et accès sans obstacle : Lignes directrices pour les personnes malentendantes. https://www.chs.ca/sites/default/files/uploads/conception_universelle_et_accès_sans_barrières_malentendants.pdf

Patrimoine canadien Parcs Canada. (2019). Lignes directrices pour la conception d'installations récréatives extérieures accessibles. <https://sci-bc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Lignes-directrices-de-conception-de-parcs-canada-pour-des-installations-de-loisirs-de-plein-air-accessibles.pdf>

518

Légende

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2016). Logement accessible dès la conception-

Salles de bains.

CMHCB

CMHCK

INCA CPA CSA

CSP

CRFC DGMA

GAPSA

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/innovation-et-leadership-du-secteur/expertise-du-secteur/logement-accessible-et-adaptable/logement-accessible-depuis-la-conception/logement-accessible-depuis-la-conception-salles-de-bains>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2016). Logements accessibles dès la conception – Cuisines.

<https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/cmhc/pubsandreports/pdf/65588.pdf?rev=b1da6e33-7249-417b-8712-f9e870506cf3>

INCA (2018). Lignes directrices pour une accessibilité claire aux documents imprimés. <https://cnib.ca/sites/default/files/2018-07/CNIB%20Guide%20d%C3%A9dition%20claire%20.pdf>

Fondation INCA. (2009-2019). Ouvrir la voie : les besoins en matière de conception. https://www.clearingourpath.ca/8.0.0-design-needs_e.php

Association canadienne de normalisation. (2023). Normes CSA B651-23 : Conception accessible pour l'environnement bâti. <https://www.csagroup.org/wp-content/uploads/2430328.pdf> Normes d'accessibilité Canada. (2022). CSA B651.2:22 : Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires.

Parcs d'État de Californie : acquisition et développement de la section Accessibilité. (2015). Lignes directrices sur l'accessibilité des parcs d'État de Californie.

<https://www.parks.ca.gov/pages/21944/files/2015%20california%20state%20parks%20a%20accessibility%20guidelines.pdf>

Conseil canadien des installations de loisirs. (2007). Accessibilité au hockey sur glace : Lignes directrices pour la conception des arénas.

http://cdn.agilitycms.com/hockey-canada/Hockey-Programs/Sledge/Downloads/sledge_arena_guidelines_e.pdf

Patrimoine canadien Parcs Canada. (1994). Lignes directrices en matière de conception pour l'accessibilité des médias.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/pc/R64-182-5-1993-fra.pdf Commission des droits de la personne du

Nouveau-Brunswick. (2017). Lignes directrices sur les mesures d'adaptation pour les personnes ayant recours à des animaux d'assistance. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Ministères/hrccdp/PDF/Lignes directrices sur l'hébergement des personnes avec des animaux de compagnie-HRC-CDP201702.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Ministères/hrccdp/PDF/Lignes%20directrices%20sur%20l'h%C3%A9bergement%20des%20personnes%20avec%20des%20animaux%20de%20compagnie-HRC-CDP201702.pdf)

519

Légende

Gouvernement du Canada. (2009). Collectivités rurales et éloignées amies des aînés – Liste de contrôle des collectivités amies des aînés

GCAF

GEPP

Santé et sécurité au travail

MPADG

NB

NBACA

CCNB

NBNH

Centre national de la statistique

Caractéristiques.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/vieillesse-aines/publications/publications-grand-public/communautes-rurales-eloignees-conviviales-guide/liste-de-controle-fonctionnalites-conviviales.html>

Bureau du commissaire des incendies de Lubbock. (2009). Lignes directrices pour la planification et la préparation aux situations d'urgence.

<https://ci.lubbock.tx.us/storage/images/qvW5Nbjz2jPHK0YEVOM72foUu7uL7xPfj987LO9.pdf>

Health and Safety Executive. (2006). Bien-être au travail - Orientations pour les employeurs sur les dispositions relatives au bien-être.

<https://www.hse.gov.uk/pubns/indg293.pdf>

Office de loisirs et de conservation des montagnes. (2006). Plan d'amélioration de l'accès public aux parcs de Malibu : Lignes directrices pour la conception de l'accessibilité des parcs et des sentiers.

<https://americantrails.s3.us-west-2.amazonaws.com/files/pdf/Trail-Accessibility-Design-Malibu.pdf>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). Code du bâtiment pour la conception sans obstacles, Règl. du Nouveau-Brunswick 2021-3.

<https://laws.gnb.ca/fr/showfulldoc/cr/2021-3/20220621>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). Loi sur l'administration du Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/agpg/PDF/RegulationsReglements/2021/2021-2.pdf>

Conseil national de recherches du Canada et Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies. (2010). Code national du bâtiment du Canada, Volume 1. <https://nrcpublications.canada.ca/fra/view/ft/?id=515340b5-f4e0-4798-be69-692e4ec423e8>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2015). Normes de conception pour les foyers de soins. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/NursingHomes/](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/NursingHomes/Normesdeconceptiondemaisondesoins-f.pdf)

[Normesdeconceptiondemaisondesoins-f.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/NursingHomes/Normesdeconceptiondemaisondesoins-f.pdf)

Centre national des tribunaux d'État. Salles d'audience accessibles (2023). [https://www.ncsc.org/courthouseplanning/needs-of-persons-withdisabilities/accessiblecourtrooms#:~:text=Un%20microphone%20à%20col%20de%20cygne%20suffira%20pour%20cela.%20Spécifique,cellules%2C%20tribunal-](https://www.ncsc.org/courthouseplanning/needs-of-persons-withdisabilities/accessiblecourtrooms#:~:text=Un%20microphone%20à%20col%20de%20cygne%20suffira%20pour%20cela.%20Spécifique,cellules%2C%20tribunal-installations%20de%20rétention%20et%20éléments%20spécifiques%20de%20la%20salle%20d'audience)

[installations%20de%20rétention%20et%20éléments%20spécifiques%20de%20la%20salle%20d'audience](https://www.ncsc.org/courthouseplanning/needs-of-persons-withdisabilities/accessiblecourtrooms#:~:text=Un%20microphone%20à%20col%20de%20cygne%20suffira%20pour%20cela.%20Spécifique,cellules%2C%20tribunal-installations%20de%20rétention%20et%20éléments%20spécifiques%20de%20la%20salle%20d'audience)

[installations%20de%20rétention%20et%20éléments%20spécifiques%20de%20la%20salle%20d'audience](https://www.ncsc.org/courthouseplanning/needs-of-persons-withdisabilities/accessiblecourtrooms#:~:text=Un%20microphone%20à%20col%20de%20cygne%20suffira%20pour%20cela.%20Spécifique,cellules%2C%20tribunal-installations%20de%20rétention%20et%20éléments%20spécifiques%20de%20la%20salle%20d'audience)

Légende

OBC SST

RHFSP

SC

SFS

SPDOS TADG À

UDG

OMS

Gouvernement de l'Ontario. (1992). Règlement de l'Ontario 368/13 Loi sur le code du bâtiment. <https://www.ontario.ca/laws/regulation/r13368>

Gouvernement du Canada. (2022). Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. <https://lois-lois.justice.gc.ca/fra/regulations/DORS-86-304/index.html>

Programme scolaire de la Fondation Rick Hansen. (2020). Guide pour créer des espaces de jeu accessibles. <https://www.rickhansen.com/sites/default/files/2020-03/sch-35913-guide-creating-accessible-play-spacesen2020web.pdf>

Natation Canada. (2018). Règlements et lignes directrices des installations de Natation Canada. https://swimming.ca/content/uploads/2018/04/RÈGLES-DES-INSTALLATIONS_final_20180426.pdf

Solutions adaptées aux sens. (2022). <https://www.sensoryfriendly.net/how-to-get-started-with-your-sensory-friendly-business/> <https://www.sensoryfriendly.net/make-your-beach-sensory-friendly/>

Ministère de la Santé de la Saskatchewan. (2012). Normes de conception et d'exploitation des piscines.

<https://www.redcross.ca/crc/documents/Pool-Standards.pdf> Ville de Toronto. (2021). Lignes directrices en matière de conception d'accessibilité pour Toronto. <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2021/08/8ee5-Revised-TADG.pdf>

Bureau de l'administrateur en chef. (2003). Ville de Toronto : Lignes directrices en matière de conception d'accessibilité. https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/08/8fcfaccessibility_design_guidelines.pdf

Corporation du district de Maple Ridge (Colombie-Britannique) et Comité consultatif municipal sur les questions d'accessibilité de la ville de Pitt Meadows. (2010). Lignes directrices sur la conception universelle des espaces extérieurs : Planifier et concevoir pour faire des choix. https://www.researchgate.net/publication/280002247_Lignes_directrices_de_conception_universelles_pour_la_planification_et_la_conception_des_espaces_de_sortie_pour_le_choix

Organisation mondiale de la santé (2015). Mesurer la convivialité des villes à l'égard des aînés : Guide d'utilisation des indicateurs de base.

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/203830/9789241509695_eng.pdf